

Session ordinaire du Conseil de 2001

Les 28 et 29 juin 2001
à Guadalajara, État de Jalisco, Mexique

Compte rendu sommaire

Le Conseil a tenu sa VIII^e session ordinaire les jeudi et vendredi 28 et 29 juin 2001, à Guadalajara, dans l'État de Jalisco, au Mexique. Le secrétaire à l'Environnement et aux Ressources naturelles (Semarnat) de ce pays, M. Victor Lichtinger, présidait la séance, alors que l'administratrice de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis, M^{me} Christine Todd Whitman, et la secrétaire parlementaire du ministre canadien de l'Environnement, M^{me} Karen Redman, représentaient respectivement les États-Unis et le Canada. La directrice exécutive de la Commission de coopération environnementale (CCE), M^{me} Janine Ferretti, représentait le Secrétariat, un consultant en environnement, M. Edmundo de Alba, servait de rapporteur durant l'examen du point 4 de l'ordre du jour, et le secrétaire du Conseil, M. Cristóbal Vignal, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres délégués assistaient également à cette séance (voir l'annexe A).

Point 1 Réunion conjointe avec le CCPM

Au cours de sa réunion conjointe avec le Conseil, le Comité consultatif public mixte (CCPM) fait état des conclusions de la version finale de son rapport sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications de citoyens visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), ainsi que de l'examen public qu'il a mené sur des questions touchant la mise en œuvre et le développement de ces articles.

Le CCPM informe ensuite brièvement le Conseil de l'apport du public au cours des quatre tables rondes tenues la veille sur la gestion des polluants en Amérique du Nord, la conservation de la biodiversité, les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux et la gestion des ressources renouvelables. Les conclusions de ces discussions seront résumées dans un compte rendu distinct.

En dernier lieu, le CCPM présente au Conseil l'avis n^o 01-04 concernant le changement climatique et l'informe des activités qu'il entreprendra prochainement.

Le Conseil félicite le CCPM pour ses travaux dans le cadre du rapport sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications sur les questions d'application et se dit confiant, même s'il n'a pu donner suite à toutes les recommandations que contient ce rapport au cours de la présente session, qu'il sera en mesure de réagir à un certain nombre de recommandations du CCPM visant à ce que le processus relatif aux communications de citoyens gagne en rapidité et en transparence.

Accusant réception de l'avis du CCPM sur le changement climatique, le Conseil indique qu'il procédera à un plus ample examen de cet avis au cours d'autres discussions que tiendront les Parties et qu'il se penchera sur les approches axées sur le marché.

Pour conclure, les membres canadien et mexicain du Conseil souhaitent la bienvenue à leurs nouveaux représentants au sein du CCPM.

Point 2 Ouverture de la VIII^e session ordinaire du Conseil

Le gouverneur de l'État de Jalisco, M. Francisco Javier Ramírez Acuña, ouvre officiellement la session en souhaitant la bienvenue à Guadalajara au public et aux membres de la CCE. Son intervention est suivie des remarques liminaires de M. Victor Lichtinger et de M^{mes} Todd Whitman et Redman.

Cette ouverture fait place au compte rendu de M^{me} Janine Ferretti sur les réalisations et les activités de la CCE. On trouve un exemplaire de ce compte rendu à l'annexe B.

Point 3 Ouverture de la séance à huis clos et adoption de l'ordre du jour

Le président ouvre la séance à huis clos et le Conseil approuve l'ordre du jour provisoire (annexe C).

Point 4 Possibilités et défis connexes à la coopération environnementale en Amérique du Nord : Orientations stratégiques et priorités

Avant que le Conseil n'entame son examen de la nouvelle vision à long terme de la CCE, il invite la directrice exécutive à faire état des progrès réalisés dans la mise en œuvre du *Programme d'action commun* que le Conseil a adopté en 1998, à Mérida. On trouve le compte rendu de la directrice exécutive à l'annexe D.

Point 4.1 Information environnementale à l'appui d'une coopération accrue

Information environnementale : Le Conseil entame sa discussion par un échange de vues de ses membres sur le rôle que peut jouer l'information environnementale pour soutenir une coopération accrue, et il confirme son intention de multiplier les échanges d'information environnementale et d'élargir l'accès à cette information sur le continent tout en favorisant l'utilisation efficace de techniques connexes.

En outre, le conseil discute de la nécessité d'améliorer constamment la qualité, l'utilité et l'accessibilité de l'information environnementale mise à la disposition du public, et recommande que le CCPM participe à cet effort.

Indicateurs environnementaux : Le Conseil décide en outre d'intégrer aux rapports périodiques de la CCE sur l'état de l'environnement nord-américain l'ensemble des indicateurs environnementaux qu'a établi l'Organisation de coopération et de développement économiques

(OCDE). Le Mexique offre aux autres Parties d'établir un sommaire des travaux qu'il a entrepris en se fondant sur ces indicateurs.

Registres de rejets et de transferts de polluants : Le Mexique annonce sa décision d'élaborer une législation instaurant un système obligatoire de déclaration des rejets et des transferts de polluants, et offre de rendre compte des progrès accomplis dans ce domaine lors de la IX^e session ordinaire du Conseil.

Inventaire nord-américain des émissions atmosphériques : Le Conseil convient d'établir un inventaire des émissions atmosphériques, comme le prescrit sa résolution n° 01-05.

Point 4.2 Approches axées sur les forces du marché et appliquées à l'intendance de l'environnement en Amérique du Nord

Certification et étiquetage : En vue de promouvoir l'élaboration de programmes axés sur le marché, le Conseil convient d'examiner les options relatives aux régimes de certification et d'étiquetage en se fondant sur l'expérience acquise avec le café cultivé sous couvert forestier.

Gestion de l'eau : Le Conseil discute de l'importance des enjeux relatifs à l'eau en regard des travaux futurs de la CCE et convient que ces travaux devraient être axés, au départ, sur l'analyse des enjeux connexes à la tarification locale de l'eau et à la gestion des bassins hydrographiques, et sur la promotion de l'utilisation de technologies accessibles et abordables pour améliorer la gestion de l'eau.

Changement climatique : Le Conseil demande au Secrétariat de chercher d'autres possibilités d'appliquer des approches commerciales relativement à la séquestration du carbone, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables en Amérique du Nord, et de favoriser la participation du secteur privé aux travaux qui seront entrepris.

Point 4.3 Coopération régionale visant l'application d'accords internationaux

Gestion rationnelle des produits chimiques : Tablant sur les progrès qu'a réalisés la Commission à l'égard de questions qui suscitent des préoccupations à l'échelle mondiale, le Conseil convient de poursuivre les travaux du programme de gestion rationnelle des produits chimiques afin de soutenir la mise en application de la Convention sur les polluants organiques persistants signée tout récemment.

Déchets dangereux : Reconnaissant la gravité des conséquences pour l'environnement et la santé humaine d'une élimination et d'un suivi inadéquat des déchets dangereux, le Conseil convient également d'entreprendre la mise au point d'une approche nord-américaine visant la gestion rationnelle des déchets dangereux, dont le transport, l'élimination et le suivi de ces déchets.

Point 4.4 Renforcement des capacités en vue d'un partenariat environnemental plus fort

Sollicitation de fonds : Afin d'accorder une place prépondérante au renforcement des capacités dans tous les volets des travaux de la CCE, le Conseil demande au Secrétariat de chercher des possibilités de solliciter des fonds auprès d'organismes multilatéraux et d'autres sources.

Plan Puebla-Panama : À l'invitation du Mexique, un représentant du bureau du président, M. Hector Ferreira, présente un aperçu du Plan Puebla-Panama qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants du sud et du sud-est du Mexique et des pays d'Amérique latine grâce à un certain nombre d'activités gouvernementales. Les membres du Conseil échangent des vues générales sur ce plan et invitent le Mexique à fournir d'autres renseignements afin que les représentants suppléants poursuivent la discussion à ce sujet. Le Conseil charge le Secrétariat d'évaluer le rôle que la CCE pourrait jouer dans ce programme, notamment en collaborant éventuellement avec la Banque interaméricaine de développement (BID) et d'autres institutions.

Point 4.5 Mise en place de partenariats et de liens stratégiques en vue de rendre l'économie américaine durable

Coopération avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA : Conformément au paragraphe 10(6) de l'ANACDE, les membres du Conseil décident de se pencher, en compagnie de leurs homologues du commerce, sur la possibilité d'organiser une réunion, en 2003, entre la CCE et la Commission du libre-échange de l'ALÉNA. À titre de première étape, les membres du Conseil chargent leurs hauts fonctionnaires de travailler avec leurs homologues à l'établissement d'un ordre du jour de cette réunion et d'en planifier les résultats et de soumettre le tout à l'examen du Conseil.

Santé des enfants et environnement : En ce qui a trait aux travaux permanents sur la santé des enfants et l'environnement, le Conseil établit le mandat du Comité consultatif d'experts dans ce domaine, comme le prescrit sa résolution n° 01-04. Il convient en outre de charger le Secrétariat d'envisager l'expansion de ces travaux afin qu'ils portent également sur d'autres segments vulnérables de la population et de se pencher sur la façon dont ils pourraient contribuer aux activités hémisphériques de l'Organisation panaméricaine de la santé et du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans ce domaine. Par ailleurs, le Mexique annonce qu'il a adopté une politique nationale sur la santé et l'environnement.

Couloirs de transport et d'échanges commerciaux : Le Conseil décide que les travaux sur les couloirs de transport et d'échanges commerciaux devraient inclure la réduction des émissions des gaz d'échappement des véhicules grâce à l'amélioration des pratiques de gestion, des techniques et de l'infrastructure.

Restructuration du secteur de l'électricité : Le Conseil salue les efforts continus que consacre le Secrétariat à l'examen des possibilités et des défis connexes à l'évolution du marché nord-américain de l'électricité, notamment les incitatifs technologiques et économiques, les sources d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité : Le Conseil créé le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité, comme l'énonce sa résolution n° 01-03, et mentionne qu'il s'attend au parachèvement et à la mise en œuvre du Plan stratégique de conservation de la biodiversité pour l'Amérique du Nord dans le cadre du secteur de programme connexe de la CCE. Le Conseil appuie les travaux auxquels donne lieu l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord et souligne qu'il attend avec impatience le rapport d'étape prévu pour 2002.

Systèmes de gestion de l'environnement : Se référant au document d'orientation de la CCE sur les systèmes de gestion de l'environnement par les petites et moyennes entreprises, le Conseil convient d'examiner la reconnaissance mutuelle des programmes en vue d'améliorer la performance environnementale dans l'industrie. Il décide également de soutenir une collaboration plus étroite avec le secteur privé afin de faciliter l'élaboration et la diffusion de principes et de bonnes pratiques de gestion de l'environnement dans le milieu industriel en Amérique du Nord.

Mécanismes de financement : Le Conseil encourage le Secrétariat à renforcer les liens de la CCE avec le secteur privé et d'examiner, dans le cadre de l'ANACDE, les mécanismes de financement à long terme des projets de la Commission. Le Conseil dit reconnaître l'importance des mécanismes de financement souples, en conformité avec les dispositions de l'Accord, et il incite le Secrétariat à rechercher des concordances et des synergies entre les domaines d'activité et les objectifs de la CCE et ceux d'autres organismes publics et privés internationaux.

Point 5 Amélioration de la participation du public

Rapport sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE : Reconnaissant la précieuse contribution que le public apporte aux activités de la CCE, le Conseil se dit déterminé à renforcer sa participation à tous les volets des activités. Il exprime son appréciation à l'égard du rôle inestimable que le CCPM a joué en examinant le processus relatif aux communications visées aux articles 14 et 15 et en faisant participer le public à la formulation de ses recommandations sur ce processus. En ce qui a trait au rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'historique des communications, et comme le souligne sa résolution n° 01-06 au sujet de ce rapport, le Conseil convient de donner suite à plusieurs des recommandations du Comité en mentionnant toutefois que certaines autres réclament un plus ample examen.

Communications sur des questions d'application des lois : En ce qui concerne les décisions en suspens concernant certaines communications, le Conseil convient d'inscrire l'examen de celles-ci à l'ordre du jour de la prochaine session des représentants suppléants qui se tiendra à la fin de l'été ou au début de l'automne. Par ailleurs, le Mexique annonce sa décision de retirer sa demande de confidentialité au sujet de sa réponse à la communication concernant la société Metales y Derivados. Le Conseil propose que le Secrétariat établisse un sommaire des règlements du Canada, des États-Unis et d'autres pays en matière de confidentialité, afin de fournir au Mexique des exemples à ce sujet.

Point 6 Mise au point des résolutions du Conseil et du communiqué

Le Conseil approuve la résolution n° 01-02, sur le financement de la CCE en 2002 (annexe E); la résolution n° 01-03, sur la constitution du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (annexe F); la résolution n° 01-04, sur le mandat du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord (annexe G); la résolution n° 01-05, sur la promotion de la comparabilité des inventaires d'émissions atmosphériques (annexe H); la résolution n° 01-06, sur le rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen du processus visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE (annexe I).

Le Conseil approuve également la version finale du communiqué de la session (annexe J).

Point 7 Préparation de la partie publique de la séance

Afin d'entreprendre une discussion élargie avec le public, le président propose de prolonger la durée de la partie publique de la séance, ce que le Conseil accepte en convenant de l'entreprendre plus tôt que prévu le lendemain.

Point 8 Réunion conjointe avec le CCPM

Le CCPM fait état des conclusions de l'atelier sur les produits et services écologiques tenu la veille et mentionne qu'il formulera un avis au Conseil à ce sujet à la suite du Symposium sur l'évolution du marché nord-américain de l'électricité, qui se tiendra à San Diego, en novembre 2001.

Le Conseil informe le CCPM des questions qu'ont suscitées ses discussions sur les nouvelles orientations des travaux de la CCE au cours des prochaines années, y compris d'autres activités dans des domaines tels que l'eau et les déchets dangereux.

Soulignant l'importance d'améliorer en permanence la qualité, l'utilité et l'accessibilité de l'information environnementale mise à la disposition du public, le Conseil demande au CCPM de participer à cet effort en entreprenant une étude de l'information environnementale à la disposition du public en Amérique du Nord.

Point 9 Discussion en plénière avec le public

Le président, M. Victor Lichtinger, ouvre la partie publique et informe l'assistance des conclusions des discussions du Conseil.

Le Conseil écoute les exposés des membres du public sur des questions touchant l'environnement et le commerce; la conservation de la biodiversité; les polluants et la santé; les articles 13, 14 et 15 de l'ANACDE; la sensibilisation et l'éducation du public en matière d'environnement. Il répond ensuite à ces exposés et remercie le public et le CCPM pour leur précieuse contribution.

On trouve à l'annexe K un résumé de toutes les interventions faites durant la partie publique de la séance.

Point 10 Préparation de la conférence de presse

À la suite de la partie publique de la séance, le Conseil se réunit brièvement en privé afin d'examiner les arrangements pris pour la conférence de presse et signer les résolutions adoptées au cours de cette séance.

Point 11 Mot de la fin et levée de la séance

Dans leur mot de la fin, les membres du Conseil expriment leur satisfaction à l'égard des nouvelles priorités de la CCE qui ont découlé de leurs discussions, et ils félicitent le Secrétariat pour ses efforts qui ont contribué à la réussite de la présente session. À titre d'hôte de la session ordinaire de 2002, la représentante canadienne annonce que celle-ci se tiendra à Mont-Tremblant, au Québec, et elle invite ses homologues mexicain et américain à confirmer leur présence à cette session durant la semaine débutant le 17 juin 2002. Le président lève ensuite la séance.

Huitième session ordinaire du Conseil, 27, 28 et 29 juin 2001, Guadalajara, Jalisco, Mexico
Octava sesión ordinaria del Consejo, 27, 28 y 29 de junio de 2001, Guadalajara, Jalisco, México
Eight Regular Session of the Council, June 27, 28 and 29, 2001, Guadalajara, Jalisco, Mexico.

Délégation du Canada — Canadian Delegation — Delegación Canadiense

7 August 2001

Ms. Sara Bjorkquist

Policy Advisor
Environment Canada
Les Terrasses de la Chaudière
10 Wellington St.
Hull, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 953 0739
Fax: 819 953 0279
Email sara.bjorkquist@ec.gc.ca

Mr. Ronald Burnett

Legal Advisor
Environment Canada
351 St. Joseph Blvd.
Hull, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 997 2799
Fax: 819 953 9110
Email ron.burnett@ec.gc.ca

Ms. Rita Cerutti

Americas Branch
International Relations
Directorate
Environment Canada
Hull, Quebec
Canada
Tel: 819 994 0148
Fax: 819 997 0199
Email rita.cerutti@ec.gc.ca

Mr. Jean François Dionne

Policy Analyst
Environment Canada
10 Wellington
Hull, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 994 6051
Fax: 819 997 0199
Email
jeanfrancois.dionne@ec.gc.ca

Ms. Christine Guay

Director General, International
Relations
Environment Canada
Hull, Quebec
Canada
Tel: 819 994 4404
Fax: 819 994 6227
Email christine.guay@ec.gc.ca

Ms. Daryl Hanak

International Trade Council
International &
Intergovernmental Affairs,
Alberta
Government of Alberta 12
Floor, Commerce Place
Edmonton, Alberta T5J 4G8
Canada
Tel: 780 473 4910
Fax: 780 427 0699
Email daryl.hanakgov.ab.ca

Mr. Massud Husain

Deputy Director, Environmental
Law
Department of Foreign Affairs
and International Trade
125 Sussex Drive, Room C7-
266
Ottawa, Ontario K1A 0G2
Canada
Tel: 613 996 4615
Fax: 613 992 6483
Email masus.husain@ofait-
maeci.gc.ca

Mme Louise Lapierre

Conseillère
Ministère de l'Environnement du
Québec
Direction des affaires
internationales 675, boul. René-
Lévesque Est
Québec, Québec G1R 5V7
Canada
Tel: 418 521 3828
Fax: 418 644 4598
Email
louise.lapierre@menv.gouv.qc.c
a

Mr. Ken Macartney

Director, Environmental
Relations Division
Department of Foreign Affairs
& International Trade
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario K1A 0G2
Canada
Tel: 613 995 2168
Fax: 613 995 9525
Email kenneth.macartney@dfait-
maeci.gc.ca

Ms. Jenna Mackay-Alie

Director, Americas Branch
Environment Canada
10 Wellington
Hull, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 994 1670
Fax: 819 997 0199
Email jenna.mackay-
alie@ec.gc.ca

Ms. Kelly Morgan
Communications Adviser to
Minister
Environment Canada
10 Wellington
Hull, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 953 8239
Fax: 819 994 6689
Email kelly.morgan@ec.gc.ca

Ms. Karen Redman
Parliamentary Secretary for
Environmental Affairs
House of Commons
301 Justice Bldg.
Ottawa, Ontario K1A 0S8
Tel: 613 995 8913
Fax: 613 996 7329

Ms. Norine Smith
Assistant Deputy Minister
Environment Canada
10 Wellington St., 23rd Floor
Hull, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 997 4882
Fax: 819 953 5981
Email norine.smith@ec.gc.ca

Ms. Janet Stephenson
Senior Policy Analyst
Natural Resources Canada
580 Booth St.
Ottawa, Ontario K1A 0E4
Canada
Tel: 613 992 3395
Fax: 613 996 0478
Email [janet.stephenson@rcan-
rncan.gc.ca](mailto:janet.stephenson@rcan-
rncan.gc.ca)

Mr. Luke Trip
Manager Mercury Issues
Environment Canada
351 St. Joseph blvd.
Hull, Quebec
Canada
Tel: 819 997 1967
Fax: 819 994 5030
Email luke.trip@ec.gc.ca

Huitième session ordinaire du Conseil, 27, 28 et 29 juin 2001, Guadalajara, Jalisco, Mexico
Octava sesión ordinaria del Consejo, 27, 28 y 29 de junio de 2001, Guadalajara, Jalisco, México
Eight Regular Session of the Council, June 27, 28 and 29, 2001, Guadalajara, Jalisco, Mexico.

Délégation du Mexique — Mexican Delegation — Delegación Mexicana

7 August 2001

Sra. Gael Almeida

García Noriega
 Secretaría de Medio Ambiente y
 Recursos Naturales
 Periférico Sur N. 4209, piso 6
 México, DF 14210
 México
 Tel: 52 5 628 0600
 Fax: 52 5 628 0653
 Email
 galmeida@semarnat.gob.mx

Sra. Rayo Angulo Sánchez

Directora General de
 Financiamiento Estratégico
 Secretaría de Medio Ambiente y
 Recursos Naturales
 Avenida Revolución N. 1425,
 nivel 3
 México, DF 01040
 México
 Tel: 52 5 624 3512
 Fax: 52 5 624 3582
 Email

Sr. Francisco Javier Apellaniz Rourke

Director de Asuntos Bilaterales
 Secretaría de Medio Ambiente y
 Recursos Naturales
 Periférico Sur N. 14210
 México, DF 14210
 México
 Tel: 52 5 628 0600
 Fax: 52 5 628 0653
 Email
 japellaniz@semarnat.gob.mx

Sra. María de Lourdes

Aranda Bezaury
 Directora General de Medio
 Ambiente y Recursos Naturales
 Secretaría de Relaciones
 Exteriores
 México
 Tel:
 Fax:
 Email

Sr. Sergio Ardila

Economista
 División de Medio Ambiente y
 Administración de Recursos
 Naturales

Sra. Dalia Bali Cohen

Directora para Proyectos
 Especiales (UCAI)
 Secretaría de Medio Ambiente y
 Recursos Naturales
 Periférico Sur N. 4209, piso 6
 México, DF 14210
 México
 Tel: 52 5 628 0600
 Fax: 52 5 628 0653
 Email dbali@semarnat.gob.mx

Sra. Regina Barba Pirez

Titular de la Unidad de
 Coordinación
 Secretaría de Medio Ambiente y
 Recursos Naturales
 Lateral Periférico sur 4209, piso
 6, ala B
 México, DF 14210
 México
 Tel: 52 5 490 0908
 Fax: 52 5 628 0713
 Email rbarba@semarnat.gob.mx

Sr. Juan Barrera Cordera

Director de Gestión Ambiental
 Instituto Nacional de Ecología

Sr. Jorge Bolaños-Cacho Ruíz

Director General
 Dirección General de Manejo
 Integral de Contaminantes
 Avenida Revolución N. 1425
 México, DF 01040
 México
 Tel: 52 5 624 3389
 Fax: 52 5 624 3595
 Email jbolanos@ine.gob.mx

Sr. Mauricio Castro

Director Ejecutivo
 Comisión Centroamericana de
 Ambiente y Desarrollo

Sr. Exequiel Ezcurra Real de Azua

Presidente del Instituto Nacional
 de Ecología
 Instituto Nacional de Ecología
 Avenida Revolución N. 1425,
 nivel 38
 México, DF 01040
 México
 Tel: 52 5 624 3400
 Fax: 52 5 624 3598
 Email ezcurra@ine.gob.mx

Sr. Adrián Fernández

Director General de Investigación
 sobre la Contaminación Urbana,
 Regional y Global
 INE
 México
 Tel:
 Fax:
 Email

Sr. Victor Lichtinger
Secretario de Medio Ambiente y Recursos Naturales
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales
Periférico Sur N. 4209
México, DF 14210
México
Tel: 52 5 628 0606
Fax: 52 5 628 0644
Email
vlchtinger@semarnap.gob.mx

Sr. Héctor Márquez Solís
Director General de Seguimiento a Tratados Comerciales Internacionales
Secretaría de Economía
México
Tel:
Fax:
Email

Sra. Norma Munguía Aldaraca
Directora General de la Coordinación de Asuntos Internacionales
Procuraduría Federal de Protección al Ambiente
Periférico Sur N. 5000
México, DF
México
Tel: 52 5 552 8515
Fax: 52 5 666 9334
Email
nmunguia@correo.profepa.gob.mx

Sr. Israel Núñez Birrueta
Director para la CCA y Canadá y Representante ante el Comité General Permanente
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales
Periférico Sur N. 4209
México, DF 14210
México
Tel: 52 5 628 0600 ext. 12039
Fax: 52 5 628 0653
Email inuñez@semarnat.gob.mx

Sra. Olga Ojeda Cárdenas
Titular de la Unidad
Coordinadora de Asuntos Internacionales
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales
Periférico sur N. 4209
México, DF
México
Tel: 52 5 628 0650
Fax: 52 5 628 0653
Email
olojeda@semarnat.gob.mx

Sr. Yosú Rodríguez Aldabe
Director General de Estadísticas
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales
Periférico Sur N. 14210
México, DF 14210
México
Tel: 52 5 628 0853
Fax: 52 5 628 0934
Email yosu@semarnat.gob.mx

Sr. Hector Romero Barraza
Director General para América del Norte
Secretaría de Relaciones Exteriores
Lázaro Cárdenas 257
Ala B, primer piso,
Col. Guerrero
México, D.F.
Tel: 52 5 327 3081
Fax: 52 5 327 3045
Email dgan@sre:gob:mx

Sr. Florencio Salazar
Coordinador del Plan Puebla Panamá

Sr. Jorge Soberón
Secretario Ejecutivo de la Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad
CONABIO
México
Tel: 52 5 528 9101
Fax: 52 5 528 9131
Email
jsoberon@xolo.conabio.gob.mx

Sra. Isabel Studer
Directora General para los Estados Unidos y Canadá
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales
Periférico Sur N. 4209
México, DF 14210
México
Tel: 52 5 631 7423
Fax: 52 5 628 0653
Email nunez@semarnat.gob.mx

Huitième session ordinaire du Conseil, 27, 28 et 29 juin 2001, Guadalajara, Jalisco, Mexico
Octava sesión ordinaria del Consejo, 27, 28 y 29 de junio de 2001, Guadalajara, Jalisco, México
Eight Regular Session of the Council, June 27, 28 and 29, 2001, Guadalajara, Jalisco, Mexico.
Délégation des États Unis—United States Delegation — Delegación de los Estados Unidos

7 August 2001

Ms. Jocelyn Adkins

Attorney
Environmental Protection
Agency
1200 Pennsylvania Av. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 5424
Fax: 202 564 5412
Email adkins.jocelyn@epa.gov

Ms. Steffanie Bell

Communications Coordinator
Environment Protection Agency
1200 Pennsylvania Ave.
Washington, DC
USA
Tel: 202 564 6976
Fax: 202 564 6976
Email bell.steffanie@epa.gov

Mr. Michael Boynton

International Economist
U.S. Department of State
Western Hemisphere Affairs
Regional Economic Policy
Washington , DC 20520
USA
Tel: 202 647 3903
Fax: 202 647 3903
Email boyntonmr@state.gov

Ms. Khary Cauthen

Administrator's Advance
Contact
Environment Protection Agency
USA
Tel: 202 564 7211
Fax:
Email

Ms. Ana Corado

CEC Program Coordinator for
Pollutants and Health; Law and
Policy
Environmental Protection
Agency
1200 Pennsylvania Ave.
Washington, DC 20960
USA
Tel: 202 564 0140
Fax: 202 565 2409
Email corado.ana@epa.gov

Mr. Paul Cough

Director, Office of International
Environmental Policy
Environmental Protection
Agency
1300 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20004
USA
Tel: 202 564 6458
Fax: 202 565 2409
Email cough.paul@epa.gov

Mr. Wayne D'Angelo

Program Advisor Advance
US Environmental Protection
Agency
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 547 3417
Fax: 202 564 6353
Email

Ms. Lorry Frigerio

US CEC Coordinator
Environment Protection Agency
1200 Pennsylvania Av. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 6407
Fax: 202 565 2412
Email
frigerio.lorry@epamail.epa.gov

Ms. Kelly Glazier

Administrator's Special Assistant
Environment Protection Agency
USA
Tel: 202 564 4700
Fax: 202
Email

Mr. Alan Hecht

Principal Deputy Assistant
Administrator
Environment Protection Agency
1300 Pennsylvania Ave.
Washington, DC 20004
USA
Tel: 202 564 6600
Fax: 202 565 2407
Email
hecht.alan@epamail.epa.gov

Mr. Mark Joyce

Designate Federal Officer for
NAC and GAC
Environmental Protection
Agency
USA
Tel: 202 564 9802
Fax: 202 501 0661
Email joyce.mark@epa.org

Mr. Herb Raffael

Chief-Division of International
Conservation
Environment Protection Agency
USA
Tel: 703 358 1754
Fax: 703 358 2849
Email herb_raffaele@fws.gov

Ms. Maria Sanchez-Carlo
Foreign Service Officer
U.S. Department of State
2201 C Street, NW
Washington, DC 22520
USA
Tel: 202 647 4750
Fax: 202 647 5947
Email sanchez-
carlom@state.gov

Mr. Kent Shigetomi
Director for Mexico and
NAFTA
Environmental Protection
Agency
600 17 Street, NW
Washington, DC 20508
USA
Tel: 202 395 3412
Fax: 202 395 9517
Email kshigetomi@ustr.gov

Mr. Larry Sperling
EPA Attache in Mexico
Environmental Protection
Agency
Paseo de la Reforma N. 305,
Col. Cuauhtemoc
México, DF 06500
México
Tel: 52 5 209 9100 ext. 3595
Fax: 52 5 208 6541
Email sperlingli@state.gob

Ms. Melida Tajbakhsh
International Affairs Specialist
Fish and Wildlife Service/ US
Department of Interior
4401 North Fairfax Drive, suite
730
Arlington, Virginia 20240
USA
Tel: 703 358 1766
Fax: 703 358 2849
Email
melida_tajbakhsh@fws.gov

Ms. Christine Todd Whitman
Administrator
Environment Protection Agency
1200 Pennsylvania Ave.
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 6601
Fax: 202 565 2407
Email
whitman.christine@epa.gov



**Rapport de la directrice exécutive de la
Commission de coopération environnementale
VIII^e session ordinaire annuelle du Conseil de la CCE**

Guadalajara, Mexique
Les 28 et 29 juin 2001

Table des matières

1	Aperçu des défis et des possibilités en matière de coopération environnementale dans le contexte d'une intégration accrue de l'économie nord-américaine	1
1.1	L'économie nord-américaine.....	1
1.2	Les défis environnementaux.....	1
1.3	Les travaux de la Commission relatifs à la coopération environnementale en Amérique du Nord	2
2	L'environnement, l'économie et le commerce	3
2.1	Les produits et services écologiques	4
2.1.1	<i>Les produits agricoles cultivés sous couvert forestier</i>	<i>4</i>
2.1.2	<i>Le palmier <i>Chamædorea</i>.....</i>	<i>5</i>
2.1.3	<i>L'écotourisme.....</i>	<i>5</i>
2.2	L'évaluation des liens entre l'environnement et le commerce.....	6
2.3	Les mécanismes de financement et l'environnement.....	6
3	La conservation de la biodiversité	8
3.1	Les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité.....	8
3.2	L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord.....	9
3.3	Les espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation	10
3.4	Les aires marines protégées.....	11
3.4.1	<i>La cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord.....</i>	<i>11</i>
3.4.2	<i>Le réseau nord-américain d'aires marines protégées</i>	<i>11</i>
4	La protection de l'environnement au profit de la santé humaine.....	14
4.1	La coopération à l'égard de questions relatives à la qualité de l'air en Amérique du Nord.....	14
4.2	La gestion rationnelle des produits chimiques	16
4.3	La promotion du droit à l'information du public sur les registres de rejets et de transferts de polluants	17
4.4	La prévention de la pollution.....	18
4.5	La santé des enfants et l'environnement	19
5	Le droit et les politiques de l'environnement.....	21
5.1	Le rapport comparatif sur les normes environnementales.....	21
5.2	Coopération en matière d'application des lois	21
5.2.1	<i>La tribune nord-américaine sur l'application des lois</i>	<i>22</i>
5.2.2	<i>Le renforcement des capacités d'application et d'observation des lois</i>	<i>22</i>
5.2.3	<i>L'établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois 24</i>	
5.2.4	<i>Les systèmes de gestion de l'environnement favorisant la conformité aux lois et la performance environnementale</i>	<i>24</i>

6	Le rapport du Secrétariat sur les possibilités et les défis environnementaux découlant de l'évolution du marché nord-américain de l'électricité	25
7	Les communications sur les questions d'application	26
7.1	L'état du traitement des communications	26
7.2	L'historique des communications de citoyens	28
8	La participation du public et la transparence	29
9	Les partenariats et le renforcement des capacités.....	30
10	Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale	33
11	L'aperçu du programme pour 2002 à 2004 et le processus d'approbation du Plan de programme triennal.....	33
12	La surveillance et l'évaluation des projets.....	33
13	Les communications et la sensibilisation.....	34

1 Aperçu des défis et des possibilités en matière de coopération environnementale dans le contexte d'une intégration accrue de l'économie nord-américaine

La Commission de coopération environnementale (CCE) se trouve à un tournant aussi unique qu'important de son évolution, particulièrement en raison de la place prépondérante que le Canada, le Mexique et les États-Unis accordent à l'amélioration des relations à l'échelle continentale. Les dirigeants nouvellement élus du Canada, du Mexique et des États-Unis se sont récemment fixé comme objectif commun de renforcer le partenariat nord-américain et de consolider ainsi la notion de collectivité. Cet objectif se fonde sur la recherche de la prospérité en vertu des principes d'ouverture des marchés et de développement durable que les trois pays ont énoncés dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

L'optique d'un renforcement de l'intégration en Amérique du Nord suscite autant de possibilités exceptionnelles que de défis. Elle impose à tous les organismes nord-américains d'examiner leurs travaux en cours afin de déterminer de quelle manière ils peuvent contribuer à atteindre le but que se sont fixé les dirigeants nord-américains.

À cette étape cruciale, le Conseil de la CCE a la possibilité de déterminer les travaux que la Commission entreprendra pour se pencher sur les dimensions environnementales d'une intégration accrue à l'échelle nord-américaine. Il peut également cerner des priorités en se fondant sur les réalisations de la Commission afin de consolider la collectivité nord-américaine. Le Conseil devra aussi étudier de quelle manière renforcer les capacités de la Commission afin qu'elle réussisse à aider plus efficacement les gouvernements et la société à édifier une collectivité écologique en Amérique du Nord.

1.1 L'économie nord-américaine

L'ALÉNA a défini l'Amérique du Nord comme une région économique intégrée, et cette région produit pour 8 billions de dollars américains en produits et services.

Il ne fait aucun doute que cet accord a provoqué une remarquable expansion du commerce et des investissements dans les trois pays. En 2000, les échanges commerciaux ont atteint 700 milliards de dollars américains et les investissements ont considérablement augmenté.

L'intégration commerciale et économique pousse les organismes gouvernementaux chargés de l'environnement à s'adapter au rythme toujours plus rapide des changements. Ils continuent d'essayer de percevoir la nature de ces défis et d'instaurer des politiques publiques qui tiennent compte de tous les avantages que peuvent procurer des marchés ouverts. Ces avantages, qui découlent de partenariats avec le secteur privé et la société civile, s'étendent de la distribution de produits et de techniques écologiques à de nouvelles capacités de communication qui permettent d'établir des liens au sein de la population en vue d'édifier une collectivité éclairée et active vouée à la protection de l'environnement.

1.2 Les défis environnementaux

Bien que l'Amérique du Nord ait réalisé d'importants progrès dans les domaines de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources naturelles, l'intensification de l'activité économique, le transport de marchandises et la croissance démographique peuvent accroître le stress que subissent les écosystèmes et les ressources naturelles. Les trois pays partagent les mêmes préoccupations relativement au transport à grande distance des polluants atmosphériques, à la production et à l'élimination des déchets dangereux, à la qualité de l'air et de l'eau, à l'épuisement des ressources naturelles, à l'introduction d'espèces envahissantes et à la disparition d'espèces indigènes. La dégradation de l'environnement entraîne des coûts économiques évidents qui ralentissent la croissance du produit intérieur brut (PIB) dans les trois pays signataires de l'ALÉNA. Les investissements en matière de protection de l'environnement peuvent améliorer et renforcer l'économie en réduisant ces coûts, en contribuant à la rentabilité et en créant des conditions de prévisibilité et de stabilité favorables à ces investissements.

Dans les trois pays, plusieurs secteurs importants montrent des liens de plus en plus évidents entre l'économie et l'environnement, dont voici quelques exemples :

- Les déchets dangereux, qui sont des sous-produits de l'activité industrielle, sont transportés par-delà les frontières nord-américaines. Il est possible d'adopter des dispositions communes pour gérer écologiquement le transport, l'élimination et la destruction de ces déchets, ainsi que des mécanismes permettant de suivre leur circulation à l'échelle transfrontalière.
- Le transport a considérablement augmenté en Amérique du Nord depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, en 1994. Selon les endroits, en 2000, la circulation des camions a augmenté de 30 à 40 % par rapport à 1994, et 80 % de tous les passages frontaliers de camions se produisent au Texas — l'*Interstate 35* absorbe la majeure partie du trafic routier qui en résulte. Le passage frontalier entre Détroit et Windsor connaît un trafic analogue. Si l'on ne prend pas de mesures adéquates, les émissions associées aux échanges commerciaux pourraient augmenter de façon notable dans ces couloirs de transport.
- Les relations continentales dans le domaine de l'énergie se sont multipliées depuis les deux dernières décennies et ont mis en place un réseau complexe de transactions et de relations transfrontalières. Les dirigeants des trois pays ont annoncé depuis peu leur détermination à élaborer une « approche nord-américaine » relativement aux marchés de l'énergie. Ce niveau supérieur de coopération nord-américaine en matière d'énergie offre d'importantes possibilités au secteur privé et aux décideurs du domaine de l'environnement de donner suite aux préoccupations que ce domaine peut susciter à l'échelle continentale.

1.3 Les travaux de la Commission relatifs à la coopération environnementale en Amérique du Nord

La Commission fait partie d'une nouvelle génération d'organisations environnementales internationales. Sa mission ne consiste pas seulement à promouvoir la coopération environnementale, mais aussi à se pencher sur des questions commerciales et économiques touchant l'environnement, et à favoriser la participation responsable du public aux décisions d'ordre environnemental. Elle est également unique par le fait qu'il s'agit d'une entité *nord-américaine*.

Depuis sa création, la Commission compte de nombreuses réalisations. Elle a, par exemple, facilité la collecte de données comparables sur les rejets et les transferts de polluants, sur les écorégions et sur les aires marines protégées. Elle a travaillé de concert avec les trois pays afin d'instaurer des restrictions à l'égard de polluants déterminés, ce qui a permis d'éliminer complètement le DDT et le chlordane. Elle s'est également mise en quête de moyens novateurs pour exploiter les forces du marché et conserver ainsi la biodiversité en favorisant le commerce du café cultivé sous couvert forestier, l'écoélectricité et l'écotourisme.

Même si elle a réalisé d'importants progrès, la CCE a encore l'indéniable capacité de faire progresser la coopération environnementale dans un contexte d'intégration de l'économie nord-américaine. Ses réalisations constituent des bases solides pour réussir à établir des systèmes environnementaux qui soutiennent l'intégration accrue de cette économie. L'expérience que la Commission a acquise en recourant aux forces du marché nord-américain pour promouvoir la conservation de la biodiversité pourra s'avérer très utile au moment où des efforts seront déployés en ce sens dans l'avenir.

Les pages qui suivent exposent de façon plus détaillée les progrès qu'a réalisés la Commission. Le Secrétariat vous invite à vous renseigner davantage sur ses réalisations et sur ce qu'il reste à accomplir, de même que sur la manière dont vous pouvez participer à l'établissement d'un partenariat nord-américain renforcé dans une optique de durabilité de l'environnement.

2 L'environnement, l'économie et le commerce

La coopération entre les pays nord-américains est un élément essentiel pour régler les problèmes environnementaux à l'échelle continentale. Il s'agit également d'un fondement important d'une économie nord-américaine en pleine effervescence. L'intégration accrue de cette économie impose un plus haut degré de coordination et de coopération qui facilitera les échanges commerciaux et instaurera des systèmes complémentaires pour protéger l'environnement à l'échelle du continent.

Une intégration accrue de l'économie donnera également la possibilité de recourir à des incitatifs économiques et à des instruments financiers pour soutenir le développement durable. Cela démontre la nécessité de solliciter la participation des principaux intervenants du domaine économique à la protection et à la conservation de l'environnement grâce à des moyens novateurs. Les agriculteurs, les gens d'affaires, les consommateurs, les propriétaires fonciers, les investisseurs et d'autres acteurs détiennent la solution en vue de réaliser un développement économique qui privilégie la durabilité de l'environnement. Étant donné que la portée de l'économie est de plus en plus continentale, il faut mettre en place des mécanismes commerciaux destinés à favoriser son intégration.

La déclaration qu'a publiée le Conseil en 1998, le *Programme d'action commun*, oriente les travaux de la Commission et fixe les priorités suivantes afin d'aider les trois pays à instaurer la durabilité de l'environnement dans des marchés ouverts :

- La promotion du commerce des produits et services écologiques.
- L'établissement de liens entre l'environnement, l'économie et le commerce.

- La prise de mesures à l'échelle nord-américaine en relevant des possibilités d'appliquer le mécanisme pour un développement propre et d'examiner la capacité des puits de carbone comme les forêts.

Le Conseil a également chargé la Commission d'examiner les répercussions de l'ALÉNA sur l'environnement et de compléter cette analyse en se penchant également sur les nouvelles tendances environnementales qui découlent d'une activité économique croissante. Il lui a demandé d'entreprendre des examens périodiques des enjeux, en prenant en compte aussi bien les tendances économiques que les tendances environnementales, et a déterminé que les dimensions environnementales de la déréglementation du secteur de l'électricité constituent un sujet d'intérêt. Il a également invité la Commission à travailler avec d'autres organes de l'ALÉNA et des institutions internationales compétentes afin de veiller à ce que les politiques commerciale et environnementale se renforcent mutuellement.

Les travaux de la Commission réalisés dans le cadre du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce sont axés sur chacune de ces priorités.

2.1 Les produits et services écologiques

Au cours des dernières années, la Commission a acquis une très vaste expérience dans le domaine des produits et services écologiques en examinant des moyens d'exploiter les forces du marché pour soutenir la conservation de la biodiversité. La culture sous couvert forestier du café, de la vanille et de palmiers, de même que la production d'autres produits commerciaux, représentent l'un des domaines les plus prometteurs. Il fait l'objet d'un examen intensif en raison de sa capacité de faire progresser le développement durable en soutenant des pratiques économiquement viables et favorables à l'environnement.

2.1.1 Les produits agricoles cultivés sous couvert forestier

La Commission a contribué à d'importants travaux analytiques en déterminant les défis et les possibilités qui entourent la mise en marché des produits cultivés à l'ombre, particulièrement le café. Elle est également devenue un important courtier en information entre les producteurs, les détaillants et les marchés financiers en veillant à ce que les préoccupations et les besoins de chaque groupe soient entendus et pris en compte.

À la suite de la publication, par la CCE, de la première étude de marché nord-américaine concernant le café d'ombre ainsi que de sa collaboration avec le *Smithsonian Migratory Bird Center* (Centre smithsonien pour les oiseaux migrateurs), des agriculteurs et d'autres intervenants en vue de classifier des critères de culture pour ce type de café, la CCE a travaillé avec d'autres intervenants afin d'obtenir des données environnementales de base sur des modèles de couvert forestier et d'utilisation du sol pour la production de café au Mexique. Parallèlement, elle a travaillé étroitement avec des producteurs de café, des organes de certification, des détaillants et des institutions financières afin d'évaluer et de faire connaître les possibilités qu'offre ce produit. La CCE fournit actuellement de l'information sur le café d'ombre et des produits connexes aux institutions financières qui envisagent d'octroyer du microcrédit pour de tels produits.

Cette année, les activités comprenaient notamment :

- La calibration, de concert avec l'*Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM, Université nationale autonome du Mexique), des résultats d'une étude menée en 2000 par l'*Instituto Nacional de Geografía* (Institut national de géographie) sur le rythme des changements que subit le couvert forestier au Mexique.
- La réalisation d'une nouvelle analyse comparative du rendement et des recettes du café d'ombre et du café cultivé en plein champ, y compris l'analyse de la valeur nette actuelle.
- L'établissement d'un inventaire des liens entre la biodiversité et la production de café.
- La collaboration avec l'association *Resources for the Future* en vue de consolider les données fondamentales sur les changements intervenus dans la production du café ainsi que sur les facteurs socioéconomiques qui ont provoqué ces changements.
- La diffusion d'informations aux groupes industriels sur les débouchés du café d'ombre.
- La mise en place de travaux avec le secteur des services financiers afin d'examiner les possibilités financières connexes au café.
- Le maintien de la base de données en ligne exposant les différents programmes nord-américains d'étiquetage et de certification relatifs au café.

2.1.2 Le palmier *Chamædorea*

Les travaux préliminaires sur le commerce durable du palmier *Chamædorea* comprennent la publication par la CCE, au cours de l'été, d'une analyse socioéconomique et écologique de la production de ce palmier. Le Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG) évaluera les travaux en cours ainsi que leurs prochaines étapes.

2.1.3 L'écotourisme

Le Secrétariat a parachevé un rapport sommaire sur les bonnes pratiques en matière d'écotourisme dans les aires naturelles en Amérique du Nord. Ce rapport fait présentement l'objet d'un examen interne et sera publié au cours de l'été. La base de données en ligne définissant l'écotourisme et énumérant les activités connexes a également été établie au début de 2001. En mars, la CCE a organisé une réunion à La Paz sur l'écotourisme dans les aires côtières et marines. Cette réunion avait pour objet d'évaluer le potentiel de l'écotourisme en vue de protéger la biodiversité, de dresser un plan d'observation écologique des baleines dans la zone côtière s'étendant de la Baja California à la mer de Béring à titre d'étude de cas, d'exposer les résultats préliminaires sur l'état et l'ampleur du tourisme en milieu naturel dans toute l'Amérique du Nord.

Les faits saillants de cet atelier pilote et des travaux de suivi comprennent :

- La réalisation d'un projet pilote sur l'observation des baleines en recourant à un processus concurrentiel et transparent (la CCE a déjà trouvé des sources de financement à cette fin et cherchera d'autres fonds privés).
- L'instauration accrue de la transparence et de la circulation de l'information dans le cadre de ces projets (à cette fin, la CCE a créé un site Web afin d'afficher les rapports d'étape et les recommandations et d'établir des liens entre les sites voués à l'écotourisme).

- L'évaluation de la place qu'occupe le tourisme dans les priorités de la CCE et l'établissement d'un sommaire des résultats de ce projet en prévision de l'activité intitulée *2002, Année de l'écotourisme* qui se tiendra à Québec sous l'égide des Nations Unies.

2.2 L'évaluation des liens entre l'environnement et le commerce

En octobre 2000, la CCE a organisé le premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. Tenu dans les locaux de la Banque mondiale, ce symposium a attiré quelque 300 personnes de toute l'Amérique du Nord représentant les secteurs public et privé, des groupes de recherche ainsi que des groupes et des organisations non gouvernementales (ONG) voués au développement et à l'environnement. Durant deux jours, il a permis de présenter et d'examiner 14 documents de recherche originaux et il représente un pas en avant dans le débat concernant l'environnement et le commerce puisqu'il a permis une analyse empirique et rigoureuse. Ces 14 documents sont maintenant consultables sur le Web, dans leur version originale, et ils seront traduits et publiés au cours de l'année tout comme les points saillants des discussions tenues au cours du Symposium. La Secrétariat de la CCE publiera un sommaire en prévision de la session ordinaire du Conseil qui exposera les principales conclusions de ces 14 documents.

La fondation Ford a décidé d'apporter son soutien en finançant la publication de ce sommaire ainsi que la réalisation d'une étude plus détaillée visant à relever les incidences à plus grande échelle de la mondialisation sur les collectivités.

La prochaine phase des travaux sur les répercussions de l'ALÉNA sera axée sur des questions et/ou des secteurs économiques particuliers afin de cerner avec plus de précision la relation entre les politiques économiques et environnementales. Ces travaux comprendront l'examen de questions concernant, notamment, le changement de vocation des sols, les ressources forestières, les ressources en eau douce et le rôle que peuvent jouer les incitatifs commerciaux en vue d'instaurer des politiques économiques visant la durabilité.

2.3 Les mécanismes de financement et l'environnement

La Commission a établi un rapport donnant un aperçu des possibilités d'investissement en relation avec le changement climatique qui visent les petites et moyennes entreprises (PME) de trois secteurs industriels du Mexique. Ce rapport sera publié au cours de l'été. La CCE a également réalisé une analyse des possibilités d'investissement au Mexique dans le secteur du café. Ces travaux ont servi de fondement à une série de réunions tenues au cours de l'année avec des représentants du secteur des services financiers afin de déterminer les possibilités financières qu'offre la production de café cultivé durablement. La CCE réalise également une analyse comparative, dont elle prévoit soumettre les résultats à l'attention des Parties en octobre 2001, qui portera sur la divulgation d'informations aux marchés financiers des trois pays.

Réunion du groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE

À la suite de la réunion d'octobre 2000, les Parties ont demandé à la CCE de préparer trois études sur l'utilisation du principe de précaution dans les règlements et politiques de l'environnement. Ces études consistent :

- à analyser les coûts et les avantages de l'application du principe de précaution dans les politiques environnementales;
- à donner un aperçu du recours au principe de précaution dans la législation des trois pays en se penchant sur certains domaines visés par les politiques publiques, notamment l'environnement;
- à relever des exemples de jurisprudence dans lesquels le principe de précaution a constitué un facteur déterminant.

Défis

La majorité des gens qui connaissent la CCE s'attendent à ce qu'elle fournisse rapidement de l'information sur les principaux liens entre le flux d'échanges commerciaux et les indicateurs connexes de l'état de l'environnement. Généralement parlant, la compilation et la publication d'une telle information permettent au public d'évaluer la situation en Amérique du Nord et de tester les diverses hypothèses de travail sur les incidences environnementales, tant positives que négatives, d'un commerce accru.

Au cours de ses premières années d'activité, la CCE a exclusivement recouru à des outils méthodologiques pour réaliser ce genre d'évaluation. Mais maintenant qu'elle dispose d'une variété d'outils et de méthodes, elle peut viser à offrir au public des données de grande qualité en compilant la meilleure information qui soit en provenance de sources fiables sur le commerce et l'environnement. Le fait d'offrir cette information sous une forme conviviale représente un défi de taille pour la CCE.

Maintenant qu'il est établi que le commerce représente l'un des éléments moteurs de changement en Amérique du Nord, l'incidence des marchés financiers privés sur l'environnement constitue de plus en plus un domaine d'étude. Les principaux enseignements tirés jusqu'à présent des travaux sur les produits et services écologiques comprennent : a) l'évaluation rigoureuse et permanente, en vue d'obtenir de l'information fiable, de la comparabilité des différents produits et services en fonction de leurs caractéristiques environnementales; b) la détermination de l'intérêt des consommateurs pour les écoproduits; c) le relevé des défis particuliers auxquels font face les producteurs en ce qui a trait à la fourniture de produits et de services écologiques; d) l'examen des questions qui touchent la transparence des outils d'information commerciale; e) l'inventaire des possibilités de financement dans le secteur des produits et services écologiques.

Il faut poursuivre les travaux destinés à faire le lien entre les programmes de commercialisation, les besoins des producteurs et les attentes des consommateurs. En outre, la Commission examine des mécanismes financiers et des mesures de politique publique pour tirer parti des débouchés qu'offrent les produits agricoles cultivés à l'ombre.

La CCE fait aussi participer des sociétés financières privées à ses travaux sur les produits et services écologiques. L'élargissement de ces efforts exigera le soutien actif des gouvernements en vue d'établir un cadre politique de soutien qui permettra de compléter les activités du secteur privé.

Les travaux de la CCE sur les tendances ont été entravés par un désaccord des membres du Groupe consultatif connexe sur les sujets à étudier, par le départ de certains membres du groupe et par le

manque d'intéressés aux résultats de cette recherche. L'aperçu du programme de travail pour 2001 prévoit d'incorporer les travaux sur les tendances à ceux en cours portant sur le commerce et d'examiner des projets d'avant-garde dans des domaines présentement à l'étude.

Dans une large mesure, les efforts déployés jusqu'à présent n'ont pas suscité la sorte de coopération institutionnelle, par l'entremise des fonctionnaires de l'environnement et du commerce, que prescrit l'ANACDE et que le Comité consultatif public mixte (CCPM) et le public ont dénoncé à maintes reprises. Malgré plusieurs réunions de ces fonctionnaires financées par la CCE, la coopération s'est avérée restreinte entre elle et les divers comités établis en vertu de l'ALÉNA, et rien d'autre que des documents de travail n'a résulté de leurs diverses rencontres.

3 La conservation de la biodiversité

L'Amérique du Nord sert de soutien à certains des écosystèmes marins et terrestres les plus diversifiés de la planète. Par exemple, le Mexique fait partie des dix pays du monde où la biodiversité est plus importante en raison de la très grande diversité de ses espèces, de ses écosystèmes et des endémismes qui caractérisent son territoire. Les problèmes auxquels l'Amérique du Nord est confrontée ont une aussi grande ampleur que son patrimoine de formes de vie, notamment les menaces à la biodiversité et à la santé des écosystèmes, et ces problèmes peuvent nuire à l'épanouissement des générations actuelles et futures. La majorité des problèmes qui touchent l'environnement nord-américain ont une envergure nationale, alors que d'autres sont communs à deux des trois pays. Malgré tout, les effets et conséquences de certains d'entre eux risquent de toucher tôt ou tard l'ensemble du continent.

En collaboration avec les trois gouvernements et divers groupes d'intervenants, la CCE s'emploie à favoriser l'établissement d'un consensus et à servir de catalyseur pour élaborer des stratégies qui appliquent une approche holistique et qui serviront à relever les défis que la biodiversité suscite en Amérique du Nord.

3.1 Les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité

Afin de relever les défis que suscite la biodiversité, la Commission a élaboré une stratégie à long terme avec la collaboration du public et d'intervenants des secteurs public et privé des quatre coins du continent. Cette stratégie, qui constitue le programme de la CCE relatif à la biodiversité en Amérique du Nord, vise à s'assurer que les travaux de la Commission permettent de mettre en place des activités de conservation fructueuses, rentables et globales destinées à faire face aux menaces communes et à tirer parti des possibilités qui s'offrent tant à l'échelle régionale que continentale.

Dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie, la CCE a établi un rapport préliminaire intégré qui tente de relever les possibilités qui pourraient concrètement permettre à la CCE de se pencher sur ces enjeux. Les observations et la contribution de divers intervenants ont permis d'étoffer ce document qui constitue la deuxième étape de l'élaboration de la stratégie. Les intervenants nord-américains —des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, des groupes autochtones, le milieu universitaire, le secteur privé et le grand public — ont contribué à l'examen de ce rapport préliminaire et fourni à la CCE de l'information essentielle au cours de l'élaboration de la stratégie.

La troisième étape de l'élaboration de cette stratégie a donné lieu à la fixation de priorités géographiques dans le cadre d'un atelier auquel ont participé 21 écologistes renommés des trois pays qui ont choisi des régions importantes pour y conserver la biodiversité. Leur choix s'est porté sur 14 régions auxquelles la CCE accordera son attention en raison de leur valeur biologique continentale et des menaces importantes dont elles sont l'objet.

La dernière étape a consisté à compiler des suggestions de mesures méritant une attention prioritaire concertée dans le cadre des activités de la CCE. Ces mesures prioritaires, qui se fondent principalement sur la contribution des intervenants, ont été établies en fonction de leur portée continentale, de leur pertinence aux échelles binationale et trinationale, de leur degré d'urgence, du degré de concertation qu'elles suscitent parmi les intervenants et du fait qu'elles cadrent avec le mandat de la CCE.

En avril 2001, la Commission a tenu une table ronde sur la conservation de la biodiversité avec des organisations de premier plan afin de formuler une série de recommandations sur l'ébauche de la stratégie. Cette stratégie est censée s'appliquer durant 15 ans grâce à l'établissement d'un cadre aussi vaste que cohérent pour atteindre les buts et les objectifs stratégiques visés et prendre les mesures prioritaires qui s'imposeront.

3.2 L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) est un partenariat d'organisations et d'organismes des secteurs public et privé qui a pour but de coordonner les efforts nationaux de protection des oiseaux à l'échelle continentale.

La deuxième réunion trinationale tenue dans le cadre de l'ICOAN a eu lieu du 14 au 16 février 2001 à Querétaro, au Mexique. Elle avait pour objet de se pencher sur la mise en œuvre de la stratégie connexe, donnant ainsi suite à la première réunion, tenue à Puebla en 1998, qui a permis de déterminer les perspectives de l'ICOAN et ses principes directeurs. La réalisation de cette activité impose prioritairement à la CCE d'établir des plans d'action trinationaux comportant des priorités communes ainsi que des méthodes de conservation des oiseaux. Les activités prioritaires choisies au cours de la réunion de Querétaro comprennent : l'établissement d'objectifs mesurables pour un plan quinquennal connexe à l'ICOAN qui tient compte des plans nationaux; le renforcement de l'ICOAN et le regroupement de ses activités connexes; un engagement accru à l'égard de la conservation avienne au niveau international; l'élargissement des partenariats au sein du milieu de la conservation.

La réunion relative à l'ICOAN a permis de formuler les principales recommandations suivantes :

- Conclure un accord trinational sur la conservation avienne que chaque pays devra signer avec un sens élevé des responsabilités.
- Former un comité trinational renouvelé qui relève directement de trois comités nationaux.
- Élaborer et mettre sur pied des projets pilotes internationaux. On a établi un premier ensemble de critères et recommandé que les priorités des projets soient suggérées par le Mexique, en relevant ultérieurement des sites essentiels dont dépendent des groupes

d'espèces aux États-Unis et au Canada. On prévoit que le choix éclairé de ces projets permettra de montrer à la population locale et aux responsables de programmes nationaux et internationaux à quel point les activités intégrées de conservation des oiseaux peuvent porter des fruits sur le terrain.

- Établir des plans de communication stratégiques et mesurer leurs résultats.
- Trouver d'autres fonds pour pouvoir appliquer les priorités ci-dessus.

Le plan quinquennal relatif à l'ICOAN est censé être prêt au cours du dernier trimestre de 2001.

3.3 Les espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

Le projet sur les espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation est axé sur les espèces que les Parties considèrent d'intérêt prioritaire dans le cadre de la coopération nord-américaine. Elles comprennent : la buse rouilleuse, le faucon pèlerin, la pie grièche migratrice, le pluvier siffleur, le pluvier montagnard, la chouette des terriers, la chouette tachetée septentrionale, la chouette tachetée du Mexique, la paruline à dos noir, la grue blanche d'Amérique, le condor de Californie, le chien de prairie, l'antilope du Sonora, la petite chauve-souris à long nez, la chauve-souris à long nez du Mexique, l'ours noir, le loup gris.

Étant donné que la plupart de ces espèces habitent l'écorégion des prairies, qui constitue un écosystème nord-américain particulier, les activités ont commencé par favoriser la coopération entre les parties intéressées à conserver les prairies. On prévoit prendre des mesures particulières au bénéfice d'espèces déterminées dans cette région.

En février 2000, la CCE a publié un rapport sur les espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation en Amérique du Nord qui révèle que de nombreuses espèces migratrices et transfrontalières des prairies sont en voie de disparition. Au cours du même mois, le Groupe de travail sur les espèces communes du Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes en est arrivé à la même conclusion au cours d'une réunion au Texas. Les deux groupes ont convenu de la nécessité de se pencher attentivement sur les mesures de conservation que les trois pays pourraient prendre à l'égard des prairies.

Compte tenu de l'importance des écosystèmes des prairies à l'échelle continentale et de la nécessité d'établir un cadre de coopération, à la mi-mars 2001, la CCE a organisé un premier atelier trinational afin de dresser un cadre de coopération aux échelles binationale et trinationale destiné à conserver les espèces migratrices et transfrontalières des prairies qui suscitent des préoccupations communes.

Cet atelier avait pour objet : 1) de réunir les principaux acteurs participant à la conservation des espèces des prairies afin de déterminer les moyens nécessaires pour conserver ces espèces, particulièrement (mais sans s'y limiter) celles faisant partie de la liste susmentionnée; 2) de relever des possibilités de coopération binationale entre les acteurs intéressés à la conservation des espèces des prairies; 3) de rassembler des éléments en vue de dresser des plans d'action destinés à conserver ces espèces.

L'atelier a permis d'établir des perspectives communes et de formuler des recommandations,

notamment : 1) d'élaborer une stratégie relative aux prairies; 2) de mettre en place un cadre de coopération multilatéral relatif aux espèces qui intéressent les trois pays, y compris celles qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation.

Durant le restant de l'année, il est prévu d'élaborer une stratégie relative aux prairies qui servira de fondement à l'établissement de plans d'action en vue de rétablir ces espèces.

3.4 Les aires marines protégées

Le projet sur les aires marines protégées (AMP) a pour objet d'établir un réseau d'AMP sur tout le continent afin de partager des méthodes, des données de surveillance et d'autres informations précieuses, et de mieux protéger ces habitats marins essentiels ainsi que les nombreuses espèces migratrices qu'elles abritent. Ce projet a aussi permis d'accélérer la réalisation d'un projet pilote régional comprenant des activités avec de nombreux groupes dans la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring.

3.4.1 La cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord

Des représentants des trois pays ont commencé à travailler de concert en examinant les activités existantes et en relevant les lacunes des cartes marines nord-américaines. Les 12 et 13 février 2001, les membres de ce comité se sont réunis pour examiner les progrès réalisés et planifier les prochaines étapes. Celles-ci comprennent : 1) la collecte et l'examen d'informations sur chaque région ou zone écologique et chaque province (niveaux I et II); 2) la mise au point d'une approche pilote pour la subdivision des provinces (niveau III); 3) l'organisation d'un atelier de spécialistes, en août 2001, afin d'examiner le projet de cartographie du niveau III. Au présent comité directeur composé de ces représentants s'adjoindront un ou deux membres de chaque pays ainsi que des représentants d'organismes gouvernementaux et d'ONG.

3.4.2 Le réseau nord-américain d'aires marines protégées

Le cadre d'action du réseau nord-américain d'aires marines protégées prévoit sept mesures : 1) la valorisation des avantages économiques qu'offrent les AMP; 2) la cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord (il s'agissait antérieurement de délimiter les biorégions marines); 3) l'élaboration de lignes directrices permettant de mesurer les incidences positives des AMP; 4) la planification d'une gestion intégrée; 5) la réalisation de recherches appliquées à l'égard des AMP; 6) l'élaboration d'un code d'éthique maritime; 7) l'instauration de normes de protection. Des activités sont maintenant en place pour appliquer la majorité de ces mesures. Plus de 250 personnes représentant une variété d'organismes gouvernementaux, d'ONG, d'universités, de groupes autochtones et de sociétés privées participent présentement à des activités cadrant avec le réseau d'AMP (voir les détails ci-dessous).

Comme l'a suggéré le comité directeur du réseau d'AMP cautionné par le milieu des intéressés, il serait préférable de mettre en œuvre certains éléments du plan d'action à l'échelle régionale en vue de faire progresser le projet, tout en visant une mise en œuvre à l'échelle continentale pour les autres éléments. La région choisie est celle de la côte du Pacifique qui s'étend du golfe de la Californie, dans l'État de Baja California, jusqu'à la mer de Béring.

La CCE entend exercer une intendance de deux façons. En premier lieu, elle soutiendra l'établissement de priorités trinacionales en matière de conservation des espèces et des habitats, et la mise au point de mécanismes complémentaires pour mesurer le degré de réussite dans les AMP. Ces activités ont débuté par un atelier qui s'est tenu à Monterey, en Californie, au début du mois de mai 2001. En deuxième lieu, elle veillera au renforcement et à l'efficacité de la communication entre les intervenants, le réseau d'AMP et le cadre institutionnel, car ce dernier joue un rôle de protagoniste et de coordonnateur.

Les activités énumérées ci-dessous sont mises en œuvre en vue de faire progresser le projet :

Le réseautage des AMP et le renforcement des capacités

Inventaire

En collaboration avec Pêches et Océans Canada, la *Comisión Nacional de Areas Naturales Protegidas* (Commission nationale des aires naturelles protégées), la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes océaniques et atmosphériques) et d'autres partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, la CCE est en train d'établir un inventaire des AMP consultable sur le Web à l'intention des gestionnaires, des ONG, des décideurs, des universitaires et d'autres intéressés afin de soutenir le réseau nord-américain. Cet outil Internet mis au point à l'aide d'un système d'information géographique (SIG) offrira une interface graphique aux utilisateurs nord-américains en se servant du contenu et des données des inventaires canadien, mexicain et américain. Cet inventaire, en plus d'être consultable au moyen de différentes fonctions de recherche (p. ex., en cliquant sur un site d'AMP ou sur une carte, ou encore en entrant un nom ou un thème de recherche), comprendra également des sujets thématiques de recherche et des projets ou des activités spéciales que pourront partager plusieurs sites.

Site Web

Le site Marinet, à l'adresse <<http://www.crossdraw.com/marinet>>, a été créé de manière concertée pour faciliter les communications et offrir aux membres du réseau d'AMP un moyen d'échanger de l'information sur des documents, activités et questions connexes.

Renforcement des capacités institutionnelles

La CCE est actuellement en partenariat avec la *Baja California to Bering Sea (B2B) Marine Conservation Initiative* (Activité de conservation de la région marine s'étendant de la Baja California à la mer de Béring) afin de favoriser la concertation des ONG, des organismes gouvernementaux, des scientifiques, des intervenants et d'autres personnes intéressées à restaurer et à conserver la biodiversité particulière et la productivité de la côte nord-américaine du Pacifique grâce à un réseau d'AMP interconnectées. Entre autres objectifs, cette activité vise à assurer un soutien institutionnel à long terme pour le réseau, et ses travaux sont étroitement liés à ceux de la CCE dans des domaines d'intérêt commun.

Au cours de l'année écoulée, les participants à cette activité ont élaboré une vision et une mission communes et déterminé les principaux éléments d'un plan stratégique qu'ils ont parachevé les 19 et

20 avril 2001, à Tofino, en Colombie-Britannique. Ils se sont fixé cinq objectifs :

- Élaborer une vision commune de la conservation dans cette région, y compris un réseau d'AMP interconnectées et des couloirs de raccordement.
- Relever les processus écologiques passés et présents et les caractéristiques culturelles de la région, et faciliter la réalisation de nouvelles recherches dans ces domaines.
- Inciter le public à élaborer un code d'éthique maritime et chercher du soutien à la vision de la conservation dans cette région.
- Renforcer et soutenir les capacités régionales et locales en vue de mettre en œuvre cette vision.
- Favoriser le dialogue, les partenariats et l'échange d'information.

Priorités trinacionales en matière de conservation et évaluation du degré d'efficacité des mesures

Trois domaines prioritaires, à savoir des normes de protection, la recherche appliquée aux AMP et des outils d'évaluation de l'efficacité de la gestion des AMP, répondent à trois questions fondamentales que soulève le réseau d'AMP :

- Parmi les espèces en voie de disparition, quelles sont celles qui suscitent des préoccupations communes dans les trois pays et quelles mesures concertées doit-on prendre pour améliorer la situation? (Optique des espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation)
- Parmi les habitats marins et côtiers hautement prioritaires quels sont ceux qui réclament le plus des mesures de conservation? (Optique des habitats prioritaires)
- Quels sont les objectifs de conservation réalistes pour ces sites et comment pourra-t-on y mesurer l'efficacité des mesures? (Optique des objectifs et des indicateurs)

La première activité relative aux normes de protection impose de déterminer quelles sont les espèces marines qui suscitent des préoccupations en matière de conservation. Ce projet permettra d'établir une liste d'espèces qui revêtent de l'importance à l'échelle trinationale et dont les trois pays devront convenir. Il donnera également lieu à l'établissement d'un rapport sur l'état de ces espèces ainsi que sur les éléments pouvant entraver ou faciliter la collaboration à leur sujet. Ce projet sera l'une des nombreuses sources d'information qui permettront de déterminer des objectifs et des indicateurs ainsi que des aires prioritaires dans la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring.

La première activité relative à la recherche appliquée consistera à se pencher sur des moyens d'inventorier des aires prioritaires dans cette région. Cette tâche visera à incorporer des données biologiques et physiques existantes dans un SIG ainsi que des données sociales dérivées. Ce processus de collecte de données servira de fondement à un atelier subséquent destiné à cerner des habitats essentiels à la conservation. En se fondant sur la carte de niveau III (dressée grâce aux travaux de l'équipe chargée de cartographier les écosystèmes), il sera possible de classer par ordre de priorité les sites nécessitant des mesures de conservation en réalisant une évaluation des risques. La première activité relative aux outils d'évaluation de l'efficacité de la gestion des AMP offrira une estimation scientifique de la capacité d'atteindre des buts précis au sein des AMP, ainsi que de l'information sur la manière de mesurer l'atteinte de ces objectifs.

Défis

La CCE vise à établir des priorités nord-américaines en dressant un cadre qui permettra de canaliser plus efficacement les mesures aux échelons continental et régional. À mesure qu'elle délaisse la planification pour se concentrer sur des mesures de conservation applicables sur le terrain, elle doit relever le défi d'établir des synergies entre les divers intervenants et d'intégrer ses activités courantes. Les Parties doivent rapidement s'entendre sur les priorités dont la CCE doit s'occuper en matière de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord, en tenant particulièrement compte des contraintes qui touchent les ressources humaines et financières.

4 La protection de l'environnement au profit de la santé humaine

La pollution de l'air et de l'eau, l'exposition aux déchets dangereux et les concentrations de polluants dans la nourriture, tant dans les habitations que dans les locaux de travail, sont de plus en plus perçus comme des éléments déterminants de la santé. L'exposition à des dangers environnementaux, de la conception jusqu'à l'âge adulte, peut porter atteinte à la santé humaine et à la qualité de la vie. En raison de leur développement, de leur croissance rapide et de leur comportement particulier, les enfants sont plus vulnérables que les adultes. D'autres groupes de la population peuvent être vulnérables aux contaminants de l'environnement, notamment les peuples autochtones qui vivent dans le Nord, les personnes âgées et les pauvres. Les risques que représentent ces contaminants pour la santé humaine peuvent avoir également des incidences sur le développement économique en raison du coût des soins de santé et des mesures d'assainissement de l'environnement qui y sont associés, sans parler de leurs répercussions indirectes sur l'économie. L'Amérique du Nord est reliée par des bassins atmosphériques et hydrographiques, et les polluants peuvent franchir des milliers de kilomètres dans l'atmosphère. Les substances toxiques elles aussi traversent les frontières sous forme de produit ou encore de déchet à traiter. La coopération relative à la salubrité de l'environnement peut permettre de veiller à ce que les dangers qui sont issus de sources communes aux trois pays fassent l'objet de mesures adéquates, et à ce que ceux-ci partagent les outils et les stratégies qui procurent à la population un air et une eau propres et un environnement salubre.

Dans son *Programme d'action commun*, le Conseil reconnaît qu'il est important de protéger la santé humaine et la salubrité des écosystèmes. Il a chargé la Commission de continuer à favoriser la coopération à l'égard des questions liées à la qualité de l'air en axant son attention sur les substances à éliminer graduellement ou à réduire dans le cadre du programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), de promouvoir les registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP) et de poursuivre l'établissement des rapports de la série *À l'heure des comptes*. En 1999, le Conseil a estimé que la santé des enfants et l'environnement constituaient des domaines particulièrement préoccupants et que la Commission devait y consacrer des travaux.

4.1 La coopération à l'égard de questions relatives à la qualité de l'air en Amérique du Nord

Les polluants sont souvent transportés dans l'atmosphère par-delà les frontières politiques. En faisant porter la coopération sur des outils et des méthodes permettant de s'attaquer à la pollution atmosphérique et au transport des polluants, et en soutenant les travaux concertés que réalisent les Nord-Américains, la CCE contribue au maintien de l'intégrité des bassins atmosphériques que

partagent les trois pays.

Le commerce est en plein essor en Amérique du Nord, et son intensification accroît proportionnellement le flux de produits et de services qui alimente les artères commerciales du continent, sur terre, dans l'air et sur l'eau. En septembre 1999, la Commission a réalisé une étude initiale qui a donné lieu à l'établissement d'un rapport intitulé *Les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux*. Ce rapport fait état des projets les plus importants, des organismes participants et du degré actuel de coordination relativement aux couloirs nord-américains de transport. En 2000, la Commission a chargé la société ICF Consulting de mener une étude afin de relever les incidences sur la qualité de l'air que pourrait occasionner l'intensification du commerce le long de cinq segments de couloirs; deux d'entre eux traversent la frontière américano-mexicaine et les trois autres la frontière canado-américaine. Cette activité a permis de former un groupe consultatif d'intervenants, représentant les secteurs gouvernemental et non gouvernemental de chaque pays, afin de cerner les répercussions sur l'environnement (plus précisément sur la qualité de l'air) du développement des couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux, ainsi que les possibilités de prévenir ou d'atténuer ces répercussions.

Les travaux de la société ICF Consulting ont été exposés au cours d'un atelier qu'a organisé la Commission à Winnipeg, au Manitoba, le 15 mars 2001. Le rapport énumère les répercussions qu'un commerce accru peut avoir sur la qualité de l'air, dont les suivantes :

- En supposant que les normes relatives aux combustibles à base teneur en soufre et aux émissions des camions lourds à moteur diesel sont mises en œuvre aux États-Unis et au Canada, la quantité totale des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) et de matières particulaires de moins de 10 microns (PM₁₀) diminuera ou demeurera constante jusqu'en 2020 comparativement à la quantité actuelle, et ce, même si le volume d'échanges commerciaux est censé devenir de deux à quatre fois plus élevé.
- Dans les couloirs où la croissance des échanges est élevée et où les moteurs des locomotives n'ont bénéficié d'aucune amélioration technique, les émissions de NO_x et de PM₁₀ associées au transport ferroviaire augmenteront de 50 % à 100 % d'ici 2020. En raison de la baisse prévue d'émissions provenant des camions, le trafic ferroviaire contribuera dans tous les couloirs à un pourcentage plus élevé d'émissions de NO_x et de PM₁₀ liés aux échanges commerciaux.
- Les émissions de gaz à effet de serre et d'oxyde de carbone (CO) liées au commerce ne diminueront pas avec l'application des nouvelles normes et sont censées augmenter considérablement d'ici 2020. Par exemple, en fonction d'un scénario élémentaire de croissance jusqu'en 2020, les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) seront de 2,4 à 4 fois plus élevées qu'actuellement dans les cinq couloirs étudiés.

Les épisodes de pollution atmosphérique ont un caractère continental et transfrontalier. Il faut donc mieux saisir quelles sont les relations entre les sources et les récepteurs pour pouvoir instaurer des programmes rentables de lutte contre la pollution. Une activité a été entreprise à cette fin et elle prévoit l'établissement d'un inventaire trilatéral des polluants atmosphériques courants. Une telle information est essentielle si l'on veut utiliser des modèles atmosphériques, car ceux-ci permettront

d'éclairer l'élaboration de programmes et de stratégies à l'échelle nationale. Tout comme les rapports sur les données des RRTP, il est prévu d'établir un rapport inventoriant les polluants atmosphériques courants afin que la population connaisse les sources de pollution locales et continentales.

Les responsables du programme de la CCE relatif à la qualité de l'air ont mené des discussions avec des spécialistes fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux des inventaires de données sur la qualité de l'air, au cours d'un processus destiné à cerner des questions relatives au partage et à la comparabilité des données d'inventaire des trois pays. La CCE prévoit de parachever au mois d'août un document qui examine ces questions et qui servira de base de discussion entre les gouvernements. Ce document sera ensuite soumis à l'examen du public au cours d'une réunion tenue avec le Groupe consultatif sur les RRTP vers la fin de 2001 ou au début de 2002.

En mai 2001, les responsables du programme de la CCE relatif à la qualité de l'air ont mis sur pied une activité concertée à Mexico avec la *United States-Mexico Foundation for Science* (Fondation américano-mexicaine pour la science), qui a été créée par le lauréat mexicain d'un Prix Nobel, M. Mario Molina, dans le but de créer une association de spécialistes de la qualité de l'air au Mexique. Cette association aura une ampleur nationale et comptera des participants issus des secteurs public et privé, du milieu universitaire et des ONG. Il s'agit du premier organisme national de cette sorte au Mexique, et il permettra de diffuser dans tout le pays les conclusions de recherches sur la qualité de l'air menées à Mexico, dans les villes frontalières et à d'autres endroits. Ses activités viseront également à trouver des possibilités d'échange avec des organismes analogues du Canada et des États-Unis.

4.2 La gestion rationnelle des produits chimiques

Plus de 70 000 produits chimiques sont offerts dans le commerce en Amérique du Nord, mais un nombre relativement restreint d'entre eux ont subi des tests complets quant à leurs effets toxiques, et ce, bien qu'un grand nombre soit sur le marché depuis plusieurs années. En outre, plus d'un millier de nouveaux produits chimiques sont lancés dans le commerce chaque année.

Le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) a été mis sur pied en 1995 pour servir de tribune trilatérale aux gouvernements et leur permettre de se pencher, de façon concertée et coordonnée, sur les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. Jusqu'à présent, ils ont accordé la priorité aux substances chimiques toxiques, biocumulatives et persistantes. La CCE a établi des plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) relatifs au DDT, au chlordane, aux BPC et au mercure, et des mesures ont été appliquées à leur égard. Il faut particulièrement noter qu'en fonction des engagements pris dans le cadre du PARNA relatif au DDT, le Mexique a entrepris de façon délibérée d'éliminer l'utilisation du DDT et a instauré d'autres moyens de lutter contre le paludisme. Grâce à ces mesures, l'Amérique du Nord est maintenant une zone exempte de DDT. Le PARNA relatif au chlordane est également en voie de donner des résultats fructueux.

Un autre PARNA est en cours d'établissement; il vise les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène à titre de groupe de substances chimiques. Les Parties examinent présentement le cas du lindane et du plomb afin de déterminer s'ils doivent faire l'objet de mesures

trinationales.

Des réunions du Groupe de travail sur la GRPC ainsi qu'une séance publique ont eu lieu à Mexico, du 21 au 23 mars 2001, afin de faire un bilan de la mise en œuvre du programme de travail. Les principaux éléments examinés comprenaient le parachèvement d'un rapport sur le chlordane et la constitution d'un groupe d'étude sur les dioxines et furanes.

Un atelier sur la surveillance et l'évaluation environnementales s'est tenu à Toronto, les 27 et 28 mars 2001, afin de déterminer les besoins dans ce domaine en Amérique du Nord. Regroupant des spécialistes du secteur public, des universités et des ONG, il avait pour objet d'aider le Groupe d'étude sur la surveillance et l'évaluation environnementales à dresser un plan d'action destiné à répondre aux besoins de surveillance sur le continent relativement aux écosystèmes et à la santé humaine. Ce plan d'action comportera des éléments traitant des besoins à court terme et établira un cadre à long terme pour l'instauration d'un plan plus global.

Sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les pays membres ont conclu un traité sur les polluants organiques persistants (POP) en 2001. Les mesures mentionnées précédemment ont trait à plusieurs des POP visés par ce traité, ce qui donne à l'Amérique du Nord un rôle de premier plan dans la lutte contre ces importantes menaces à l'échelle mondiale. Le PNUE a pris note de ces efforts et invité la Commission à adhérer à un protocole d'entente afin qu'elle partage ses travaux avec d'autres régions du monde.

4.3 La promotion du droit à l'information du public sur les registres de rejets et de transferts de polluants

Les trois pays reconnaissent que la diffusion d'information au public sur les rejets et les transferts de polluants déterminés est un précieux outil politique. Le suivi des données sur ces rejets et transferts de polluants permettent de trouver des possibilités de diminuer les déchets, de réduire les coûts et d'offrir un environnement plus sain aux travailleurs et aux collectivités locales. Les rapports de la série *À l'heure des comptes* inventorient les rejets et les transferts de polluants sur le continent et constituent un outil d'information qui améliore la transparence et favorise la réduction des polluants sur le continent. La compilation de données à laquelle ils donnent lieu fait des pays nord-américains des chefs de file parmi les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en ce qui a trait à l'inventaire de polluants et à l'intégration et à l'utilisation de cette information à l'échelle régionale. Étant donné qu'un nombre croissant de pays perçoivent les RRTP comme des outils permettant de promouvoir utilement la réduction de la pollution et l'accès du public à l'information, l'Amérique du Nord est bien placée pour jouer un rôle de chef de file dans ce domaine.

Le cinquième rapport de la série *À l'heure des comptes*, qui expose les données de 1998 ainsi que les tendances tirées des données de 1995 à 1998, sera publié cet été. Parallèlement à cette publication, la CCE lancera son nouveau site Web interactif sur les RRTP qui permettra aux utilisateurs de comparer et de suivre les tendances relatives aux substances chimiques, aux secteurs ou aux régions géographiques qui suscitent un intérêt particulier en Amérique du Nord. Grâce à la contribution des intervenants et aux changements subséquents apportés aux registres nationaux, tels que l'ajout de nouvelles substances chimiques et la diminution des seuils de déclaration, la CCE

continuera d'améliorer et d'étendre la portée de la série *À l'heure des comptes*. Jusqu'à présent les rapports comprennent des données américaines et canadiennes, et celles du Mexique y seront intégrées lorsqu'elles seront disponibles.

Le projet de RRTP de la CCE a pour priorité de soutenir l'élaboration du programme de RRTP mexicain. En novembre 2000, une centaine de participants ont assisté à un atelier de deux jours qui s'est tenu à Tijuana, en Baja California, au Mexique, sur la conclusion d'alliances en vue de prévenir la pollution industrielle, et plus précisément sur de nouveaux moyens et outils de gestion de l'environnement. Cette activité a été organisée conjointement par les responsables du projet de RRTP, du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement et du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE), en collaboration avec la *Dirección General de Ecología* (Direction générale de l'écologie) de l'État de Baja California et l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie). Cet atelier a servi de tribune aux représentants des secteurs public et privé, de groupes d'intérêt public, d'universités et d'autres intéressés de cette région frontalière et de toute l'Amérique du Nord pour examiner d'autres utilités des RRTP, les systèmes de gestion de l'environnement (SGE) et l'accès du public à l'information, et ce, à titre d'outils de gestion rationnelle de l'environnement et de sujets de discussion entre le secteur privé et les collectivités. Les participants ont souligné l'importance des RRTP et de l'accès du public à l'information parce qu'ils constituent une base de confiance et de responsabilité; ils ont aussi relevé des moyens permettant d'accroître la cohérence des SGE des sociétés et de leurs déclarations de rejets et de transferts de polluants.

Les membres du Groupe consultatif multilatéral du projet de RRTP et d'autres parties intéressées se sont réunis à Mexico, les 5 et 6 mars 2001, dans le cadre d'une réunion publique annuelle. En plus de contribuer à l'établissement du rapport *À l'heure des comptes 1999*, cette réunion a donné lieu à une table ronde sur les possibilités de faire progresser l'élaboration du RRTP au Mexique et à une séance spéciale sur les mécanismes qui recourent aux données des RRTP. Au cours de cette table ronde, les représentants du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles) ont déclaré que leur gouvernement avait l'intention d'en modifier l'application volontaire pour la rendre obligatoire dans deux à quatre ans. Parallèlement, l'*Asociación Nacional de la Industria Química* (ANIQ, Association nationale de l'industrie chimique) et la *Cámara de la Industria de la Transformación* (Chambre de l'industrie de transformation) de Monterrey, au Nuevo León, se sont engagées à diffuser de l'information dans le cadre du programme volontaire actuel. Les participants ont formulé également un certain nombre d'idées supplémentaires sur la manière de promouvoir les déclarations de rejets et de transferts de polluants au Mexique et de donner au public accès à cette information, des éléments que les participants ont estimés hautement prioritaires pour le projet de RRTP de la CCE.

Dans le cadre de leur participation à ce projet, les responsables des trois programmes nationaux de RRTP interagissent en échangeant régulièrement des idées ainsi que de l'information technique. Les trois pays participent également à un processus permanent destiné à relever les similitudes et les différences des trois programmes en vue d'améliorer la comparabilité de leurs données à moyen et à long terme.

4.4 La prévention de la pollution

Le programme de prévention de la pollution a débuté ses activités en 1995 afin de favoriser la lutte antipollution au sein du secteur de la production, particulièrement au Mexique. La CCE a entrepris dix projets pilotes afin de faire ressortir les avantages économiques et environnementaux des techniques et des technologies de prévention dans ce pays.

En 1996, avec la participation de la *Confederación de Cámaras Industriales* (Concamin, Confédération des chambres industrielles) du Mexique, la CCE a créé un fonds pilote pour soutenir les projets destinés à prévenir la pollution dans les PME du Mexique. D'après les estimations, quatre de ces dix projets ont été bénéfiques pour l'environnement du fait qu'ils ont permis, à ce jour, de réduire de plus de 1 465 tonnes les émissions de substances chimiques et d'économiser plus de 68 200 mètres cubes d'eau.

En janvier 2000, à l'initiative de la CCE, la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique a mis sur pied la première réunion de son comité organisateur qui comprend des représentants de treize organisations et organismes appartenant aux secteurs public et privé, au milieu universitaire, aux organismes d'aide technique et financière et au milieu non gouvernemental. La première activité de la Table ronde s'est tenue à Querétaro, en août 2000, et elle compte actuellement cinq groupes de travail permanents chargés d'examiner les aspects politiques, les obstacles, le soutien technique, le financement et la formation.

Des travaux ont été entrepris à l'échelle trinationale afin d'intégrer les trois tables rondes nord-américaines sur la prévention de la pollution. Les présidents et administrateurs de ces tables rondes ont tenu une première réunion en octobre 2000 afin d'examiner quelles sortes de liens et de coopération elles pourraient envisager. Depuis lors, elles ont collaboré dans deux domaines : 1) en établissant des liens entre leurs sites Web et en participant de façon dynamique à des activités organisées par chacune des tables rondes; 2) en analysant des politiques nord-américaines de prévention de la pollution qui donnent actuellement lieu à la rédaction de documents analytiques et à des propositions par chacun des trois pays. Ces documents seront présentés sous forme d'ébauche lors de la prochaine activité de la Table ronde mexicaine qui se tiendra à Monterrey, en septembre. Les résultats de ces travaux permettront d'établir une vision régionale, avec l'aide d'un groupe trinational, qui prévoira la mise sur pied de projets déterminés au cours des prochaines années.

4.5 La santé des enfants et l'environnement

Les enfants de toute l'Amérique du Nord sont exposés aux substances toxiques persistantes que transportent le vent et l'eau par-delà les frontières, et que l'on retrouve dans le lait maternel et la nourriture. Jusqu'à présent, la recherche et l'établissement de normes en matière de santé ont été axés sur l'exposition et la sensibilité des adultes à ces substances, ce qui a généralement restreint la connaissance de leurs effets sur la santé des enfants. Il faut déployer des efforts concertés pour mieux connaître les risques que l'environnement représente pour la santé des enfants et leur développement et mettre au point des outils politiques appropriés.

Reconnaissant la nécessité de renforcer la coopération en vue de protéger la santé des enfants des menaces environnementales en Amérique du Nord, en juin 1999, le Conseil de la CCE a annoncé le lancement d'un projet spécial sur la santé des enfants et l'environnement. La Commission a organisé un symposium sur ce sujet à Toronto, en mai 2000, durant lequel les participants ont cerné

plusieurs défis que suscite la santé des enfants en Amérique du Nord et souligné les avantages que pourrait procurer la coopération à l'échelle continentale. En juin 2000, le Conseil a adopté la résolution n° 00-10 relative à la santé des enfants et à l'environnement qui prescrit l'établissement d'un programme coopératif nord-américain destiné à protéger les enfants des menaces environnementales, ainsi que la prise de mesures favorisant l'échange d'information et l'intégration de la santé des enfants dans les objectifs des projets de la Commission. Cette résolution prévoit également la constitution d'un comité consultatif d'experts chargé de formuler des recommandations au Conseil sur des questions touchant la santé des enfants et l'environnement. Ce comité se réunira officiellement au cours de l'été prochain.

Des discussions sont en cours au sujet d'une éventuelle coopération trilatérale destinée à recueillir des données plus précises sur l'exposition des enfants aux substances chimiques toxiques, à mettre au point des indicateurs et à réaliser une analyse comparative des outils politiques en vigueur. En constituant une tribune continentale sur les questions liées à la salubrité de l'environnement des enfants, la CCE s'emploie à favoriser la conclusion de partenariats et à établir des synergies entre les nombreux organismes et intervenants qui participent activement aux efforts de protection de la santé des enfants et de l'environnement dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Défis

Alors que le projet de GRPC demeure un élément dominant dans ce domaine et qu'il a donné d'importants résultats dès les premières années, des défis se présenteront à mesure que les Parties se pencheront sur des substances largement utilisées, comme le mercure, ou rejetées à grande échelle, comme les dioxines. La mise en œuvre des PARNA imposera aux gouvernements de prendre des mesures qui font partie intégrante de leurs programmes nationaux. Pour le moment, il n'existe aucun mécanisme pour évaluer les progrès de la mise en œuvre de ces PARNA. L'instauration d'un processus qui prévoit l'établissement de rapports aux Parties et au public permettra non seulement de continuer à soutenir le projet de GRPC, mais aussi de relever les domaines qui justifient une attention accrue et à l'égard desquels il serait utile de collaborer avec d'autres organismes et organisations.

En outre, étant donné que l'on a jusqu'à présent pris des mesures envers relativement peu de substances chimiques, les efforts que déploie la Commission dans le cadre du projet de GRPC doivent s'orienter vers des stratégies capables de s'attaquer à un plus grand nombre de ces substances dans des délais plus courts. À cette fin, les approches visant les groupes de substances et les secteurs que l'on examine présentement, notamment les substances de la famille des dioxines, pourraient servir de modèles pour accélérer la rapidité avec laquelle on intervient dans le cas d'autres substances chimiques problématiques. La Commission peut par ailleurs travailler avec des fabricants de produits chimiques en soutenant les efforts qu'ils consacrent à étudier les effets sur l'environnement et sur la santé humaine des produits chimiques que l'on trouve couramment dans le commerce, et en procurant de l'information à ce sujet aux gouvernements. Elle devrait également étudier de quelle manière les trois pays peuvent collaborer à la sélection de nouvelles substances chimiques et de produits de la biotechnologie en raison de leurs effets sur l'environnement et sur la santé humaine avant de les commercialiser. En dernier lieu, conformément aux nouvelles directives adoptées par l'OCDE en vertu de la Convention de Bâle, il faudrait accorder davantage d'attention à la fin du cycle de vie des produits afin de veiller à ce que les déchets dangereux soient

adéquatement transportés et traités, détruits ou recyclés. Depuis l'entrée en vigueur d'accords bilatéraux entre le Canada et les États-Unis et entre le Mexique et les États-Unis régissant le transport transfrontalier des déchets dangereux, il est possible de relier les mesures d'application des lois afin de s'assurer que ce transport n'échappe pas aux filets de sécurité déjà en place à l'échelon national.

Le Mexique s'est récemment engagé à instaurer un régime de déclaration obligatoire des rejets et des transferts de polluants, mais il faudra encore du temps avant que la CCE puisse intégrer les données mexicaines à ses rapports de la série *À l'heure des comptes*. Il faudra également éliminer d'autres obstacles à l'établissement d'un ensemble de données continentales puisqu'il existe encore d'importantes différences quant aux seuils de déclaration, aux substances visées et aux définitions. Par contre, si les activités des projets relatifs à la qualité de l'air ont démarré lentement en raison d'une recherche de possibilités convergentes dans d'autres domaines de la pollution atmosphérique, l'inventaire des polluants courants a connu des progrès accélérés durant l'année écoulée.

5 Le droit et les politiques de l'environnement

Le droit et les politiques de l'environnement constituent les assises des efforts destinés à protéger l'environnement et à promouvoir le développement durable dans les trois pays nord-américains. Le caractère transfrontalier des nombreux problèmes auxquels les trois pays sont confrontés suscitent de plus en plus d'efforts pour trouver des solutions et des approches communes. Le secteur de programme de la CCE relatif au droit et aux politiques de l'environnement aide les pays à s'acquitter des obligations que leur impose l'ANACDE en favorisant la coopération des organismes gouvernementaux à l'échelle continentale, tant dans les activités de promotion de l'application et de l'observation des lois que dans l'élaboration et l'amélioration des lois et règlements de l'environnement.

5.1 Le rapport comparatif sur les normes environnementales

Le programme prévoit la poursuite des travaux d'un projet destiné à analyser les normes environnementales en vigueur dans un domaine qui préoccupe l'ensemble de l'Amérique du Nord. Étant donné que les pratiques agricoles intensives ont tendance à se généraliser, les organismes de réglementation des trois pays cherchent des moyens d'équilibrer les intérêts commerciaux et environnementaux. L'étude à laquelle ce projet donnera lieu permettra de comparer sommairement les régimes en place (de réglementation comme d'information) et de relever les tendances actuelles. Elle débouchera sur un rapport préliminaire exposant de quelle manière les diverses autorités compétentes dans ce domaine donnent suite aux préoccupations relatives à l'environnement et à la santé humaine.

5.2 Coopération en matière d'application des lois

5.3

Dans le cadre de son *Programme d'action commun*, le Conseil a chargé la Commission d'accomplir une tâche importante, celle de surveiller les tendances des législations nationales et de leur mise en œuvre afin de veiller à ce qu'elles soient efficacement appliquées. Le Conseil a également souligné l'importance, pour la Commission, de soutenir les trois pays en facilitant les efforts concertés visant la conformité aux lois. Il lui a plus particulièrement recommandé de se

concentrer sur les domaines suivants :

- L'analyse des tendances de la performance de chaque pays en matière d'application et d'observation des lois en vue d'établir une base de référence.
- L'aide à la conformité aux lois et le partage d'informations.
- La mise au point d'indicateurs de l'observation des lois pouvant révéler des changements réels dans la performance environnementale.
- La promotion d'une meilleure performance grâce à l'acquisition de compétences relatives aux systèmes gouvernementaux de gestion de l'environnement, aux ententes de conformité volontaire et à des moyens d'améliorer les normes environnementales.

5.2.1 La tribune nord-américaine sur l'application des lois

Le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail »), qui est constitué de fonctionnaires de l'environnement des trois pays, s'est réuni régulièrement depuis 1995 et a conseillé la CCE au sujet de projets comme ceux relatifs à la conformité volontaire et l'évaluation des besoins liés au suivi du transport transfrontalier de déchets dangereux et à l'application des lois connexes. Cette année, la planification de la réunion annuelle a été retardée en raison des changements de gouvernements au Mexique et aux États-Unis, et du départ de membres canadiens clés de ce groupe de travail. Toutefois, le renouvellement des membres donne la possibilité de grossir la participation à cette réunion par la présence de hauts fonctionnaires du domaine de l'application des lois en provenance d'autres ministères des trois pays afin d'examiner de nouvelles orientations pour la coopération en matière d'application des lois.

En vue de parachever ses travaux sur les indicateurs de la conformité aux lois, le Groupe de travail a décidé d'établir un rapport sur les enseignements tirés de ses projets pilotes qui servira à élaborer de tels indicateurs pour les déchets dangereux. L'établissement de ce rapport par le Groupe de travail constituera sa dernière activité dans ce domaine puisqu'il a estimé ne pouvoir réaliser de plus amples progrès pour le moment dans le cadre des travaux sur ces indicateurs.

5.2.2 Le renforcement des capacités d'application et d'observation des lois

Les activités de renforcement des capacités concernent autant l'application des lois sur les espèces sauvages que l'application et la surveillance de l'observation des lois antipollution.

Le renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages

La CCE réalise cette activité en collaboration avec le NAWEG, et en août 2000, ils ont parrainé leur cinquième séminaire annuel de formation concernant l'application de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES). Tenu à Monterrey, au Mexique, ce séminaire a porté sur des questions d'application des lois relatives à la chasse au gibier trophée et à l'élevage de gibier. Plus de 70 agents de la faune du Canada, du Mexique et des États-Unis y ont assisté et ont examiné les systèmes réglementaires en vigueur dans chaque pays ainsi que des techniques d'inspection et d'identification des espèces. Le partage des coûts élevés de ce séminaire par tous les organismes participants révèle l'importance qu'ils attachent à ce type d'activité continentale de renforcement des capacités et de réseautage.

Dans le cadre de ses travaux, le NAWEG a dévié son attention de la formation relative à l'application de la CITES pour la porter sur des questions liées à la participation du public. Il est en train d'organiser une tribune de deux jours sur la participation du public aux activités d'application des lois sur les espèces sauvages qui aura lieu à l'automne de 2001, à Washington. L'abandon de son orientation habituelle sur la formation est dû à la réussite qu'a connu le court séminaire sur la participation du public à l'application des lois que le Groupe de travail a mis sur pied parallèlement à la réunion du CCPM tenue dans le cadre de la session annuelle du Conseil de la CCE à Dallas, en juin 2000. Le NAWEG s'est réuni à Ottawa, en avril 2001, parallèlement à la réunion tenue par le Comité trilatéral sur la gestion et la conservation des espèces sauvages et des écosystèmes. Le NAWEG a perçu cette réunion comme une séance de travail destinée à contribuer à l'organisation de l'atelier prévu à l'automne de 2001, à s'entendre au sujet de son plan d'activité pour les trois prochaines années et à entreprendre l'établissement d'un plan stratégique décennal pour le groupe. Les représentants du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement et du NAWEG ont collaboré avec ceux du secteur de programme relatif à la biodiversité à l'organisation de l'atelier sur les espèces envahissantes qui s'est tenu en mars 2001, à Montréal. En 2002, les séminaires annuels de formation du NAWEG porteront sur des questions d'application des lois relatives aux espèces envahissantes.

Le renforcement des capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution

Cette activité comporte deux volets : a) la participation aux réunions du Groupe de travail sur la GRPC afin d'apporter des compétences en matière d'application et d'observation des lois durant l'établissement des PARNA; b) la réalisation de travaux sur la conception et la présentation de cours sur le commerce illicite des chlorofluorocarbures (CFC).

Cette année, le programme de coopération en matière d'application des lois a pour la première fois permis de contribuer plus directement à la deuxième phase du PARNA relatif au mercure en ce qui a trait à des aspects de l'application et de l'observation des lois. Ce programme prévoit la participation à une étude conjointe destinée initialement à recueillir de l'information sur le transport transfrontalier de mercure à des fins de traitement ou d'élimination.

Le renforcement des capacités dans ce domaine concerne la formation sur des questions d'application des lois relatives aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le choix de ce domaine est dû au fait que les trois pays signataires de l'ALÉNA sont également parties prenantes du *Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone*. Les États-Unis et le Canada ont déjà imposé d'importantes restrictions à la production et à l'importation de plusieurs de ces substances, et le Mexique se penche actuellement sur de nouvelles mesures de contrôle réglementaires à leur sujet. Il existe toutefois un commerce prospère de certaines de ces substances (notamment le CFC-12, qui sert de frigorigène dans les climatiseurs des automobiles). Cette formation conjointe est destinée non seulement à renforcer les capacités d'application des lois, mais aussi à servir de fondement à la création d'un réseau dans ce domaine en vue de maintenir le processus de coopération.

Cette formation relative aux CFC aura lieu à l'automne de 2001, à Mexico. Le bureau du PNUE

chargé de ce type de formation en Amérique du Centre et du Sud a convenu de participer à cette activité de la CCE à titre d'étape préliminaire en vue de favoriser la constitution d'un réseau plus étendu sur l'application des lois, dans toutes les Amériques, qui permettra de lutter contre le commerce illicite des CFC.

5.2.3 L'établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois

Depuis juin 2000, les membres du Groupe de travail ont établi l'ébauche de leur rapport à titre de contribution au rapport annuel spécial de la CCE sur l'application des lois. Les sujets dont il traite comprennent les inspections, les activités de promotion de la conformité aux lois et l'évaluation des résultats. La version complète dans les trois langues officielles sera publiée au cours de l'été 2001. Durant les années où ce rapport n'a pas été publié, le Groupe de travail a participé à l'établissement d'un rapport avec le Secrétariat de la CCE sur l'application des lois auquel les Parties n'étaient pas tenues de contribuer en vertu de l'ANACDE. Les sujets dont traitera ce rapport sont présentement à l'étude.

5.2.4 Les systèmes de gestion de l'environnement favorisant la conformité aux lois et la performance environnementale

En juin 2000, le Conseil a cautionné le document d'orientation rédigé par le Groupe de travail, intitulé *Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement : Dix éléments pour des systèmes efficaces de gestion de l'environnement*. Depuis cette date, il est consultable dans les trois langues sur le site Web de la CCE, et il a été distribué à une variété d'organisations internationales intéressées.

La CCE a également cherché à ce que ce document soit utilisé par des sociétés privées, et DuPont Mexico a accepté d'être la première entreprise à participer à un projet pilote visant à utiliser ce document d'orientation. La CCE a entrepris des discussions pour inciter les usines américaines et canadiennes de DuPont à y participer également. Elle étudie aussi la possibilité d'implanter ce projet dans d'autres entreprises ou secteurs.

Défis

Les premières années d'activité ont réussi à instaurer la confiance et à jeter les bases d'efforts concertés dans le domaine de l'application des lois. Toutefois, compte tenu de la nature souvent confidentielle des mesures et des stratégies nationales dans ce domaine, de même que des moyens limités dont on dispose pour que le public participe fructueusement, il est difficile de trouver des activités relatives à l'application et à l'observation des lois qui suscitent l'intérêt et le soutien permanent de toutes les Parties.

Bien que le Groupe de travail ait cherché à maximiser l'emploi de ses fonds limités en confiant des tâches à ses membres, les travaux exhaustifs sur des questions nationales ont imposé un fardeau aux groupes d'étude connexes aux projets mis sur pied par le Groupe de travail qui empêche de parachever rapidement ces travaux. Compte tenu des contraintes auxquelles toutes les Parties font face en matière de ressources humaines, le Groupe de travail est davantage appelé à coordonner les travaux du programme de coopération en matière d'application des lois qu'à y participer; il doit également faire des choix stratégiques en axant ses efforts sur un nombre restreint de projets. Bien que le milieu de l'application des lois ait manifesté de l'intérêt à l'égard des rapports publiés

jusqu'à présent, il faudra redoubler d'efforts pour répondre aux attentes du public et divulguer de l'information utile de manière à respecter le principe d'application efficace de la législation de l'environnement. Les Parties pourraient surtout envisager de prendre d'autres mesures pour répondre aux attentes du public en ce qui concerne l'établissement de rapports, par la CCE, sur les pratiques d'application des lois en Amérique du Nord.

6 Le rapport du Secrétariat sur les possibilités et les défis environnementaux découlant de l'évolution du marché nord-américain de l'électricité

La combinaison de la restructuration et de l'accroissement du commerce international de l'électricité occasionne autant de défis que de possibilités en matière de politique environnementale. Ce secteur a constitué depuis longtemps une source importante de plusieurs polluants atmosphériques et de répercussions environnementales connexes, notamment les émissions de mercure et les pluies acides, ainsi que des problèmes environnementaux non reliés à l'air comme les effets éventuels sur la santé des enfants et les changements de vocation des sols. Le secteur de l'électricité a également accompli des progrès importants en dissociant la production totale d'électricité de la quantité totale d'émissions. Il faut mener une analyse plus exhaustive afin de déterminer les effets probables des changements apportés à la structure du secteur de l'électricité, tant en matière de qualité de l'environnement que de politique environnementale.

En novembre 1999, en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, la CCE a entamé l'examen des possibilités et des défis environnementaux découlant de la restructuration du secteur de l'électricité en Amérique du Nord. En janvier 2001, la première réunion du Conseil consultatif sur l'électricité et l'environnement a réuni des hauts représentants du secteur des services publics avec des spécialistes de l'environnement et de la réglementation. Présidé par M. Phil Sharp, ce groupe conseille le Secrétariat relativement à la mise sur pied du projet sur l'électricité et l'environnement. Un rapport fera état des possibilités et des défis environnementaux qui résulteront de l'évolution du marché de l'électricité à l'échelle continentale, notamment le rendement et les incitatifs liés à la demande, deux questions importantes que le Conseil consultatif a relevées durant la réunion.

Les activités réalisées jusqu'à présent comprennent :

- La première phase de la création d'une base de données en ligne qui expose les principales étapes de la restructuration du secteur de l'électricité et de l'élaboration de normes environnementales et de normes régissant les portefeuilles d'énergies renouvelables, ainsi que des questions liées à la demande pouvant réclamer des normes relatives au rendement énergétique des produits.
- L'établissement d'un rapport documentaire qui expose les principaux enjeux auxquels donne lieu l'intégration des marchés.
- La réalisation d'un aperçu des modèles économiques quantitatifs utilisés jusqu'à présent pour évaluer les effets de la restructuration sur l'environnement ainsi que la mise au point, parrainée par la CCE, d'un modèle d'équilibre partiel destiné à examiner les liens éventuels entre le commerce et l'environnement.
- L'exécution d'une analyse commerciale sommaire des questions liées à la demande.
- Le relevé des enjeux que pourrait susciter l'accès aux marchés.

Les prochaines étapes comprendront :

- L'élaboration de scénarios sur les changements auxquels le commerce international de l'électricité pourrait donner lieu au Canada, au Mexique et aux États-Unis.
- La réalisation d'une première analyse commerciale, au Mexique, des questions liées à la demande et concernant le rendement des énergies et leur caractère renouvelable, qui prévoit une étude de la consommation d'énergie par les cent plus importantes sociétés mexicaines. Ces travaux seront réalisés en collaboration avec la *Comisión Nacional para el Ahorro de Energía* (CONAE, Commission nationale pour la conservation de l'énergie) et avec le soutien et la contribution informelles de la *Comisión Federal de Electricidad*, (CFE, Commission fédérale de l'électricité) du Mexique.
- L'examen d'incitatifs commerciaux pouvant contribuer aux objectifs environnementaux durant la restructuration et l'intégration du marché continental.
- La réalisation d'autres travaux de modélisation.
- La tenue d'une réunion du Conseil consultatif à la fin du mois de mai 2001.
- L'organisation d'un symposium sur l'électricité et l'environnement en novembre 2001.
- L'établissement d'un rapport final à l'intention du Conseil, vers la fin de 2001, comportant des recommandations du Conseil consultatif.

7 Les communications sur les questions d'application

En vertu de l'article 14 de l'ANACDE, tout citoyen des trois pays nord-américains peut présenter une communication à la Commission afin d'attirer son attention sur des situations dans lesquelles les gouvernements pourraient omettre d'appliquer efficacement leur législation de l'environnement. Ce mécanisme permet aux membres du public de demander à la CCE de constituer un dossier factuel à partir d'une allégation de non-application de cette législation. Depuis le mois de juin 2000, le Secrétariat de la CCE a reçu trois nouvelles communications.

7.1 L'état du traitement des communications

L'état du traitement de douze communications en cours d'examen est le suivant :

Décisions du Conseil en suspens quant à la constitution d'un dossier factuel :

1. **Aquanova** : Le 4 août 2000, le Secrétariat a informé le Conseil que la communication SEM-98-006 émanant du *Grupo Ecológico Manglar A.C.* justifiait la constitution d'un dossier factuel. Cette communication concerne l'application de la législation du Mexique à l'égard des incidences que l'élevage de crevettes peut avoir sur les milieux humides.
2. **Oiseaux migrateurs** : Le 15 décembre 2000, le Secrétariat a informé le Conseil que la communication SEM-99-002 émanant d'*Alliance for the Wild Rockies et coll.* justifiait la constitution d'un dossier factuel. Cette communication concerne l'application de la *Migratory Bird Treaty Act* (Loi sur le Traité concernant les oiseaux migrateurs) des États-Unis à l'égard d'activités forestières.
3. **BC Mining** : Le 11 mai 2001, le Secrétariat a informé le Conseil que la communication SEM-98-004 émanant du *Sierra Club of British Columbia et coll.* justifiait la constitution d'un dossier factuel. Cette communication concerne l'application de la *Loi sur les pêches* du Canada à l'égard d'activités minières en Colombie-Britannique.

4. **Oldman River II** : Le Conseil a décidé de différer l'examen de l'avis du Secrétariat qui estime que la communication SEM-97-006 émanant de *Friends of the Oldman River* justifie la constitution d'un dossier factuel. Cette communication concerne l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur les pêches*.

Au sujet de ces quatre communications, le Conseil peut, par un vote des deux tiers, charger le Secrétariat de constituer un dossier factuel pour chacune d'elles.

Dossier factuel en voie de constitution

Metales y Derivados : Le Secrétariat est en train de constituer un dossier factuel relatif à la communication SEM-98-007 émanant de *Environmental Health Coalition et coll.* Cette communication concerne l'application de la législation mexicaine à l'égard d'une fonderie de plomb abandonnée.

Décision en suspens quant à la constitution d'un dossier factuel en vertu du paragraphe 15(1) de l'ANACDE

1. **Río Magdalena** : La communication SEM-97-002 émanant du *Comité Pro Limpieza del Río Magdalena* concerne l'application de la législation du Mexique à l'égard de l'évacuation d'eaux usées.
2. **Grands Lacs** : La communication SEM-98-003 émanant de *Department of the Planet Earth et coll.* concerne l'application de la législation américaine à l'égard des émissions de dioxines et de mercure qui proviennent des incinérateurs de déchets solides et de déchets médicaux.
3. **BC Logging** : La communication SEM-00-004 émanant de *David Suzuki Foundation et coll.* concerne l'application de la *Loi sur les pêches* du Canada à l'égard d'activités forestières en Colombie-Britannique.
4. **Molymex II** : La communication SEM-00-005 émanant de *Academia Sonorense de Derechos Humanos et coll.* concerne l'application de la législation mexicaine à l'égard des effets d'une usine de traitement de molybdène sur la qualité de l'air et sur l'environnement.

Le Secrétariat examine ces communications à la lumière de la réponse de chaque Partie visée afin de déterminer si chacune d'elles justifie la constitution d'un dossier factuel. Le 13 septembre 1999, il a demandé des renseignements supplémentaires au Mexique, aux termes de l'alinéa 21(1)b) de l'ANACDE, relativement à la communication SEM-97-002 émanant du *Comité Pro Limpieza del Río Magdalena*. Ce pays n'a pas encore répondu à ladite demande.

Réponse d'une Partie en suspens visée au paragraphe 14(3) de l'ANACDE :

5. **Cytrar II** : Le 13 juin 2001, le Secrétariat a jugé que la réponse de la Partie visée par la communication SEM-01-001 émanant d'Academia Sonorense de Derechos Humanos, A.C. et coll., et concernant l'application de la législation mexicaine à l'égard d'un site d'enfouissement de déchets dangereux, n'était pas assez élaborée pour lui permettre de déterminer qu'il n'ira pas plus avant au sujet de la communication, selon les dispositions de l'alinéa 14(3)a). Aux termes du paragraphe 14(3), la Partie visée dispose encore de 30 jours

pour fournir de plus amples renseignements au Secrétariat, conformément à l'alinéa 14(3)a), et/ou pour répondre aux allégations formulées dans la communication.

Décisions en suspens du Secrétariat visées au paragraphes 14(1) et 14 (2) de l'ANACDE :

6. **Tarahumara** : La communication SEM-00-006 émanant de la *Comisión de Solidaridad y Defensa de los Derechos Humanos, A.C.*, concerne l'application de la législation mexicaine à l'égard de l'accès des communautés autochtones au système de justice environnementale.
7. **Dermet** : La communication SEM-01-003 émanant de *Mercerizados y Teñidos de Guadalajara, S.A.*, concerne l'application de la législation du Mexique en relation avec le fait que celui-ci nie valeur de preuve à un rapport technique du *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau fédéral de la protection de l'environnement) sur la contamination de l'eau souterraine par la société Dermet, S.A. de C.V., à Guadalajara, dans l'État de Jalisco.

Le Secrétariat examine actuellement ces communications afin de déterminer si elles satisfont aux critères du paragraphe 14(1) et si, en fonction des facteurs énoncés au paragraphe 14(2), elles justifient une réponse de chaque Partie visée.

7.2 L'historique des communications de citoyens

L'examen des **dix-neuf** communications qui suivent n'est plus en suspens et il a pris fin pour les raisons énoncées.

Dix communications ont été rejetées parce qu'elle ne justifiaient pas un plus ample examen aux termes des paragraphes 14(1) ou 14(2) :

Chouette tachetée : SEM-95-001/*Biodiversity Legal Foundation et coll.*

Logging Rider : SEM-95-002/*Sierra Club et coll.*

Tottrup : SEM-96-002/*Aage Tottrup*

CEDF : SEM-97-004/*Canadian Environmental Defence Fund*

Biodiversité : SEM-97-005/*Animal Alliance of Canada et coll.*

Guadalajara : SEM-98-001/*Instituto de Derecho Ambiental, A.C. et coll.*

Ortiz Martínez : SEM-98-002/*Ortiz Martínez*

Molymex I : SEM-00-001/*Rosa María Escalante de Fernández*

Jamaica Bay : SEM-00-003/*Hudson River Audubon Society of Westchester Inc. et coll.*

AAA Packaging : SEM-01-002 (le nom de l'auteur est confidentiel)

L'examen de deux communications a pris fin en vertu de l'alinéa 14(3)a) :

Methanex : SEM-99-001/*Methanex Corporation*

Neste : SEM- 00-002/*Neste Canada Inc.*

L'examen de trois communications a pris fin en vertu du paragraphe 15(1):

Oldman River I : SEM-96-003/*The Friends of the Oldman River*

Lac de Chapala : SEM-97-007/*Instituto de Derecho Ambiental*

Cytrar : SEM-98-005/*Academia Sonorense de Derechos Humanos*

Une communication a été retirée par ses auteurs :

Fort Huachuca : SEM-96-004/*The Southwest Center for Biological Diversity et coll.*

Deux communications ont donné lieu à la constitution et à la publication d'un dossier factuel :

Cozumel : SEM-96-001/*Comité para la Protección de los Recursos Naturales, A.C. et coll.*

BC Hydro : SEM-97-001/*B.C. Aboriginal Fisheries Commission et coll.*

Le Conseil a rejeté une communication, en vertu du paragraphe 15(2), à la suite d'un avis du Secrétariat estimant qu'elle justifiait la constitution d'un dossier factuel :

Fermes porcines du Québec : SEM-97-003/*Centre québécois du droit de l'environnement et coll.*

Lors de sa session du 13 juin 2000, le Conseil a adopté la résolution n° 00-09 instaurant deux mécanismes relatifs aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. En premier lieu, il a établi un processus permanent dans le cadre duquel le CCPM est censé examiner toute question que soulève le Conseil, le public, le Secrétariat ou le CCPM lui-même concernant la mise en œuvre et le développement de ces articles, entreprendre une consultation publique et formuler un avis au Conseil sur la question soulevée. Ce processus a été établi pour une période indéterminée. En deuxième lieu, le Conseil a demandé au CCPM de mener un examen de l'historique des communications de citoyens et d'établir un rapport sur les enseignements tirés de l'application du processus visé aux articles 14 et 15, en tenant compte de toute question soulevée par les Parties au sujet de communications déterminées et confiée au CCPM par l'entremise du Conseil. Le CCPM a parachevé son rapport le 4 juin 2001. Le Conseil a manifesté l'intention d'examiner l'application de cette résolution dans deux ans, en 2002.

8 La participation du public et la transparence

La participation du public et la transparence sont des valeurs fondamentales dont témoignent la structure et le fonctionnement de la CCE. Le dynamisme et l'engagement du CCPM comme ceux des Comités consultatifs nationaux (CCN) et des Comités consultatifs gouvernementaux (CCG) facilitent utilement les discussions avec le public, et leur contribution à l'étude de diverses questions leur a permis de formuler de précieux avis aux représentants suppléants et aux ministres respectivement. Le processus relatif aux communications de citoyens visées à l'article 14 permet de mieux évaluer le degré d'efficacité de l'application des lois, et favorise l'ouverture d'esprit, la transparence et la reddition de comptes à tous les paliers gouvernementaux en Amérique du Nord. La CCE facilite également l'élaboration d'informations environnementales et l'accès du public à ces informations.

Elle déploie des efforts pour intensifier la participation de la société civile à ses travaux. Même si le Secrétariat de la CCE a instauré des mécanismes de participation du public dans plusieurs de ses programmes et projets, il y a encore de la place pour l'amélioration. Compte tenu de la nécessité d'élaborer une stratégie explicite relativement à cette participation, le personnel de la CCE en a rédigé une ébauche et établi un aperçu des activités pilotes entreprises en 2001. Elles viseront, notamment, à renforcer la participation du public à la session annuelle du Conseil et aux travaux du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé (particulièrement à la GRPC, mais en relation avec d'autres éléments de ce secteur de programme). Ces activités relèveront principalement de la chargée de liaison du CCPM et de la coordonnatrice du FNACE, qui travailleront en étroite collaboration avec d'autres membres du personnel de la CCE. Après une évaluation de cette étape initiale, il est prévu de perfectionner cette stratégie et de formuler une proposition afin d'instaurer des mécanismes qui permettront que le public participe utilement aux travaux du Secrétariat, et ce, de façon plus large et plus constante.

9 Les partenariats et le renforcement des capacités

Les partenariats

La CCE table de façon importante sur les compétences dont disposent les universités, les ONG, les groupes d'affaires et les organismes gouvernementaux. Elle dépend de sa capacité de sensibiliser d'autres organismes et de collaborer avec eux en vue d'obtenir des résultats tangibles. Les exemples qui suivent illustrent des partenariats fructueux avec d'autres entités qui permettent de réaliser des progrès appréciables :

- La CCE a collaboré avec de nombreux organismes pour créer le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN), notamment l'*US Geological Survey* (Commission géologique des États-Unis), Agriculture et Agroalimentaire Canada, le *Red Mexicana de Información sobre Biodiversidad* (Réseau mexicain d'information sur la biodiversité), la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité) et les *Centers for Disease Control* (Centres de lutte contre la maladie). Au total, la CCE a réussi à obtenir des subventions de plus d'un million de dollars, principalement de la *National Science Foundation* (Fondation nationale des sciences) des États-Unis, mais aussi de l'Environmental Protection Agency (EPA, Agence de protection de l'environnement), de la NOAA et d'autres organisations.
- L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a représenté un partenaire informel de la CCE puisque les deux organisations se sont donné collectivement pour but de soutenir la poursuite de l'établissement du programme national de RRTP au Mexique.
- La CCE a également collaboré avec la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada afin de se pencher sur les mouvements des précurseurs de smog.
- La *Western Governors Association* (Association des gouverneurs de l'Ouest) a contribué aux travaux de la CCE favorisant l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers.

Le renforcement des capacités

Parmi les conclusions les plus importantes que l'on peut tirer des travaux de la CCE, il faut mentionner que les investissements visant un haut degré de protection environnementale et l'application efficace des lois de l'environnement permettront aux trois pays de relever tout défi environnemental pouvant découler d'un commerce libéralisé. Alors que le Canada et les États-Unis disposent de ressources techniques et financières pour faire face aux préoccupations environnementales, celles du Mexique sont plus limitées. La CCE s'est employée à renforcer les capacités des gouvernements, des entreprises et des ONG dans des domaines déterminés :

- **La gestion rationnelle des produits chimiques** : Un projet de 400 000 \$, réalisé conjointement avec le PNUE et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) sous l'égide du Fonds mondial privé pour l'environnement (GEFI), est destiné à partager la réussite du Mexique dans le domaine de la GRPC pour avoir éliminé le DDT avec le concours des pays d'Amérique centrale.
- **Le registre de rejets et de transferts de polluants** : La CCE a accordé du soutien au Mexique au cours de l'établissement de son RRTP. Des discussions sont en cours afin de collaborer avec l'ANIQ en vue de renforcer les capacités du secteur privé à l'égard des déclarations de rejets et de transferts de polluants.
- **La prévention de la pollution** : La CCE a travaillé de concert avec la Concamin du Mexique afin de créer un fonds de prévention de la pollution pour les PME du Mexique. La CCE a fourni 350 000 \$ et la Concamin 650 000 \$ pour financer le *Fondo de prevención de la contaminación* (Fiprev, Fonds de prévention de la pollution), un fonds renouvelable pour les PME. Celui-ci a accordé 40 prêts à des PME pour leur permettre d'appliquer des techniques de prévention de la pollution et de réduire de façon tangible leur production de déchets et leur consommation d'énergie et d'eau.

La CCE a également collaboré avec le *Centro Mexicano para la Producción más Limpia* (CMPL, Centre mexicain pour une production plus propre) afin de créer une table ronde sur la prévention de la pollution et rassembler ainsi les instituts qui se consacrent au commerce, à la recherche et à la technologie ainsi que les gouvernements en vue de renforcer les capacités des organismes et les programmes de prévention de la pollution.

- **Le réseau de spécialistes de la qualité de l'air** : La CCE travaille avec le gouvernement du Mexique pour constituer une équipe centrale de spécialistes de la pollution atmosphérique et de chercheurs et permettre ainsi qu'un seul point de communication au Mexique puisse travailler avec des réseaux similaires à l'échelle internationale.
- **L'application des lois sur les espèces sauvages** : La CCE a collaboré avec le NAWEG à l'organisation de séances de formation annuelles sur divers aspects de l'application de la CITES en accordant une attention accrue au commerce des espèces à fourrure, des oiseaux, des reptiles, des coraux, des invertébrés marins ainsi que des espèces trophées. En outre, la CCE a contribué à la tenue de deux séminaires internationaux sur l'expertise médico-légale appliquée à la faune, ce qui a permis à des experts légistes et à des gestionnaires de programmes d'application des lois de partager de l'information utile. Elle a également publié

deux brochures d'information sur les techniques médico-légales et les a distribuées à grande échelle aux organismes nord-américains chargés de l'application des lois sur les espèces sauvages.

La CCE organise actuellement un atelier de formation sur des questions d'application des lois touchant le trafic illicite de substances appauvrissant la couche d'ozone. Des agents chargés de l'application des lois et des douaniers des trois pays participeront à cette formation.

Défis

Le manque de ressources financières, techniques et institutionnelles constitue le principal obstacle à la réalisation de progrès dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord, particulièrement au Mexique. Il ne fait aucun doute que ce pays a besoin de soutien financier et technique pour atteindre ses objectifs environnementaux et participer pleinement à la coopération nord-américaine.

Bien que la Commission ait pris en compte les besoins du Mexique en matière de renforcement des capacités lorsqu'elle a planifié ses travaux, les ressources dont elle dispose dans son budget annuel ne sont pas suffisantes pour qu'elle apporte une contribution importante à elle seule. Elle a par conséquent adopté une politique visant à allouer des ressources particulières et importantes pour en rechercher d'autres. Par exemple, elle a consacré 100 000 \$US pour obtenir 330 000 \$US du GEFI ainsi que 100 000 \$ en espèces de l'OPS afin d'organiser avec elle un projet conjoint sur l'élimination du DDT comptant également sur la participation des gouvernements du Mexique et des pays d'Amérique centrale. La Commission espère que la prochaine phase de ce projet lui permettra de consacrer 200 000 \$US pour solliciter une subvention d'un montant approximatif de 15 000 000 \$US. Ces possibilités de financement sont précieuses mais limitées, et il en existe pour d'autres domaines.

L'expérience que la Commission a acquise en matière de renforcement des capacités lui permet d'avancer que son statut de membre de l'OCDE limite le montant des subventions que le Mexique pourrait obtenir des organismes internationaux. Même si le GEFI demeure une importante source financière pour ce pays, il en faudrait d'autres. Ce qui pousse la Commission à appliquer les stratégies suivantes :

- Solliciter des ressources auprès des organismes multilatéraux en entreprenant des projets qui permettent de transporter les résultats environnementaux obtenus au Mexique dans d'autres parties de l'hémisphère.
- Chercher et solliciter des mécanismes financiers visés par des conventions internationales telles que le fonds canadien consacré aux POP.
- Trouver des moyens de modifier le mandat de la Banque nord-américaine de développement afin qu'elle puisse financer des activités mexicaines entreprises en vertu de l'ANACDE.
- Étudier des instruments commerciaux.
- Viser à conclure des partenariats transfrontaliers avec le secteur privé.
- Relever des possibilités de collaboration accrue dans le cadre des programmes de l'*United States Agency for International Development* (USAID, Agence des États-Unis pour le développement international) et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

- Favoriser la synergie des travaux en collaborant avec d'autres organismes internationaux.

La Commission peut jouer un rôle important en catalysant le renforcement des capacités, notamment en établissant un consensus technique et officiel au sujet des priorités, en favorisant la conclusion de partenariats, en concevant et en élaborant des projets.

10 Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Depuis 1996, le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) a octroyé 142 subventions pour la réalisation de projets communautaires. Il annoncera un nouveau cycle d'octroi de subventions au début de l'été de 2001, et celles-ci favoriseront les projets qui portent sur deux domaines d'activité de la CCE : les aires marines protégées, et la santé des enfants et l'environnement.

Le FNACE a redoublé d'efforts pour favoriser le réseautage et les échanges entre ses bénéficiaires de subvention et des ONG participant à des projets connexes aux travaux de la CCE. En 2000, cela a permis à des ONG qui consacrent leurs activités aux RRTP et aux SGE de collaborer avec les secteurs public et privé pour trouver des approches qui peuvent satisfaire tous les intervenants. Le FNACE a également continué de s'appuyer sur les importants travaux de la CCE en soutenant des techniques communautaires de commercialisation des produits et services écologiques, en favorisant les échanges entre les collectivités participantes à l'écotourisme et à l'écoagriculture, en faisant en sorte que leur expérience soit bénéfique à d'autres projets de la CCE.

Le FNACE a également davantage collaboré avec d'autres subventionneurs en vue d'accroître et de combiner les ressources pour soutenir les activités transfrontalières, les projets relatifs à l'environnement et au commerce (notamment ceux qui font la promotion des produits et services écologiques), la canalisation de ressources supplémentaires pour des travaux au Mexique. La collaboration avec le projet de la CCE sur le financement et l'environnement permet d'examiner les possibilités d'investissement à des fins écologiques afin de trouver des ressources pour le FNACE. Comme l'indique l'évaluation du FNACE réalisée en 2000, celui-ci joue un rôle important en intensifiant la participation du public aux travaux de la CCE. Il octroie des fonds et apporte d'autres types de soutien (dont une aide technique, la facilitation du réseautage et le partage d'information) qui renforcent les capacités des organisations dont les activités contribuent à atteindre les objectifs de la CCE. Il sert également de point d'accès à d'autres processus de la CCE. Le FNACE s'efforce de plus en plus d'utiliser sa base d'information et sa capacité d'établir des réseaux pour améliorer la participation du public à toutes les activités de la Commission.

11 L'aperçu du programme pour 2002 à 2004 et le processus d'approbation du Plan de programme triennal

Le Secrétariat a élaboré l'aperçu du programme pour 2002 à 2004 afin de susciter la discussion entre les Parties, le CCPM et le public, ainsi que leurs observations, en vue d'élaborer le plan de programme et le budget pour 2002 à 2004. Il tiendra compte des conseils qu'il aura reçus et soumettra ces documents à l'examen et à l'approbation des Parties au début de septembre.

12 La surveillance et l'évaluation des projets

La CCE a mis au point une méthode d'évaluation qu'elle applique présentement à un cadre logique

axé sur les résultats, et elle a également établi un formulaire de rapport pour tous les programmes. Elle a ensuite prévu de rédiger le cadre de référence des évaluations et engagera des évaluateurs indépendants. Les premiers rapports d'évaluation seront disponibles avant la fin de 2001 pour un certain nombre de projets.

Un système de surveillance en ligne fonctionnant en permanence permettra à la CCE de suivre l'évolution des projets en 2001 et durant les années subséquentes, et il facilitera l'établissement d'un certain nombre de rapports.

13 Les communications et la sensibilisation

En octobre 2000, la Commission a lancé un nouveau bulletin trimestriel, *Trio*, afin de tenir le public au courant des progrès que réalisent les signataires de l'ALÉNA en vue de protéger l'environnement qu'ils partagent. Les nouvelles sur la CCE sont diffusées dans le cadre d'articles écrits par une variété de ses membres. Elle a publié *Trio* à l'automne et à l'hiver de 2000 ainsi qu'au printemps et à l'été (juin) de 2001. Ce bulletin est disponible sous forme imprimée de même que sous une forme électronique particulière pour l'Internet.

La CCE étudie des moyens de mieux utiliser les techniques d'information et de communication afin d'élargir l'accès à ses travaux. En octobre, elle a réalisé sa première diffusion audio sur le Web au cours du Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. Les personnes qui n'ont pu assister à cette activité à Washington ont quand même pu le faire en temps réel, grâce à leur ordinateur, en écoutant les exposés et les discussions dans les trois langues. Elles ont également pu télécharger des documents, voir des photos des intervenants et lire des comptes rendus journalistiques de ce symposium de deux jours organisé par l'Institut international du développement durable.

La publication, en juillet, du rapport *À l'heure des comptes* sur les données de 1998 se réalisera pour la première fois sous formes de sommaire en vue d'une diffusion à grande échelle, d'un ouvrage de référence plus détaillé et d'un site Web où les utilisateurs pourront personnaliser leur recherche de données.

**VIII^e session ordinaire du Conseil
de la Commission de coopération environnementale (CCE)**

Les 28 et 29 juin 2001
à Guadalajara (État de Jalisco), Mexique

Ordre du jour

Président : M. Victor Lichtinger, Mexique

Le jeudi 28 juin 2001

8 h 00 à 9 h 10 Réunion conjointe avec le CCPM (à huis clos)

Ouverture de la réunion par le président (10 min)

Point 1 Réunion conjointe avec le CCPM (1 h)

Point 1.1 Suivi de la résolution du Conseil n° 00-09 : Questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE (20 min)

Point 1.2 Compte rendu des tables rondes du CCPM sur les possibilités de renforcer la coopération en Amérique du Nord

Point 1.3 Mise à jour sur les avis et les activités du CCPM (20 min)

9 h 10 à 9 h 30 Pause

9 h 30 à 10 h 15 Ouverture de la séance du Conseil (partie publique)

Point 2 Ouverture de la séance par le président et compte rendu de la directrice exécutive (45 min)

10 h 15 à 10 h 30 Pause

10 h 30 à 16 h 00 Séance à huis clos (avec déjeuner de travail)

Point 3 Ouverture de la séance à huis clos et adoption de l'ordre du jour

Point 4 Possibilités et défis connexes à la coopération environnementale en Amérique du Nord : orientations stratégiques et priorités (5 h 30, ce qui comprend un résumé par le rapporteur et une synthèse)

Point 4.1 Information environnementale à l'appui d'une coopération accrue

Point 4.2 Approches axées sur les forces du marché et appliquées à l'intendance de l'environnement en Amérique du Nord

Point 4.3 Coopération régionale dans la mise en œuvre d'accords mondiaux

Point 4.4 Renforcement des capacités en vue d'un partenariat environnemental plus fort

Point 4.5 Mise en place de partenariats et de liens stratégiques en vue de rendre l'économie nord-américaine durable

16 h 00 à 16 h 30 Pause

16 h 30 à 18 h 30 Séance à huis clos (suite)

Point 5 Amélioration de la participation du public (1 h)

Point 6 Mise au point des résolutions du Conseil et du communiqué (30 min)

Point 7 Préparation de la partie publique de la séance (30 min)

Le vendredi 29 juin 2001

7 h 30 à 8 h 30 Réunion conjointe avec le CCPM (petit-déjeuner de travail)

Point 8 Réunion conjointe avec le CCPM (1 h)

Point 8.1 Compte rendu sur l'atelier du CCPM sur les biens et services écologiques

Point 8.2 Rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Point 8.3 Avis du CCPM et orientation des activités du CCPM par le Conseil

8 h 30 à 8 h 45 Pause

8 h 45 à 11 h 00 Séance publique

Point 9 Discussion en plénière avec le public (2 h)

11 h 00 à 11 h 15 Pause

11 h 15 à 11 h 50 Séance à huis clos

Point 10 Préparation de la conférence de presse (30 min)

Point 11 Mot de la fin et levée de la séance (5 min)

11 h 50 à 12 h 00 Pause

12 h 00 à 12 h 45 Conférence de presse (45 min)

12 h 45 Fin du programme officiel

Session ordinaire du Conseil de 2001 Annotations à l'ordre du jour

Point 1 Réunion conjointe avec le CCPM

Conformément à la décision qu'il a prise lors de sa session ordinaire de 1998, le Conseil se réunira à huis clos avec les membres du CCPM. Il tiendra une deuxième réunion conjointe avec le CCPM avant la clôture de la session ordinaire. Le président ouvrira la réunion et le CCPM fera rapport des questions suivantes :

Point 1.1 Suivi de la résolution du Conseil n° 00-09 : Questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE (20 min)

Conformément à la résolution du Conseil n° 00-09, le CCPM a mené un examen public sur des questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15 de l'ANACDE, questions qui ont fait l'objet d'un renvoi dans une note de service que le Conseil a adressée au Comité en date du 13 octobre 2000. Le CCPM déposera son rapport final, lequel fait état des enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications de citoyens, de même que des forces et faiblesses du processus visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. Le rapport présente en outre des suggestions pratiques visant à rendre ce processus plus opportun, plus ouvert, plus équitable et plus efficace.

Le Conseil est invité à remercier le CCPM pour les travaux effectués et à faire des observations préliminaires sur le rapport. L'examen de cette question se poursuivra durant la deuxième partie de la réunion conjointe du Conseil avec le CCPM, qui aura lieu le lendemain matin.

De plus, le 12 juin 2000, le Conseil a institué un processus de consultation publique sur les questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15. La résolution du Conseil n° 00-09 chargeait le CCPM de mener la consultation publique et de formuler un avis au Conseil quant à la manière de traiter ces questions. Le CCPM informera le Conseil sur la « Consultation publique du CCPM sur les questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15 ».

Documents :

- a) Rapport sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE
- b) Analyse du Secrétariat des principales conclusions du rapport du CCPM
- c) Graphique montrant le temps nécessaire au traitement de toutes les communications reçues jusqu'ici
- d) Graphique montrant le nombre de jours moyens consacrés au traitement des communications avant et après la création de l'Unité des communications sur les questions d'application
- e) Compte rendu de l'atelier sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications de citoyens
- f) Consultation publique du CCPM sur les questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15
- g) Note de renvoi au CCPM, conformément à l'alinéa 5b) de la résolution du Conseil n° 00-09 en date du 13 octobre 2000
- h) Résolution du Conseil n° 00-09 : Questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Point 1.2 Compte rendu des tables rondes du CCPM sur les possibilités de renforcer la coopération en Amérique du Nord

Le CCPM rendra compte au Conseil des points de vue que le public a exprimés au cours des quatre tables rondes tenues la veille sur les thèmes suivants :

- Gestion des polluants en Amérique du Nord

- Conservation de la biodiversité
- Couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux
- Gestion des ressources renouvelables

Le Conseil sera invité à prendre en compte, en vue de ses discussions sur les orientations stratégiques, des points de vue que le public a exprimés au cours des tables rondes.

Documents :

- a) Suivi des séances plénières du CCPM avec le public en 2000 J/01-00/RPT/02
- b) Documents conceptuels préparatoires aux tables rondes et à l'atelier du CCPM

Point 1.3 Mise à jour sur les avis et les activités du CCPM (20 min)

En terminant, le CCPM présentera au Conseil ses plus récents avis au Conseil et lui fournira des informations sur ses activités à venir :

- Une réunion conjointe, en septembre, du CCPM et du Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC).
- Sa participation au Symposium sur l'évolution du marché nord-américain de l'électricité.
- Une réunion conjointe que le CCPM propose de tenir avec le groupe de fonctionnaires du commerce et de l'environnement constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, en mars 2002.

Documents :

- a) Avis du CCPM n° 01-01 : Couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux
- b) Avis du CCPM n° 01-02 : Accord sur la Zone de libre-échange des Amériques
- c) Avis du CCPM n° 01-03 : Protection contre la propagation de maladies transmissibles
- d) Plan de travail et groupes de travail pour 2001
- e) Lettre des représentants suppléants au sujet d'une réunion conjointe avec le groupe de fonctionnaires du commerce et de l'environnement constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, en date du 9 février 2001
- f) Lettre de la présidente du CCPM aux représentants suppléants au sujet du projet de réunion publique, en mars 2002, sur l'application du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, en date du 18 juin 2001
- g) Notes biographiques sur les membres du CCPM
- h) Rapport des présences des membres du CCPM

Point 2 Ouverture de la séance et compte rendu de la directrice exécutive

Le président est censé faire des observations préliminaires et inviter ses homologues du Canada et des États-Unis à s'adresser au public.

La directrice exécutive prendra brièvement la parole et présentera au Conseil un rapport écrit (en vertu du paragraphe 5.3 des *Règles de procédure du Conseil*) sur des activités importantes que la Commission a entreprises.

Documents :

- a) Programme des activités ouvertes au public en date du 20 juin 2001 C/01-00/PROG/02/Rev.5
- b) Compte rendu de la directrice exécutive au Conseil et annexes

Point 3 Ouverture de la séance à huis clos et adoption de l'ordre du jour

Le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire (paragraphe 9.6 des *Règles de procédure du Conseil*). Le président est invité à exposer les objectifs de la réunion ainsi que la manière dont il entend coordonner les discussions.

Documents :

- a) Ordre du jour provisoire annoté
b) Programme général de la session et activités parallèles

C/01-00/AGEN/01/Rev.7

C/01-00/PROG/01/Rev.5

Point 4 Possibilités et défis connexes à la coopération environnementale en Amérique du Nord : orientations stratégiques et priorités

En tablant sur les réalisations des cinq dernières années, le Conseil a la possibilité d'examiner sous un nouvel angle le rôle de la Commission visant à soutenir l'intégration accrue des économies des trois pays. Il pourrait cerner des activités environnementales et fixer des priorités qui peuvent contribuer à l'édification d'une collectivité écologique en Amérique du Nord.

La directrice exécutive donnera un aperçu des principales réalisations depuis la publication du *Programme d'action commun* à Mérida, lors de la session ordinaire du Conseil de 1998. Ce compte rendu renfermera une mise à jour détaillée sur une vaste gamme d'activités. Il pourra servir de base aux discussions sur les orientations stratégiques que le Conseil tiendra pendant son examen des possibilités et défis qui s'offrent à la Commission. La directrice exécutive pourra également faire état des plus importants défis auxquels la Commission a fait face au cours des dernières années, tout en formulant des recommandations générales sur la manière de les relever.

Le Conseil pourrait regrouper les éléments importants qu'il aura désignés, lors de ses discussions, comme constituant des priorités dans le domaine de la coopération environnementale en Amérique du Nord. Dans un communiqué conjoint, il pourrait définir des orientations stratégiques afin de guider la Commission dans son examen des possibilités et des défis environnementaux que présente l'intégration accrue de l'économie à l'échelle nord-américaine. Il pourrait déterminer des domaines où il est possible de renforcer les moyens d'action de la Commission, et fixer des priorités sur lesquelles la Commission serait appelée à se concentrer dans le contexte du resserrement du partenariat nord-américain et de la communauté nord-américaine. Un rapporteur résumera les conclusions tirées par le Conseil lors de ses discussions; ce résumé sera suivi d'une discussion de synthèse.

Contexte : Le Canada, le Mexique et les États-Unis se sont engagés, dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et de l'ANACDE, à viser la prospérité en vertu de marchés ouverts, de l'intégration de l'économie et du développement durable. Les gouvernements nouvellement élus se sont donnés comme objectif commun de renforcer les liens continentaux dans le but de former une communauté nord-américaine.

Le mouvement accru des biens, des investissements et de l'information en Amérique du Nord peut offrir des avantages en matière d'environnement. Le commerce peut permettre de distribuer des produits et des techniques bénéfiques à l'environnement, du café cultivé sous couvert forestier au matériel de lutte contre la pollution. Le transfert de nouvelles techniques de communication peut procurer à la population l'information dont elle a besoin pour former une collectivité éclairée et active qui se voue à la protection de l'environnement.

Bien que l'Amérique du Nord ait réalisé d'importants progrès dans les domaines de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources naturelles, l'intensification de l'activité économique, le transport de marchandises et la population peuvent accroître le stress que subissent les écosystèmes et les ressources naturelles. Les principales préoccupations que suscite l'environnement en Amérique du Nord ont trait au transport à grande distance des polluants atmosphériques, aux déchets dangereux, à la qualité de l'air et de l'eau, à l'épuisement des ressources naturelles, aux espèces envahissantes, à la disparition d'espèces sauvages.

La coopération environnementale est essentielle en Amérique du Nord pour réussir à s'attaquer aux enjeux environnementaux d'envergure continentale. Il devient de plus en plus important de mettre au point des approches politiques compatibles, à mesure que se poursuit l'intégration des économies canadienne, mexicaine et américaine. Il faut mettre en place des systèmes de gestion de l'environnement dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Une économie plus intégrée offre

également la possibilité de recourir à des incitatifs économiques et à des instruments financiers, ainsi qu'à la conclusion de partenariats productifs entre les secteurs privé et public et les organismes sans but lucratif dans une optique de coopération environnementale en Amérique du Nord.

Documents :

- a) Note du Secrétariat sur les orientations stratégiques et les priorités C/01-00/BACK/01/Rev.1
- b) Rapport d'étape sur la mise en œuvre du *Programme d'action commun*, adopté par le Conseil en 1998 (présentation de diapositives)
- c) Ébauche du communiqué
- d) Aperçu du programme de travail de la CCE pour 2002 à 2004

Point 4.1 Information environnementale à l'appui d'une coopération accrue

L'adoption de politiques et d'approches concertées en matière d'environnement peut, dans certains domaines, conduire à de meilleurs résultats environnementaux à l'échelle du continent. Avant que l'on ne puisse agir pour obtenir ces résultats et assurer en Amérique du Nord un environnement de grande qualité, il faut que les réseaux environnementaux institués de part et d'autre des frontières puissent communiquer les uns avec les autres, ou « parler le même langage ». En plus de procurer un fondement solide pour l'évaluation de l'efficacité des programmes et des politiques, l'information environnementale comparable est souvent une condition préalable de l'accomplissement de certaines fonctions de diagnostic comme les activités de modélisation et d'évaluation.

Qualité de l'air et inventaires des rejets et transferts de polluants

Les épisodes de pollution atmosphérique ont un caractère continental et transfrontalier, d'où la nécessité de disposer d'information comparable sur la qualité de l'air. Une activité a été entreprise à cette fin et elle prévoit l'établissement d'un inventaire trilatéral des polluants atmosphériques courants. Une telle information est essentielle si l'on veut utiliser des modèles atmosphériques, car ceux-ci permettront d'éclairer l'élaboration de programmes et de stratégies à l'échelle nationale.

De plus, en assurant la comparabilité des renseignements fournis au public dans les rapports annuels de la série *À l'heure des comptes*, la CCE a joué un rôle de première importance dans la caractérisation des rejets et transferts de polluants à l'échelle de l'Amérique du Nord. Grâce à cette compilation, l'Amérique du Nord est maintenant un chef de file parmi les membres de l'OCDE en ce qui concerne la mise au point d'inventaires des polluants, ainsi que l'intégration et l'utilisation des données de cette nature à l'échelle régionale. Au moment où de plus en plus de pays, aux quatre coins du monde, en viennent à considérer les RRTP comme des outils pratiques qui favorisent la réduction de la pollution et l'accès du public à l'information, l'Amérique du Nord est bien placée pour assumer un rôle directeur dans ce domaine.

Liens entre l'environnement, le commerce et l'économie et nouvelles tendances

L'obtention d'une information comparable est une composante essentielle des efforts que nous déployons actuellement pour évaluer les répercussions des accords commerciaux sur l'environnement, ainsi que pour déterminer et évaluer les tendances environnementales futures. Plusieurs participants au *Premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce* organisé par la CCE ont souligné l'absence généralisée de données fiables et comparables sur les indicateurs environnementaux pertinents. L'accomplissement de progrès dans ce domaine facilitera l'analyse de liens cruciaux entre l'environnement et le commerce, et devrait aider les Parties à effectuer des évaluations plus comparables des incidences environnementales des accords commerciaux.

La CCE a mis au point plusieurs bases de données interrogeables en direct afin de contribuer à

répondre aux besoins en information comparable. Jusqu'à présent, elle a créé des bases de données sur le droit de l'environnement en Amérique du Nord, l'écotourisme, l'écoélectricité et les caractéristiques écologiques de certains produits de bureau.

De plus, le Secrétariat organise un symposium sur les défis et les possibilités liés à l'évolution du marché nord-américain de l'électricité, qui aura lieu à San Diego (Californie) les 29 et 30 novembre 2001. Des intervenants clés représentant les ONG, l'industrie et les pouvoirs publics des trois pays y examineront les enjeux qui se rapportent aux liens entre l'électricité et l'environnement.

Sujets de discussion

- Comment les trois pays pourraient-ils s'inspirer des travaux menés par l'OCDE pour élaborer et adopter des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord?
- Comment la CCE pourrait-elle adopter une approche plus stratégique afin de continuer à améliorer ses initiatives dans le domaine de l'information (p. ex., le RIBAN et le projet de RRTP)?
- Comment les travaux de la Commission pourraient-ils mieux aider les trois pays à définir leurs options en matière de politiques?
- Comment la CCE pourrait-elle travailler à combler des lacunes cruciales dans l'information environnementale — notamment en ce qui concerne les indicateurs environnementaux — afin de contribuer à la réalisation d'analyses solides des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce?

Point 4.2 Approches axées sur les forces du marché et appliquées à l'intendance de l'environnement en Amérique du Nord

Les investissements dans le domaine de la protection de l'environnement peuvent améliorer et renforcer l'économie en permettant d'accroître l'efficacité, de faire des prévisions et de diminuer les coûts économiques qu'occasionne la dégradation de l'environnement. Le marché peut également permettre de conserver la biodiversité et de protéger l'environnement. Les instruments axés sur les forces du marché — par exemple, la réforme des subventions qui contribuent à la dégradation de l'environnement, les permis échangeables, les programmes d'information (comme l'étiquetage et la certification écologiques) ainsi que les taxes, frais et droits — peuvent venir compléter les mesures réglementaires pour permettre d'atteindre de façon économique les objectifs environnementaux souhaités.

Au cours des dernières années, la Commission a acquis une très vaste expérience dans le domaine des produits et services écologiques en examinant des moyens d'exploiter les forces du marché pour améliorer la performance environnementale et soutenir la conservation de la biodiversité.

La Commission continue actuellement de déterminer les enseignements à tirer de la série de projets pilotes qu'elle a réalisés dans ce domaine. À cet égard, elle poursuit un double objectif : a) tirer, à partir des travaux menés sur des produits et services particuliers, certaines observations générales sur les marchés écologiques; b) relever les mesures concrètes que les gouvernements peuvent prendre pour mettre en place un cadre de politique destiné à soutenir les marchés écologiques. Jusqu'à présent, la CCE a réalisé une série d'interventions concernant le café cultivé à l'ombre, l'écotourisme, le palmier *Chamaedorea* et l'électricité produite à partir de sources renouvelables, et a recueilli de façon plus générale de l'information sur les attitudes du secteur privé envers les marchés de produits et services écologiques.

Ces travaux comprennent les activités suivantes :

- a) La mise sur pied (et la mise à jour) d'un centre d'information sur les programmes d'étiquetage et de certification écologiques, portant sur les produits et services suivants : tourisme, écoélectricité, produits de bureau et café.
- b) La détermination des possibilités de financement dans le secteur des produits et services écologiques. Jusqu'à présent, les travaux ont été axés sur la définition des possibilités d'investissement pour les petites et moyennes entreprises du Mexique dans le contexte du nouveau programme relatif au climat.
- c) L'examen des possibilités d'investissement pour les produits agricoles cultivés à l'ombre.
- d) La comparaison des méthodes adoptées par les marchés financiers pour examiner l'information environnementale au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

Le Secrétariat étudie en outre des possibilités liées à la réduction des émissions de carbone, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

La Commission a contribué à d'importants travaux analytiques en déterminant les défis et les possibilités qui entourent la mise en marché des produits cultivés à l'ombre (particulièrement le café). Elle est également devenue un important courtier en information entre les producteurs, les détaillants et les marchés financiers en veillant à ce que les préoccupations et les besoins de chaque groupe soient entendus et, espérons-le, pris en compte. En outre, la Commission est en train de passer en revue des mécanismes financiers et des mesures de politique publique en vue de tirer parti des débouchés qu'offrent les produits agricoles cultivés à l'ombre.

Documents :

- a) Mécanismes de financement et environnement : Les possibilités d'investissement pour les petites et moyennes entreprises du Mexique et le nouveau programme relatif au climat
- b) Note du Secrétariat sur les enseignements tirés des travaux menés par la CCE dans le domaine des produits et services écologiques

Sujets de discussion

- Comment la Commission pourrait-elle mieux promouvoir l'adoption d'approches axées sur les forces du marché (y compris pour les produits et services écologiques), ainsi que l'utilisation d'instruments économiques tels que l'étiquetage et la certification écologiques, les programmes transfrontaliers d'échange de droits d'émission, les mesures d'encouragement de la performance environnementale, etc.?
- Quelles mesures précises pourrait-on prendre pour établir un cadre de politique permettant de mieux soutenir les produits et services écologiques – y compris, par exemple, supprimer les subventions ayant des effets néfastes, réformer certaines pratiques douanières, créer ou soutenir des fonds pour les produits écologiques, adopter des politiques d'approvisionnement « vertes » et élaborer de l'information en vue de soutenir l'expansion des marchés écologiques?
- Quels types de mesures axées sur les forces du marché la Commission devrait-elle favoriser pour contribuer à promouvoir des partenariats entre le secteur public et privé – y compris, par exemple, dans des domaines comme la réduction des émissions de carbone, la prévention de la pollution, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables?
- Que peut faire la Commission pour aider à promouvoir la transparence, l'innovation et les choix, de telle sorte que le marché nord-américain devienne un catalyseur du développement durable?

Point 4.3 Coopération régionale dans la mise en œuvre d'accords mondiaux

Le Canada, le Mexique et les États-Unis sont parties à un certain nombre d'accords multilatéraux. La mise en œuvre régionale de ces accords offre des possibilités de collaboration et de partage d'information et d'expertise. Les domaines dans lesquels les trois pays ont travaillé ensemble à la mise en œuvre d'accords mondiaux comprennent les suivants : la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

(CITES); la réduction des sources terrestres de pollution du milieu marin (golfe du Maine et baie des Californies); l'examen des possibilités de coopérer, en Amérique du Nord, aux mécanismes axés sur le marché aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; la coopération en matière de réduction ou d'élimination graduelle de polluants organiques, dont le DDT et le chlordane; des activités pilotes transfrontalières visant à donner à l'Amérique du Nord un bon départ dans la mise en œuvre de la convention sur les polluants organiques persistants (POP).

Gestion rationnelle des produits chimiques

La gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) est un exemple frappant de la façon dont la CCE peut accélérer la mise en œuvre d'une activité d'envergure mondiale. Le programme de GRPC a été mis sur pied en 1995 pour servir de tribune trilatérale aux gouvernements et leur permettre de se pencher, de façon concertée et coordonnée, sur les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. Jusqu'à présent, on a accordé la priorité aux substances chimiques toxiques, biocumulatives et persistantes. La CCE a établi des plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) relatifs au DDT, au chlordane, aux BPC et au mercure, et des mesures ont été appliquées à leur égard. Il faut particulièrement noter qu'en fonction des engagements pris dans le cadre du PARNA relatif au DDT, le Mexique a entrepris, de façon soigneuse et délibérée, d'éliminer l'utilisation du DDT et a instauré d'autres moyens de lutter contre le paludisme. Le PARNA relatif au chlordane est également en voie de donner des résultats fructueux. Un autre est en cours d'établissement; il vise les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène à titre de groupe de substances chimiques. La Commission est aussi en train d'établir un PARNA concernant la surveillance et l'évaluation de substances chimiques qui prêtent à une gestion rationnelle en Amérique du Nord. En outre, des spécialistes des trois pays sont en train d'examiner le cas du lindane et du plomb afin de déterminer si ces substances doivent faire l'objet de mesures trinationales plus élaborées.

La Commission travaille de concert avec le Mexique afin de partager avec l'Amérique centrale l'expérience acquise dans l'élimination graduelle du DDT. Le Fonds mondial pour l'environnement appuie cette initiative.

Sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), un traité sur les POP a été conclu en 2001. Les mesures mentionnées précédemment ont trait à plusieurs des POP visés par ce traité, ce qui donne à l'Amérique du Nord un rôle de premier plan dans la lutte contre ces importantes menaces à l'échelle mondiale. Le PNUE a pris note de ces efforts et invité la Commission à adhérer à un protocole d'entente afin qu'elle partage ses travaux avec ceux d'autres régions du monde.

On se concentre de plus en plus sur la « fin du cycle de vie » des produits chimiques, du fait que bon nombre de ces produits deviennent des déchets dangereux. Par exemple, les PARNA relatifs aux BPC et au mercure traitent tous deux de méthodes appropriées d'élimination ou de destruction. La convention récemment signée sur les POP comporte des dispositions spéciales sur la sécurité du stockage et de la destruction de ces polluants, dispositions qui devront être mises en œuvre. Ces aspects peuvent être examinés dans le cadre du programme de GRPC. Dans sa dernière décision, le Conseil de l'OCDE préconise l'amélioration des mécanismes de suivi des mouvements internationaux de déchets dangereux. La Convention de Bâle prévoit en outre l'adoption de dispositions visant la gestion écologiquement rationnelle (GER) pour assurer le traitement ou la destruction, selon des méthodes adéquates, des déchets dangereux qui font l'objet de mouvements transfrontières. L'attention du public a été attirée sur l'intensification des échanges des déchets dangereux en général dans la région nord-américaine. Il pourrait être nécessaire d'examiner plus minutieusement les politiques dans la perspective de l'élaboration de critères de GER en Amérique du Nord, pour veiller à ce qu'aucune lacune dans les normes environnementales ne donne naissance à des « refuges pour pollueurs ». De plus, on a la possibilité d'examiner des instruments de politique qui permettraient de détourner les déchets dangereux du flux des déchets pour les acheminer vers le réemploi ou le recyclage, ou d'adopter des approches de prévention de la pollution destinées à éviter la création de déchets dangereux.

Document :

- Avis du CCPM n° 00-06 : Plan d'action régional nord-américain relatif au plomb

Sujets de discussion

- Le Conseil pourrait étudier le rôle de premier plan qu'il peut jouer en mettant en œuvre, en Amérique du Nord, le traité mondial sur les POP, et ce, en accordant son soutien aux travaux passés et futurs du programme de GRPC de la Commission; il pourrait également élaborer des initiatives concrètes afin de résoudre les enjeux liés à la fin du cycle de vie des produits, en ce qui concerne notamment les mouvements transfrontières, le suivi et l'élimination des déchets dangereux.
- Le Conseil pourrait analyser de quelle manière la Commission pourrait contribuer aux préparatifs de la réunion hémisphérique conjointe des ministres de l'Environnement et des ministres de la Santé parrainée par l'Organisation panaméricaine de la santé et le PNUE, à titre d'activité de suivi de la réunion des ministres des Amériques. Cette réunion permettra aux pays participants de constater les progrès accomplis, de cerner des secteurs prioritaires qui justifient une attention renouvelée et la réalisation d'activités concertées, de même que de trouver des moyens de faire progresser le programme sur la salubrité de l'environnement, tant dans les Amériques qu'à l'échelle mondiale. En vue de contribuer au Sommet Rio+10, les membres du Conseil pourraient également convenir de mener une action concertée avec leurs homologues des pays d'Amérique centrale afin d'éliminer graduellement le DDT de la zone s'étendant du Panama à l'Alaska. La version finale de la proposition à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sera prête en août 2001.

Point 4.4 Renforcement des capacités en vue d'un partenariat environnemental plus fort

Les investissements dans la protection du milieu et l'application efficace des lois de l'environnement aideront les pays à relever les défis environnementaux posés par la libéralisation des échanges. Le Canada et les États-Unis ont les ressources techniques et financières nécessaires pour renforcer l'infrastructure et les institutions, ainsi que pour accomplir des progrès dans le domaine de l'environnement; toutefois, les ressources du Mexique sont plus limitées. La Commission s'est employée à renforcer les capacités des pouvoirs publics, des entreprises et des ONG dans certains domaines relevant de ses attributions tels que la GRPC, les RRTP, la prévention de la pollution, la qualité de l'air et l'application des lois sur les espèces sauvages. Ses activités dans ces domaines ont été axées sur le renforcement des institutions, la création de cadres et d'instruments de politique, l'analyse du milieu, l'information, les ressources humaines et financières ainsi que la participation des intervenants et du public.

Le fait que le Mexique soit membre de l'OCDE limite le nombre de subventions que ce pays peut obtenir des organismes internationaux. Le FEM est une source importante de financement, mais il ne saurait être la seule. Ainsi, la Commission mise sur les stratégies suivantes :

- Obtenir l'accès à des ressources des organismes multilatéraux en réalisant des projets qui permettront d'étendre à d'autres pays de l'hémisphère les succès remportés par le Mexique dans le domaine de l'environnement. Par exemple, la Commission a investi 100 000 \$US pour aller chercher un montant additionnel de 330 000 \$US auprès du FEM, de même que 100 000 \$US (en nature) auprès de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), pour la réalisation d'un projet conjoint sur l'élimination graduelle du DDT avec l'OPS, ainsi qu'avec les gouvernements du Mexique et d'autres pays d'Amérique centrale. On espère que la prochaine phase de cette initiative permettra à la Commission d'affecter 200 000 \$US pour aller chercher environ 15 millions de dollars américains.
- Recenser et pressentir les mécanismes financiers institués en vertu des conventions internationales, par exemple le fonds relatif aux POP établi par le Canada.

- Envisager des façons de renforcer les partenariats avec les institutions financières publiques, notamment la Banque nord-américaine de développement, afin de mener des initiatives de coopération dans le domaine de l'environnement.
- Examiner des possibilités de partenariats transfrontaliers dans le secteur privé.
- Travailler à créer une synergie en collaborant avec d'autres organisations internationales et des organismes philanthropiques.

La Commission peut jouer un important rôle de catalyseur dans le renforcement des capacités; à ce titre, elle peut favoriser l'établissement d'un consensus sur les priorités aux échelons technique et décisionnaire, contribuer à la formation de partenariats, ainsi que définir et élaborer des projets.

Sujets de discussion

- Le Conseil pourrait définir des priorités clés concernant le renforcement des capacités et l'aide technique apportée à des initiatives nationales favorisant la réalisation des objectifs prioritaires à l'échelle nord-américaine; il pourrait aussi discuter des meilleurs moyens que la Commission pourrait mettre en œuvre pour avoir un effet multiplicateur sur les ressources affectées par d'autres organisations et organismes.
- Comment la CCE pourrait-elle trouver de nouvelles façons d'amener le secteur privé à engager des ressources additionnelles?
- Le Conseil pourrait envisager de procéder à un examen des ententes avec des institutions comme la Banque nord-américaine de développement, l'Agence canadienne de développement international, le Conseil de recherches pour le développement international et l'*US Agency for International Development* (Agence pour le développement international des États-Unis), afin de relever les possibilités de financement d'initiatives nord-américaines dans le domaine de l'environnement.

Point 4.5 Mise en place de partenariats et de liens stratégiques en vue de rendre l'économie nord-américaine durable

La poursuite de l'objectif de la durabilité de l'environnement par le biais de marchés ouverts exige que l'on mette en place des partenariats entre l'entreprise privée, la société civile et les pouvoirs publics. Les agriculteurs, consommateurs, entrepreneurs, propriétaires fonciers, investisseurs et citoyens, notamment, détiennent la clé de la mise en action d'un développement économique durable. L'Amérique du Nord a maintenant franchi le stade du dialogue entre les intervenants pour s'engager dans une action commune visant à accomplir des progrès dans le domaine de l'environnement.

Les partenariats en matière de développement durable reposent sur les assises suivantes : des objectifs communs, la reconnaissance des contributions possibles, des mécanismes de mesure des communications et de la participation, ainsi que des récompenses. Les partenariats sont particulièrement importants dans le contexte de l'élaboration d'approches axées sur les forces du marché en vue de la protection de l'environnement.

On peut poursuivre efficacement l'objectif du développement durable en se concentrant sur les outils et les politiques qui créent des liens entre les objectifs environnementaux et les objectifs économiques. À cette fin, il faut établir une relation de collaboration avec les organismes publics à vocation économique et sectorielle. Pour s'acquitter de son mandat de facilitation de la coopération dans l'interface entre l'environnement, l'économie et le commerce, la Commission doit nouer des liens stratégiques avec les ministères et organismes relevant d'autres secteurs. La création de tels liens avec ces intervenants est essentielle au succès de la coopération environnementale en Amérique du Nord dans un contexte de développement durable. Dans le cadre de ses travaux actuels, la CCE doit établir des liens de coopération et de partenariat avec, notamment, les ministères et organismes publics qui s'occupent de la santé, du commerce, de l'industrie, des transports et de l'énergie.

Conservation des richesses de la biodiversité

L'Amérique du Nord compte quelques-uns des écosystèmes marins et terrestres les plus diversifiés de la planète. À lui seul, le Mexique distance tous les autres pays du monde en raison de l'importante diversité de ses espèces et de ses écosystèmes, de même que des endémismes que l'on trouve sur son territoire. Les problèmes auxquels l'Amérique du Nord est confrontée ont cependant une aussi grande ampleur que la richesse de ces formes de vie; il s'agit des menaces à la biodiversité et à la santé des écosystèmes nord-américains, tant pour les générations actuelles que et futures. Même si la plupart des problèmes qui touchent l'environnement nord-américain ont une portée nationale, certains autres sévissent dans deux des trois pays, et les effets et conséquences de quelques-uns d'entre eux peuvent s'étendre à l'ensemble du continent nord-américain.

La Commission a instauré d'importants partenariats avec des organismes s'occupant des espèces sauvages ou de conservation, des universités et des groupes communautaires, dont l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord et le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord. Afin que les travaux de la CCE menés en partenariat correspondent à des besoins réels et qu'ils soient effectués dans un contexte stratégique, le Secrétariat a élaboré une stratégie provisoire à long terme afin de relever les défis que suscite la biodiversité en Amérique du Nord. Prenant en compte la participation active d'intervenants des secteurs public et privé, cette stratégie se fonde sur les travaux antérieurs de la Commission. Elle offre à cette dernière une orientation quant à ses travaux sur la biodiversité et permet de s'assurer qu'elle met en place des activités de conservation encore plus fructueuses et rentables.

Couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux

Le commerce est en plein essor en Amérique du Nord, et son intensification accroît proportionnellement le flux de produits et de services qui alimente les artères commerciales du continent, sur terre, dans l'air et sur l'eau. Le mouvement des produits, des services et de l'information dans l'ensemble du système nord-américain est influencé, et souvent entravé, par un éventail de facteurs physiques et administratifs. Le moteur des automobiles et des camions tourne au ralenti aux frontières durant des heures, le trafic terrestre est freiné par des itinéraires inadéquats ou des embouteillages créés par d'autres facteurs, les tracés ferroviaires directs sont de moins en moins nombreux.

En septembre 1999, la Commission a réalisé une étude initiale qui a débouché sur l'établissement d'un rapport intitulé *Les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux*. Ce rapport fait état des projets les plus importants, des organismes participants et du degré actuel de coordination relativement aux couloirs nord-américains de transport. En 2000, la Commission a chargé la société ICF Consulting de mener une étude afin de relever les incidences environnementales que pourrait occasionner l'intensification du commerce le long de cinq segments de couloirs; deux d'entre eux traversent la frontière américano-mexicaine et les trois autres la frontière canado-américaine. Les travaux de cette société ont été exposés au cours d'un atelier qu'a organisé la Commission à Winnipeg, au Manitoba, le 15 mars 2001. Au cours de cet atelier, les États-Unis ont proposé une activité sur le transport terrestre des marchandises qui pourrait être appliquée à l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Énergie

La déclaration des dirigeants nord-américains publiée au terme de la réunion qu'ont tenue le premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien, le président du Mexique, M. Vicente Fox, et le président des États-Unis, M. George W. Bush, à Québec, le 22 avril, mentionne que « [...] nos ministres de l'Énergie ont constitué un groupe de travail nord-américain sur l'énergie dans le but de favoriser la communication et la coordination et de soutenir la rentabilité des marchés énergétiques sur le continent ». Ces dirigeants ont souligné l'importance de se pencher sur les dimensions environnementales de la consommation d'énergie. L'un des enjeux à considérer est le rôle éventuel que pourraient jouer les ministres de l'Environnement et/ou la Commission en

évaluant les répercussions environnementales de cette consommation en Amérique du Nord et en prenant des mesures pour les atténuer.

En novembre 1999, aux termes de l'article 13 de l'ANACDE, la Commission a entrepris l'examen des possibilités et des défis auxquels donnent lieu la restructuration du secteur de l'électricité en Amérique du Nord dans le domaine de l'environnement. En janvier 2001, la première réunion du Conseil consultatif sur l'électricité et l'environnement a réuni des hauts représentants du secteur des services publics avec des spécialistes de l'environnement et de la réglementation. Dirigé par l'ancien président du sous-comité du Congrès américain sur l'électricité, M. Phil Sharp, ce groupe conseille le Secrétariat relativement à la mise sur pied du projet sur l'électricité et l'environnement. Un rapport fera état des possibilités et des défis environnementaux qui résulteront de l'évolution du marché de l'électricité à l'échelle continentale, notamment le rendement et les incitatifs liés à la demande, deux questions importantes que le Groupe consultatif a relevées durant la réunion. Le rapport final sera présenté au Conseil au début de 2002, et celui-ci pourrait alors envisager de formuler des recommandations.

La santé des enfants et l'environnement

À cause de leur développement et de leur croissance rapides, à cause aussi de leur comportement particulier, les enfants sont plus vulnérables que les adultes. En juin 2000, le Conseil a adopté la résolution n° 00-10 relative à la santé des enfants et à l'environnement qui prescrit l'établissement d'un programme coopératif nord-américain destiné à protéger les enfants des menaces environnementales, ainsi que des mesures favorisant l'échange d'information et l'intégration de la santé des enfants dans les objectifs des projets de la Commission. Cette résolution prévoit également la constitution d'un comité consultatif d'experts chargé de formuler des recommandations au Conseil sur des questions touchant la santé des enfants et l'environnement. La création de ce comité fera l'objet d'une annonce publique au cours de la session ministérielle du mois de juin.

Documents :

- a) Avis du CCPM n° 00-01 : Orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité
- b) Document de travail sur les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux : incidences environnementales et stratégies d'atténuation
- c) Avis du CCPM n° 01-01 : Couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux
- d) Note provisoire sur l'état d'avancement du rapport établi par le Secrétariat aux termes de l'article 13 sur les possibilités et défis environnementaux liés à l'évolution du marché pancontinental de l'électricité
- e) Avis du CCPM n° 00-05 : La santé des enfants et l'environnement

Sujets de discussion

- Comment la Commission peut-elle améliorer la coopération et la communication avec les ONG et les gouvernements locaux par l'entremise d'un groupe de travail, s'appuyer sur les réseaux et les bases d'information qu'elle soutient et cautionner le principe de partenariats régionaux fondés sur des aspects touchant la biologie et les paysages?
- Quels types de mesures d'incitation à la création de partenariats entre les secteurs public et privé (et, particulièrement, de mesures favorisant un financement accru du secteur privé dans le domaine de l'environnement) la CCE pourrait-elle contribuer à promouvoir?
- Comment le Conseil pourrait-il mieux faciliter la création de partenariats et de liens stratégiques avec les ministères à vocation économique et sectorielle – y compris examiner certains sujets de discussion (p. ex., les produits et services écologiques) en vue d'une éventuelle réunion ministérielle conjointe?
- Quel rôle la CCE devrait-elle jouer dans l'examen d'enjeux environnementaux sectoriels engendrés par l'intégration économique accrue – y compris, par exemple, dans les domaines de l'énergie, des transports et du changement climatique?

- De quelle manière la Commission pourrait-elle participer à un processus destiné à étayer, à promouvoir et à coordonner un réseau plus efficace d'institutions environnementales internationales, comme en fait mention la décision 21/21 du Conseil d'administration du PNUE?
- Existe-t-il des thèmes ou messages communs concernant l'expérience nord-américaine en matière de coopération environnementale régionale qui permettraient à la Commission de contribuer aux préparatifs du Sommet des Nations Unies sur le développement durable (Rio+10) qui se tiendra en 2002? Par exemple, la CCE a-t-elle d'importantes leçons à partager sur les liens clés entre l'environnement et le commerce à l'intention d'un auditoire hémisphérique ou mondial?
- Le Conseil pourrait réaffirmer la volonté des trois pays de travailler conjointement à élaborer un programme de coopération en vue de protéger les enfants contre les menaces environnementales, et discuter des étapes à venir, en s'appuyant sur les résultats de l'atelier national tenu au Mexique (les 21 et 22 juin) et en prévision de la rencontre trilatérale qui aura lieu en octobre 2001.

Point 5 Amélioration de la participation du public

La participation du public et la transparence sont des valeurs fondamentales de la Commission et elles se reflètent tant dans sa conception que dans son fonctionnement. Un CCPM actif et engagé, ainsi que les comités consultatifs institués à l'échelon national (soit les Comités consultatifs nationaux et gouvernementaux) sont des outils efficaces qui favorisent les discussions et la participation du public sur diverses questions et qui ont joué un rôle important en formulant des avis précieux au Conseil et aux ministres. Le processus de communications des citoyens visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE contribue à une meilleure compréhension de l'efficacité de l'application des lois et favorise les valeurs nord-américaines d'ouverture, de transparence et de reddition de comptes à tous les niveaux de gouvernement. En outre, la Commission facilite l'élaboration d'une information sur l'environnement et l'accès du public à cette dernière. La plupart des projets de la Commission mettent activement à contribution des membres de la société civile et du secteur privé. La société civile englobe une vaste gamme d'intervenants, depuis les syndicats et les associations d'agriculteurs et de femmes jusqu'aux ONG locales, aux groupes communautaires et aux jeunes. Ensemble, le processus de communications des citoyens, les initiatives de la Commission qui visent à améliorer l'accès à l'information environnementale, la participation du public par l'entremise du CCPM, les Comités consultatifs nationaux et gouvernementaux (CCN/CCG) et la participation de membres du public à diverses initiatives de la Commission contribuent directement à promouvoir et à renforcer les trois démocraties du continent.

À partir des conclusions du rapport du CCPM relatif à l'examen de l'historique des communications des citoyens sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15, le Conseil discutera des moyens de renforcer les valeurs de la participation du public, de la transparence, de l'équité, de l'efficacité et de la rapidité de traitement dans le cadre du processus de communications des citoyens.

La Commission a également démontré son engagement vis-à-vis de la transparence dans le contexte des dispositions du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, lesquelles concernent la coopération entre la CCE et la Commission du libre-échange de l'ALÉNA. Plus précisément, aux termes de l'alinéa 10(6)a), les Parties ont élaboré des directives pour préciser les modalités selon lesquelles le Conseil de la CCE doit agir comme point d'information et de réception des communications présentées par le public concernant les buts et objectifs environnementaux de l'ALÉNA. Le Conseil pourrait envisager des moyens d'accroître la transparence aux termes du paragraphe 10(6), peut-être en précisant d'autres modalités en sus de celles établies en application de l'alinéa 10(6)a), par exemple dans le domaine de la prévention des différends commerciaux.

Documents : (voir le point 1.1)

a) Cadre de participation du public aux activités de la CCE

- b) Rapport sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE
- c) Analyse du Secrétariat des principales conclusions du rapport du CCPM
- d) Graphique montrant le temps nécessaire au traitement de toutes les communications reçues jusqu'ici
- e) Graphique montrant le nombre de jours moyens consacrés au traitement des communications avant et après la création de l'Unité des communications sur les questions d'application
- f) Compte rendu de l'atelier sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications de citoyens
- g) Consultation publique du CCPM sur les questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15
- h) Note de renvoi au CCPM, conformément à l'alinéa 5b) de la résolution du Conseil n° 00-09 en date du 13 octobre 2000
- i) Résolution du Conseil n° 00-09 : Questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Sujets de discussion

- Le Conseil pourrait envisager de nouveaux outils ou discuter de façons d'améliorer les mécanismes actuels de la Commission dans le but de favoriser une participation plus efficace du public et une plus grande transparence dans la prise des décisions qui touchent l'environnement en Amérique du Nord.
- Le Conseil pourrait donner son adhésion au recours à des indicateurs environnementaux pour évaluer le milieu nord-américain. Ces indicateurs serviraient de base pour la communication d'information au public sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord.
- Le Conseil pourrait examiner le rôle que peut jouer le CCPM en aidant les trois pays à maximiser les connaissances, la sensibilisation et la participation du public, la transparence et la reddition de comptes.

Point 6 Mise au point des résolutions du Conseil et du communiqué

Le Conseil examinera et ratifiera, le cas échéant, les résolutions adoptées durant la session. Il mettra aussi la dernière main au communiqué qui sera publié pendant la conférence de presse.

Documents :

- a) Ébauche d'une résolution du Conseil relative au Groupe de travail sur la biodiversité
- b) Ébauche d'une résolution du Conseil relative à la promotion de la comparabilité des données sur les polluants atmosphériques courants
- c) Ébauche d'une résolution du Conseil relative à la création d'un Conseil consultatif d'experts sur la santé des enfants
- d) Ébauche d'une résolution du Conseil relative au financement de la CCE en 2002
- e) Ébauche du communiqué

Point 7 Préparation de la partie publique de la séance

Le Secrétariat remettra au Conseil un aperçu des interventions présentées par écrit par des intervenants inscrits et le Conseil examinera globalement les sujets que soulèvera le public. Le président pourrait également passer en revue la formule de la partie publique de la séance et résumer les principales décisions prises par le Conseil au cours de sa séance à huis clos.

Documents :

- a) Programme des activités prévues pour les participants en date du 20 juin 2001 C/01-00/PROG/02/Rev.4
- b) Liste des participants inscrits en date du 21 juin 2001 C/01-00/TOTAL
- c) Liste des intervenants inscrits en date du 22 juin 2001 et résumé des interventions C/01-00/ORALSTA3

Point 8 Réunion conjointe avec le CCPM

Point 8.1 Compte rendu sur l'atelier du CCPM sur les biens et services écologiques

Au cours de la seconde partie de sa séance conjointe avec le Conseil, le CCPM rendra compte des résultats de l'atelier qu'il a dirigé sur les produits et services écologiques et qui s'est tenu la veille, parallèlement à la session du Conseil.

Point 8.2 Rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Le Conseil pourrait profiter de l'occasion pour réagir aux conclusions du rapport du CCPM et discuter des moyens de renforcer les valeurs de l'ouverture, de la transparence, de l'équité, de l'efficacité et de la rapidité de traitement dans le cadre du processus de communications.

Point 8.3 Avis du CCPM et orientation des activités du CCPM par le Conseil

Le CCPM formulera un avis au Conseil sur l'aperçu du projet de plan de programme de la Commission pour 2002 à 2004 et recevra, si nécessaire, des directives de sa part.

Le Conseil pourrait donner des orientations au CCPM concernant la réalisation d'activités destinées à soutenir les composantes de renforcement des capacités au sein des programmes de la Commission.

À la suggestion du CCPM, le Conseil pourrait annoncer la date et le lieu de sa prochaine session ordinaire qui se tiendra au Canada, en juin 2002.

Document :

- Lettre de la présidente du CCPM au Conseil au sujet de la session de 2002, en date du 21 juin 2001

Point 9 Discussion en plénière avec le public

En conformité avec le paragraphe 4.1 de ses Règles de procédure, le Conseil se réunira avec le public au cours d'une séance dont le déroulement est le suivant :

- Ouverture de la partie publique
 - Allocution d'ouverture, par M. Victor Lichtinger, secrétaire à l'Environnement et aux Ressources naturelles du Mexique
 - Introduction, par M^{me} Liette Vasseur, présidente du CCPM
- Exposés oraux par des présentateurs présélectionnés sur les thèmes suivants, suivi des commentaires des membres du Conseil
 - Environnement et commerce
 - Conservation de la biodiversité
 - Polluants et santé
 - Articles 13, 14 et 15 de l'ANACDE; sensibilisation du public
- Levée de la partie publique de la session
 - Mots de la fin par :
M. Victor Lichtinger, secrétaire à l'Environnement et aux Ressources naturelles du Mexique;
M^{me} Janine Ferretti, directrice exécutive de la CCE

M^{me} Christine Todd Whitman, administratrice de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis;
M. David Anderson, ministre de l'Environnement du Canada

Documents :

- Voir le point 7

Point 10 Préparation de la conférence de presse

Le Conseil est invité à examiner les dispositions prises en vue de la conférence de presse, le cas échéant. Le programme de base de la conférence de presse pourrait comprendre : des observations du président sur le déroulement de la conférence de presse, des remarques des membres canadien et américain du Conseil, un échange avec les journalistes

Document :

- Version finale du communiqué

Point 11 Mot de la fin et levée de la séance

Le président est invité à faire les dernières annonces, à remercier les participants pour leur contribution et à faire des observations sur le déroulement général de la séance. Il est également prévu qu'avant de lever la séance, il invite les deux autres membres du Conseil à formuler leurs dernières observations. À titre de pays hôte de la session ordinaire de 2002, le Canada pourrait proposer une date et annoncer le lieu où se tiendra cette session.

Avant la clôture officielle de la séance, les membres du Conseil seront invités à signer les résolutions adoptées par les Parties.



Commission for Environmental Cooperation

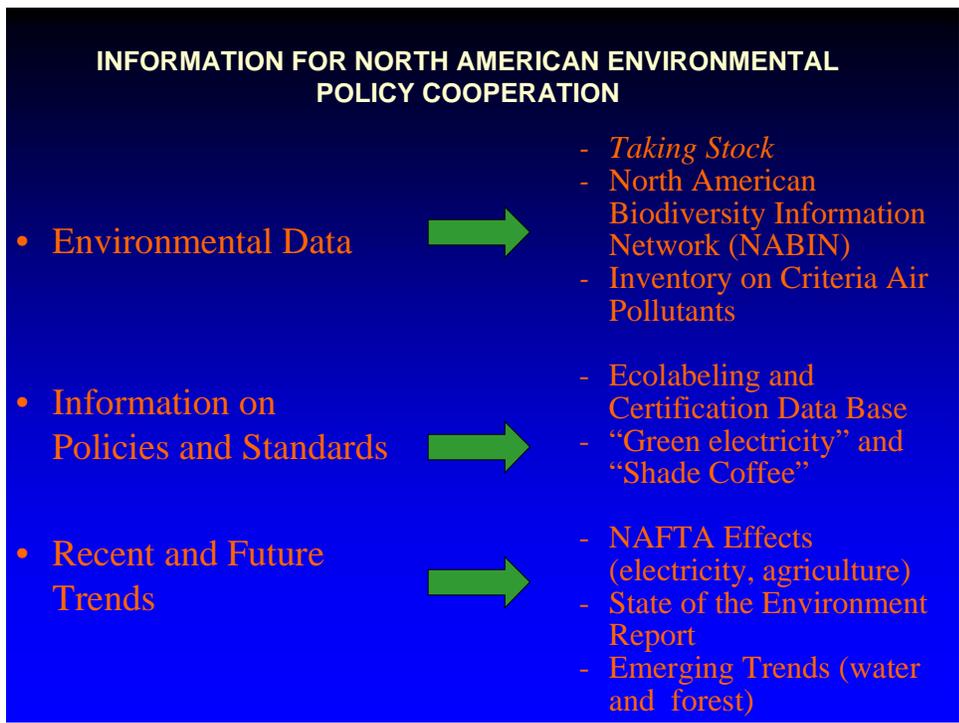
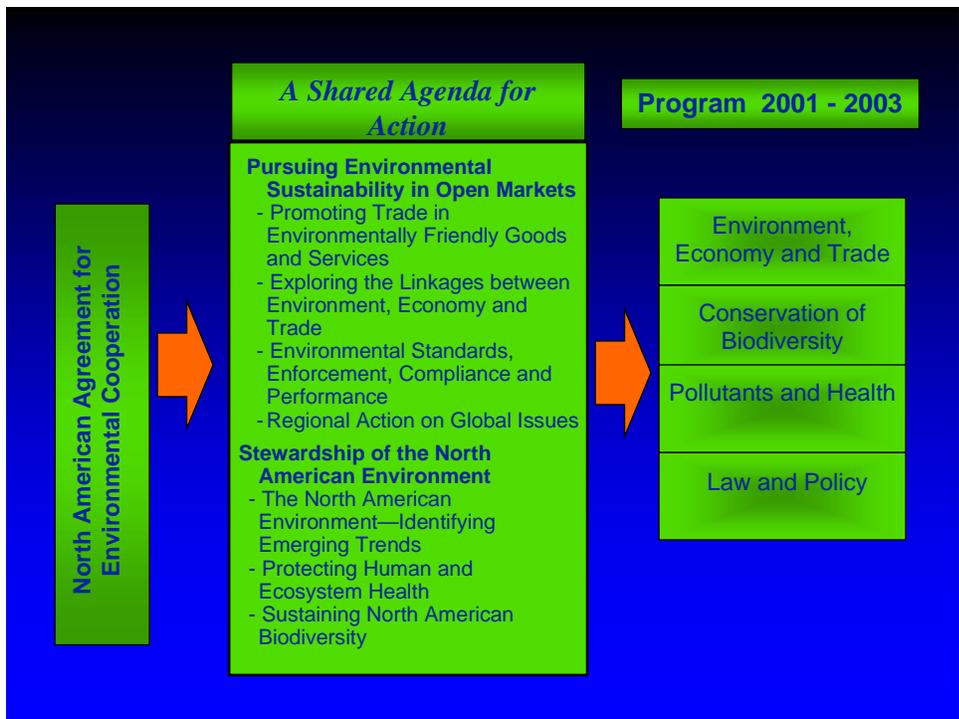
EIGHTH REGULAR SESSION OF THE COUNCIL

Progress Update on the Implementation of the Shared Agenda for Action

*Guadalajara, México
June 28, 2001*

The Commission for Environmental Cooperation is unique:

- North American
- addresses environmentally- related trade and economic issues
- promotes public participation and transparency
- environmental stewardship in the context of a North American economy



MARKET BASED APPROACHES TO ENVIRONMENTAL STEWARDSHIP

- Market analysis → - Consumer demand
- Information tools → - Defining criteria for green goods
- Labeling and certification
inventories
- Financing → - Shade Agriculture
- Pollution Prevention

Regional Cooperation for Implementation of Global Environmental Agreements

- POPs Convention →
 - SMOC North American Regional Action Plan.
- Biodiversity Convention →
 - North American Biodiversity Information Network
- Convention on International Trade in Endangered Species (CITES) →
 - North American Wildlife Enforcement Group
- Global Program of Action on Land-Based Sources of Marine Pollution →
 - Gulf of Maine; Right of the Californias
- Framework Convention on Climate Change →
 - Analysis of Potential for Greenhouse Gas Trading
 - Investment opportunities in SMEs for CO2 reduction

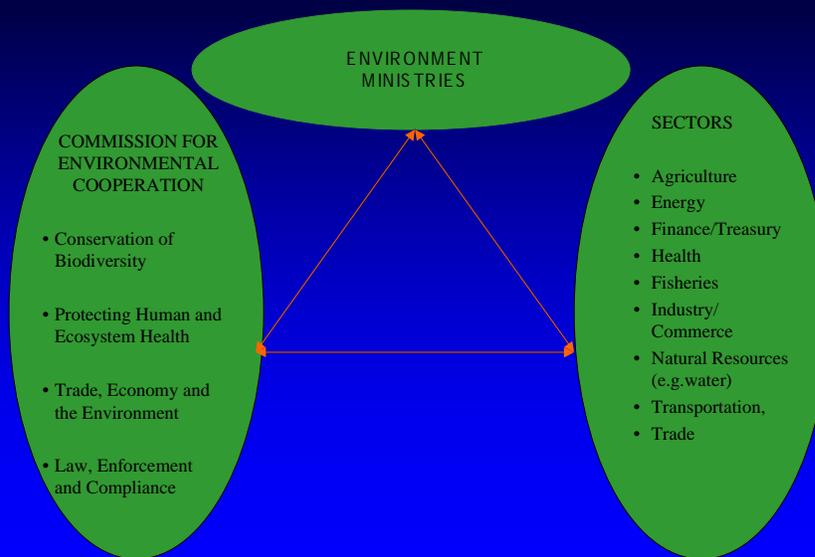
CAPACITY BUILDING

- Institutional Strengthening
 - Policy instruments
 - Information analysis
 - Human resource development
 - Technology transfer
 - Financial support
- 
- Mexican government agencies (federal and state)
 - Small and medium enterprises
 - Non-governmental organizations

CAPACITY BUILDING INITIATIVES

- | | |
|---|---|
| Sound Management of Chemicals | • <i>Technical, scientific and NARAP implementation</i> |
| Pollution Prevention | • <i>Fiprev and P² round table</i> |
| Pollutant Release and Transfer Registry | • <i>Voluntary reporting and NGO participation</i> |
| Biodiversity | • <i>Bird Conservation and Silva Reservoir</i> |
| Enforcement | • <i>Training and information exchange (NAWEG)</i> |

Strategic Linkages for Sustainable Development in North America



NEW CONTEXT

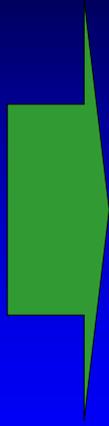
Leaders in Quebec City, April 2001 set out a new vision for North America:

- A strengthened North American Partnership
- A deepened sense of North American Community
- Focus on developing a North American approach to energy markets, including environmental considerations

FUTURE CHALLENGES AND OPPORTUNITIES

- Compatibility of environmental approaches

- Market-based mechanisms



- Energy
- Hazardous waste
- Transportation corridors
- Natural Resources (e.g. water, forests)

Guadalajara, le 29 juin 2001

RÉSOLUTION DU CONSEIL N^o 01-02

Financement de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour 2002

LE CONSEIL :

CONSTATANT l'importance que *l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* accorde à la conservation, à la protection et à l'amélioration de l'environnement;

RECONNAISSANT l'importance de maintenir des activités de coopération clés grâce à un niveau de financement adéquat;

PAR LES PRÉSENTES :

CONVIENT, d'établir le budget annuel de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour l'exercice 2002 en dollars canadiens, à un niveau équivalant à neuf millions de dollars américains, au taux de change de la Banque du Canada en vigueur à une date qu'il reste à établir et qui ne sera pas ultérieure au 31 décembre 2001; et

CONVIENT EN OUTRE que le budget annuel de la CCE soit divisé également entre les Parties et que chacune d'elles le finance à part égale, sous réserve de la disponibilité de fonds alloués en conformité avec les procédures juridiques de chaque Partie. Chaque pays versera sa contribution dans sa propre devise. Le montant de la contribution annuelle de chaque Partie pour l'exercice 2002 sera fixé dans sa propre devise, au taux de change de la Banque du Canada en vigueur à une date qu'il reste à établir et qui ne sera pas ultérieure au 31 décembre 2001.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Victor Lichtinger
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Karen Redman
Gouvernement du Canada

Christine Todd Whitman
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

Guadalajara, le 29 juin 2001

RÉSOLUTION DU CONSEIL N^o 01-03

Création du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité

LE CONSEIL :

CONSTATANT que les espèces migratrices et transfrontalières ainsi que les écosystèmes que partagent le Canada, le Mexique et les États-Unis lient étroitement les environnements des pays et les rendent interdépendants;

RECONNAISSANT la nécessité d'élaborer une stratégie globale à long terme afin d'assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en Amérique du Nord;

PRENANT EN COMPTE le fait que les Parties déploient des efforts pour participer à des activités concertées de conservation de la biodiversité, la nécessité d'éviter le chevauchement des efforts et l'importante contribution que les Parties peuvent apporter à la mise au point définitive du Plan stratégique de conservation de la biodiversité de la Commission de coopération environnementale (CCE) et en orientant l'application de ce plan;

RÉITÉRANT les objectifs énoncés à l'alinéa 1c) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), soit « [...] intensifier la coopération entre les Parties en vue de mieux assurer la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement, y compris la faune et la flore sauvages », et à l'alinéa 1f), soit « [...] renforcer la coopération en vue de l'élaboration et de l'amélioration des lois, réglementations, procédures, politiques et pratiques environnementales »;

AGISSANT conformément à l'alinéa 9(5)a) de l'ANACDE, qui prévoit que le Conseil pourra établir « [...] des groupes de travail ou des groupes d'experts [...], et leur déléguer des responsabilités »;

PAR LES PRÉSENTES :

CONVIENT de constituer un groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (le « Groupe de travail »), qui comprendra jusqu'à quatre membres de chaque pays, dont des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux choisis par leur Partie respective. Le Groupe de travail : relèvera, à l'intention du Conseil, les domaines qui suscitent un nouvel intérêt ou de nouvelles possibilités dans le domaine de la conservation de la biodiversité, ainsi que les programmes et les méthodes de mise en œuvre, incluant des partenariats novateurs entre les secteurs public et privé;

préconisera l'intégration globale des activités de la CCE portant sur la biodiversité;

fournira des recommandations et des avis au Conseil sur le secteur de programme de la CCE relatif à la conservation de la biodiversité;

appuiera l'engagement soutenu des Parties face à la mise au point, à l'établissement des priorités et à l'application efficace du Plan stratégique;

examinera les travaux passés et actuels de la CCE touchant la conservation de la biodiversité afin d'intégrer au Plan stratégique les enseignements tirés de l'expérience acquise;

formulera des recommandations au Conseil sur la manière d'appliquer le Plan stratégique, dont tout plan d'action régional;

CONVIENT d'apporter un soutien direct aux projets et activités du Groupe de travail qui ont été approuvés et qui figurent dans les programme et budget annuels de la CCE, ce qui inclut les frais de déplacement et les dépenses connexes des membres du Groupe de travail, en fonction de la disponibilité des ressources et du droit intérieur de chaque Partie, de même que dans la mesure autorisée par chaque Partie;

CONVIENT d'examiner le fonctionnement et le mandat du Groupe de travail dans trois ans après la date des présentes.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Victor Lichtinger
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Karen Redman
Gouvernement du Canada

Christine Todd Whitman
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

Guadalajara, le 29 juin 2001

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 01-04

Mandat du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

LE CONSEIL :

RÉITÉRANT son engagement à travailler à mieux protéger la santé des enfants des menaces environnementales;

ENCOURAGÉ par les conclusions du premier atelier national mexicain sur la santé des enfants et l'environnement, organisé conjointement par le secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles et le secrétariat à la Santé du Mexique, qui a eu lieu les 21 et 22 juin 2001 à Mexico;

ENCOURAGÉ également par le caractère prioritaire que les ministres de l'Environnement des Amériques ont accordé aux rapports mutuels entre l'environnement et la santé, à de leur réunion des 29 et 30 mars 2001 à Montréal;

ANTICIPANT que l'atelier trilatéral prévu à l'automne 2001 représentera un important pas en avant dans le cadre de l'élaboration d'un programme d'action concerté sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord;

RÉSOLU à poursuivre l'instauration d'une approche axée sur la santé des enfants dans des domaines d'activité fondamentaux du programme de travail de la Commission de coopération environnementale (CCE), et ce, dans le but de protéger davantage la santé des enfants des effets du plomb et d'autres substances toxiques, de même que des effets de la pollution atmosphérique, incluant l'asthme, et d'autres menaces environnementales;

RECONNAISSANT les liens importants entre l'amélioration de l'environnement et la protection de la santé publique, ainsi que la nécessité de renforcer ces liens;

PRENANT EN COMPTE les directives de la résolution du Conseil n° 00-10, en particulier la décision de constituer un comité consultatif formé de spécialistes de l'environnement et de la santé pour lui formuler des recommandations sur les enjeux entourant la santé des enfants et l'environnement;

PAR LES PRÉSENTES :

APPROUVE le mandat en annexe qui guidera les travaux du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord (le « Comité consultatif d'experts »);

INVITE le Comité consultatif d'experts à apporter sa contribution et ses conseils à la poursuite de l'élaboration du programme concerté destiné à protéger les enfants de l'Amérique du Nord des menaces que l'environnement représente pour leur santé.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Victor Lichtinger
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Karen Redman
Gouvernement du Canada

Christine Todd Whitman
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

Mandat

1. Nom officiel

Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord (ci-après désigné le « Comité consultatif d'experts »).

2. Mandat

En conformité avec la résolution n° 00-10 du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), durant les deux années suivant sa constitution, le Comité consultatif d'experts formulera des avis et des recommandations au Conseil sur les enjeux entourant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.

3. Description de tâches

Proposer des options, formuler des recommandations et fournir des avis au Conseil sur les enjeux entourant la salubrité de l'environnement des enfants, y compris les questions d'intérêt prioritaire à inclure dans le programme de travail de la CCE.

- Participer aux activités de la CCE qui ont trait à la santé des enfants et l'environnement.

4. Rapports hiérarchiques

Le Comité consultatif d'experts relève officiellement du Conseil et entretient des rapports réguliers avec l'Équipe trilatérale sur la salubrité de l'environnement des enfants, un groupe spécial formé de représentants des gouvernements de chaque Partie à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et chargé de la mise en œuvre de la résolution du Conseil n° 00-10.

5. Membres

a. Composition

Le Comité consultatif d'experts comprend neuf membres, soit trois représentants de chacune des trois Parties à l'ANACDE.

b. Compétences des membres

Les membres du Comité consultatif d'experts devront posséder des compétences relatives à la santé des enfants et à l'environnement, notamment dans une ou plusieurs des disciplines connexes suivantes : la pédiatrie, l'oncologie, la neurologie du comportement, la génétique, la toxicologie, l'épidémiologie, les sciences de l'environnement, la biologie, le droit, les politiques gouvernementales et les questions relatives aux Autochtones.

- Les membres devront avoir des compétences reconnues dans leur domaine d'activité.

c. Présidence

Le titulaire de la présidence sera choisi à l'unanimité des voix des membres du Comité consultatif d'experts. Ceux-ci détermineront si ce poste sera occupé par le même membre durant les deux ans du mandat du Comité ou s'il donnera lieu à une rotation.

d. Rétribution

Les membres du Comité consultatif d'experts agiront à titre bénévole.

6. Principes de fonctionnement

Le Comité consultatif d'experts cherchera l'unanimité dans la formulation de ses recommandations sur des questions fondamentales. S'il ne peut atteindre cette unanimité, il devra énoncer des options à examiner. Les comptes rendus de réunion et les autres documents du Comité devront faire mention des différences d'opinion et des raisons qui les sous-tendent.

Les membres exerceront leurs fonctions d'expert de façon autonome et ne représenteront aucun organisme ou gouvernement ni n'agiront en son nom, dans la mesure permise par toute loi intérieure applicable.

- Les documents produits par le Comité consultatif d'experts, ses recommandations et ses autres réalisations doivent être mis à la disposition du public, et celui-ci pourra, le cas échéant, formuler des observations sur les recommandations et travaux du Comité.

7. Réunions

Le président convoquera les membres aux réunions avec l'aide du Secrétariat de la CCE.

Le Comité consultatif d'experts se réunira au moins deux fois par année et devrait se réunir avant la session ordinaire du Conseil de la CCE.

Les membres peuvent se réunir en personne ou dans le cadre de téléconférences.

Toutes les réunions du Comité consultatif d'experts doivent donner lieu à un compte rendu de discussion.

- Lors des réunions, les membres doivent former un quorum comprenant au minimum deux représentants de chacun des trois pays.

8. Langues

Les trois langues officielles de la CCE étant le français, l'anglais et l'espagnol, le Comité consultatif d'experts disposera de services d'interprétation et de traduction en conformité avec les politiques de la Commission en cette matière.

9. Déplacements

Le Secrétariat de la CCE s'occupera des déplacements officiels des membres du Comité consultatif d'experts en tenant compte de la politique connexe de la CCE et des contraintes budgétaires, du droit intérieure des Parties et dans la mesure autorisée par chaque Partie.

10. Groupes d'étude

Le Comité consultatif d'experts peut créer des groupes d'étude constitués de ses membres s'il désire axer ses travaux sur des aspects spécialisés de la santé des enfants et de l'environnement.

11. Normes de conduite

Les membres du Comité consultatif d'experts ne peuvent :
solliciter ou accepter des dons, ni directement ni indirectement et de quelque source que ce soit, qui peuvent porter atteinte à leur indépendance et à leur intégrité;

rendre publique toute information qu'ils reçoivent, à titre de membre de ce comité, lorsque l'expéditeur estime que ladite information est soit confidentielle soit exclusive;

utiliser à des fins personnelles toute information obtenue à titre de membre de ce comité, à moins que cette information ne soit du domaine public ou que le Conseil y consente.

Guadalajara, le 29 juin 2001

RÉSOLUTION DU CONSEIL N^o 01-05

Promotion de la comparabilité des inventaires d'émissions atmosphériques

LE CONSEIL :

DONNANT SUITE aux objectifs de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), ainsi qu'aux dispositions de l'alinéa 10(2)a) dudit accord concernant la comparabilité des techniques et des méthodes de collecte, d'analyse, de gestion et de communication électronique de données;

CONSCIENT du préjudice aussi probant qu'étendu que causent à la santé humaine et à l'environnement l'ozone troposphérique, les dépôts acides et les aérosols de particules fines dans de vastes régions en Amérique du Nord;

RECONNAISSANT l'importance de prévenir et de minimiser les émissions atmosphériques polluantes attribuables à des sources industrielles, aux transports et à d'autres sources afin de protéger l'environnement et la santé des générations actuelles et futures;

CONSTATANT qu'en matière de qualité de l'air, chaque pays nord-américain dispose de normes, d'objectifs ou de lignes directrices qui lui sont propres en ce qui a trait au monoxyde de carbone (CO), au dioxyde de soufre (SO₂), à l'ozone (O₃), au dioxyde d'azote (NO₂), aux aérosols de particules fines et à d'autres polluants, et dispose également de communications nationales, comme l'exige la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, relatives au dioxyde de carbone (CO₂) et à d'autres gaz à effet de serre;

RECONNAISSANT qu'il faut disposer d'informations sur les émissions atmosphériques pour appuyer les activités de planification régionale et transfrontalière de la qualité de l'air;

PRENANT EN COMPTE les projets courants de la Commission de coopération environnementale (CCE) tels ceux portant sur les outils dans le domaine de la qualité de l'air et sur le registre de rejets et de transferts de polluants, les accords en vigueur et les activités en cours à caractère bilatéral et multilatéral, de même que les travaux des organisations internationales compétentes relativement à des questions liées à la comparabilité des méthodes de collecte et d'analyse de données;

SOULIGNANT l'importance de disposer d'informations sur des sources spécifiques d'émissions

atmosphériques primaires et secondaires aux échelles étatique et provinciale ainsi qu'aux frontières nationales, et la nécessité d'un meilleur degré de comparabilité des données en vue de la gestion rationnelle des polluants atmosphériques transfrontaliers et de la planification régionale de l'environnement;

AFFIRMANT qu'il est souhaitable de renforcer les capacités dans le domaine de la collecte de données pour que la comparabilité de ces données atteigne le degré voulu et permettre l'échange de l'information;

CONSCIENT du fait que chaque programme national est assorti d'un processus particulier de collecte et de modification des ensembles de données environnementales, et que la conception et la réalisation des inventaires nationaux d'émissions atmosphériques relèvent de chaque pays;

CONSTATANT que les inventaires nationaux d'émissions atmosphériques s'appuient sur des éléments fondamentaux, notamment des bases de données normalisées, la limitation de la confidentialité des données, une indication de celles tenues pour confidentielles et un mécanisme d'information du public;

PAR LES PRÉSENTES :

CONVIENT de s'employer à établir un inventaire trinational des émissions atmosphériques de dioxyde de soufre (SO₂), d'oxydes d'azote (NO_x), de monoxyde de carbone (CO), de composés organiques volatils (COV), d'aérosols de particules fines et d'autres gaz à effet de serre, notamment;

DÉCIDE de tabler sur l'expérience acquise au cours de la publication des rapports annuels de la CCE sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord (la série *À l'heure des comptes*), lesquels s'appuient sur l'information recueillie dans le cadre des programmes de registre de rejets et de transferts de polluants;

S'ENTEND pour que la CCE établisse des rapports périodiques à partir de l'information publique que contiennent les inventaires nord-américains d'émissions atmosphériques;

CONFIE au Secrétariat de la CCE la tâche de collaborer avec les Parties à la réalisations des activités suivantes :

1. évaluer les progrès en vue d'améliorer la comparabilité des inventaires d'émissions atmosphériques en Amérique du Nord;
2. améliorer la comparabilité des définitions et de la nomenclature, de la portée et de la résolution des inventaires communs, des techniques d'estimation des émissions, du traitement de l'information commerciale confidentielle, des structures de bases de données, des modèles de rapport;
3. formuler des recommandations visant à améliorer la diffusion des données sur les émissions atmosphériques, y compris en facilitant l'accès des utilisateurs à ces données et

à de l'information connexe pertinente ainsi que leur interprétation, et suggérer des mesures instaurant des approches concertées relativement à la coopération technique et au partage de l'information;

4. encourager l'établissement d'approches nationales et d'échéances complémentaires pour améliorer les inventaires d'émissions atmosphériques en respectant les particularités des Parties en matière d'économie, de politique et de réglementation;
5. favoriser et prévoir une participation fructueuse du public et des gouvernements — notamment des organisations non gouvernementales vouées à l'environnement et à la santé publique, des commerces et des entreprises industrielles, des gouvernements provinciaux et étatiques, des administrations municipales, des universités et des spécialistes des techniques et des politiques — à la formulation de ses recommandations visant à améliorer la comparabilité;
6. coordonner les activités avec les groupes de travail et les organismes nationaux et internationaux existants;
7. organiser des réunions de spécialistes des trois pays afin d'examiner la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Victor Lichtinger
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Karen Redman
Gouvernement du Canada

Christine Todd Whitman
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

Guadalajara, le 29 juin 2001

RÉSOLUTION DU CONSEIL N^o 01-06

Réponse au rapport du Comité consultatif public mixte (CCPM) sur les enseignements tirés de l'examen du processus visé aux articles 14 et 15

LE CONSEIL :

RÉITÉRANT son soutien au processus prévu aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) concernant les communications sur des questions d'application et la constitution de dossiers factuels;

APPRÉCIANT l'examen de l'historique public des communications qu'a réalisé le Comité consultatif public mixte (CCPM) et son rapport final intitulé *Les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications des citoyens sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE*, en date du 6 juin 2001, établi conformément au paragraphe 5a) de la résolution n^o 00-09;

RECONNAISSANT le caractère permanent du processus d'examen public que dirige le CCPM sur des questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15, tel qu'il est envisagé aux paragraphes 1 et 2 de la résolution n^o 00-09;

AYANT EXAMINÉ le rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen du processus des communications;

CAUTIONNANT le principe que les communications visées aux articles 14 et 15 doivent être traitées aussi rapidement qu'efficacement afin de répondre aux attentes du public à l'égard de ce processus;

RECONNAISSANT que même si certaines des questions que soulève le rapport du CCPM réclament un examen et une réflexion plus poussés de la part du Conseil, des mesures peuvent être prises immédiatement sur certaines questions abordées dans le rapport;

PAR LES PRÉSENTES :

MODIFIE le paragraphe 10.2 des *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE* (les « Lignes directrices ») afin de stipuler que cinq jours ouvrables après avoir notifié le Conseil qu'il estime qu'une communication justifie la constitution d'un dossier factuel, le Secrétariat consigne cette notification ainsi que les motifs de sa décision au registre et au dossier public mentionnés respectivement aux articles 14 et 15 des Lignes directrices;

S'ENGAGE à publier les motifs pour lesquels il a donné instruction au Secrétariat de ne pas constituer de dossier factuel;

S'ENGAGE à faire tout en son pouvoir, et à inciter le Secrétariat à agir de cette manière, afin de veiller à ce que les communications soient traitées le plus rapidement possible, de sorte que le processus de communication puisse être normalement parachevé dans un délai maximal de deux ans après le dépôt de la communication auprès du Secrétariat;

CONVIENT D'EXAMINER dans les meilleurs délais, le cas échéant, d'autres questions que soulève le rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen du processus des communications.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Victor Lichtinger
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Karen Redman
Gouvernement du Canada

Christine Todd Whitman
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

Communiqué du Conseil de la CCE

Guadalajara, Mexique, le 29 juin 2001 – À titre de ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis et de membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (la « CCE » ou la « Commission »), nous nous sommes réunis les 28 et 29 juin 2001, dans le cadre de notre session ordinaire annuelle, à Guadalajara, au Mexique. Nous avons examiné les activités du programme de la Commission et reçu l'opinion et les recommandations des membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) et des organes consultatifs nationaux ainsi que du public.

Il s'agit de la première session du Conseil depuis la réunion des chefs de gouvernement nord-américains à Québec, en avril, au cours du Sommet des Amériques, et depuis la publication de leur déclaration le 22 avril. Durant nos discussions à Guadalajara, nous avons tenu compte de leur désir de s'employer à forger une notion de communauté, de favoriser nos intérêts mutuels dans le domaine économique, de veiller à ce que l'ensemble des régions et des secteurs de la société bénéficient des avantages découlant de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de développer un commerce aux échelles hémisphérique et mondiale, de promouvoir une coopération trilatérale et internationale élargie.

Il est ressorti de nos discussions de nouvelles orientations des travaux de la CCE pour les prochaines années, qui tablent sur les forces du programme de travail en vigueur et prévoit d'autres projets dans des domaines comme l'eau et les déchets dangereux. Dans le but d'optimiser l'efficacité avec laquelle la Commission fait progresser la protection, la conservation et l'utilisation durable de l'environnement, nous avons dressé un cadre qui prévoit notamment :

- la collecte, la compilation et le partage d'une **information environnementale de haute qualité**;
- la promotion du recours à des **approches commerciales**;
- la **coopération à l'échelle continentale** afin de donner suite aux **engagements internationaux**;
- le **renforcement des capacités** en vue de consolider les partenariats relatifs à l'environnement;
- la **consolidation des liens stratégiques afin d'améliorer l'application de la notion de durabilité**;
- la promotion de la **participation du public** aux travaux de la CCE.

Information environnementale

Il est essentiel de disposer rapidement d'une information environnementale rigoureuse pour pouvoir prendre des décisions rationnelles et élaborer des politiques environnementales éclairées. Il est également crucial de renforcer nos capacités d'acquérir et de partager des connaissances dans tous les secteurs de la société pour que les citoyens aient la possibilité d'agir de façon avisée.

À cette fin, nous allons entreprendre les nouvelles activités suivantes :

- Intégrer aux rapports périodiques de la CCE sur l'état de l'environnement nord-américain l'ensemble des indicateurs fondamentaux qu'a établi l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le domaine de l'environnement, dans le but d'évaluer les résultats obtenus et de suivre les progrès accomplis en fonction des objectifs environnementaux.
- Comblent les lacunes que comporte l'information touchant le continent nord-américain et nous pencher sur l'utilisation efficace des technologies de l'information, particulièrement dans les régions d'intérêt prioritaire que le Conseil a établies.
- En ce qui a trait à la décision du Mexique concernant le recours à la législation en vue de mettre sur pied un système de déclaration obligatoire des rejets et des transferts de polluants, appuyer le Mexique par le biais du renforcement des capacités.
- Établir un inventaire nord-américain des émissions atmosphériques comme le prescrit notre résolution n° 01-05.
- Améliorer continuellement la qualité, l'utilité et l'accessibilité de l'information environnementale mise à la disposition du public, tout en recommandant que le CCPM participe à cet effort.

Approches commerciales

La Commission est consciente que pour réussir à protéger et à conserver l'environnement à long terme, il lui faudra favoriser l'innovation et trouver des solutions inédites pour atteindre les objectifs environnementaux que les trois pays se sont fixés parallèlement à des objectifs économiques et sociaux.

Nous allons donc réaliser les activités suivantes :

- Analyser les enjeux connexes à la tarification locale de l'eau et à la gestion des bassins hydrographiques, et promouvoir le recours à des technologies accessibles et abordables pour améliorer la gestion de l'eau.
- Déterminer de quelle façon les approches commerciales relevées dans le rapport sur le développement durable de l'OCDE sont actuellement utilisées dans le contexte nord-américain et pourraient être élaborées davantage.
- En tablant sur l'expérience acquise avec le café cultivé sous couvert forestier, examiner les options en matière de programmes de certification et d'étiquetage.
- Chercher d'autres possibilités d'appliquer des approches commerciales relativement à la séquestration du carbone, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables en Amérique du Nord.

- Même si la CCE n'est pas la tribune appropriée pour les négociations entourant le changement climatique, le Conseil a demandé au Secrétariat d'examiner d'autres approches commerciales dans le domaine de la séquestration du carbone, de l'efficacité énergétique et des ressources renouvelables en Amérique du Nord.

Coopération régionale visant l'application d'accords internationaux

Compte tenu des progrès que la Commission a accomplis à l'égard de questions qui suscitent des préoccupations à l'échelle mondiale, nous avons convenu :

- de poursuivre les travaux du programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) afin de soutenir la mise en application rapide de la Convention sur les polluants organiques persistants (POP) signée tout récemment;
- d'entreprendre la mise au point d'une approche nord-américaine visant la gestion écologique des déchets dangereux en raison de la gravité des conséquences pour l'environnement et la santé humaine d'une élimination et d'un suivi inadéquats de ces déchets.

Renforcement des capacités

Un élément probant de notre habileté à accomplir des progrès à l'égard d'une variété de questions environnementales est de pouvoir compter sur des capacités adéquates dans chacun des trois pays. Nous avons :

- décidé d'accorder une place prépondérante au renforcement des capacités dans tous les volets des travaux de la CCE et nous avons demandé au Secrétariat de chercher des possibilités de solliciter des fonds auprès d'organismes multilatéraux et d'autres sources.
- demandé de plus amples renseignements sur le Plan Puebla-Panama et nous avons demandé au Secrétariat d'évaluer le rôle que la CCE pourrait jouer dans ce programme, dont une collaboration éventuelle avec la Banque interaméricaine de développement et d'autres institutions

Conclusion de partenariats et établissement de liens stratégiques

L'atteinte des objectifs environnementaux réclame une collaboration dans tous les secteurs et l'établissement de relations avec des partenaires clés. À cette fin, nous avons choisi d'entreprendre les activités suivantes :

- Conformément au paragraphe 10(6) de l'ANACDE, nous étudierons de concert avec nos homologues du commerce la possibilité d'organiser une réunion conjointe, prévue en 2003, afin d'examiner des domaines dans lesquels la CCE et la Commission du libre-échange de l'ALÉNA pourraient coopérer. En premier lieu, nous chargerons nos hauts fonctionnaires de travailler avec leurs homologues sur les points à inscrire à l'ordre du jour de cette réunion ainsi que sur les résultats escomptés et de soumettre le tout à notre examen.

- En ce qui a trait aux travaux permanents sur la santé des enfants et l'environnement, nous avons établi le mandat du Comité consultatif d'experts dans ce domaine, comme le prescrit la résolution du Conseil n° 01-04. Nous saluons l'initiative du Mexique qui a adopté une politique nationale sur la santé et l'environnement. Nous avons en outre convenu de charger le Secrétariat d'envisager l'expansion de ces travaux afin qu'ils portent également sur d'autres segments vulnérables de la population, de même que de se pencher sur la façon dont il pourrait contribuer aux activités hémisphériques de l'Organisation panaméricaine de la santé et du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans ce domaine.
- La poursuite des études sur les dimensions environnementales du transport de marchandises en Amérique du Nord sera axée sur la réduction des émissions des gaz d'échappement des véhicules grâce à l'amélioration des pratiques de gestion, des techniques et de l'infrastructure.
- Nous reconnaissons les efforts continus que consacre le Secrétariat à l'examen des possibilités et défis connexes à l'évolution du marché nord-américain de l'électricité et c'est avec plaisir que nous attendons le symposium à venir et le rapport final.
- Nous avons créé le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité, qui est décrit dans la résolution du Conseil n° 01-03, et nous nous réjouissons de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan stratégique de conservation de la biodiversité pour l'Amérique du Nord dans le cadre du secteur de programme connexe de la CCE.
- Nous appuyons le travail effectué dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord et nous attendons avec impatience le rapport d'étape prévu pour l'année prochaine.
- Nous favoriserons l'utilisation du document d'orientation de la CCE sur les systèmes de gestion de l'environnement par les petites et moyennes entreprises, et examinerons la reconnaissance mutuelle des programmes en vue d'améliorer la performance environnementale dans l'industrie. Nous soutiendrons également une collaboration plus étroite avec le secteur privé afin de faciliter l'élaboration et la diffusion de principes et de bonnes pratiques de gestion de l'environnement dans le milieu industriel en Amérique du Nord. Nous incitons aussi ce milieu à faciliter le renforcement des capacités dans le domaine des registres de rejets et de transferts de polluants en mettant sur pied une formation concertée dans les établissements tenus à déclaration en vertu des programmes relatifs à ces registres.
- Un processus informel et productif se poursuit dans le domaine de l'évaluation des répercussions environnementales transfrontalières.
- Nous encourageons la CCE à renforcer ses liens avec le secteur privé.
- Nous encourageons également le Secrétariat à examiner, dans le cadre de l'ANACDE, les mécanismes de financement à long terme des projets approuvés par le Conseil.

Participation du public

Nous reconnaissons la précieuse contribution que le public apporte aux activités de la CCE et sommes déterminés à renforcer sa participation à tous les volets des activités.

Nous apprécions le rôle inestimable que le CCPM a joué depuis la dernière session du Conseil en examinant le processus de communication de citoyens visé aux articles 14 et 15 et en faisant participer le public à la formulation de ses recommandations sur ce processus. Nous sommes satisfaits du rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'historique de ces communications, et comme le souligne la résolution du Conseil n° 01-06 au sujet de ce rapport, nous avons convenu de donner suite à plusieurs des recommandations du Comité. Certaines autres réclament un plus ample examen.

Le Mexique a annoncé qu'il retirait sa demande de confidentialité relative à sa réponse à la communication de citoyen intitulée *Metales y Derivados*. Le Conseil a convenu de demander au Secrétariat d'établir un résumé des règlements du Canada, des États-Unis et d'autres pays en matière de confidentialité, afin de fournir au Mexique des exemples sur le sujet.

Budget de la CCE et prochaine réunion du Conseil

Les Parties continueront de soutenir la CCE en lui accordant un financement de 9 millions de dollars pour 2002. Nous nous réunirons à Mont-Tremblant, au Canada, à l'occasion de la prochaine session ordinaire du Conseil, en juin 2002.

La CCE a été créée par le Canada, le Mexique et les États-Unis en vue de renforcer la coopération entre ces trois pays membres de l'ALÉNA et de veiller à l'application de l'ANACDE, l'accord environnemental parallèle à l'ALÉNA. La CCE se penche sur des questions environnementales qui suscitent des préoccupations à l'échelle continentale, plus particulièrement sur les possibilités et les enjeux en matière d'environnement auxquels donne lieu le libre-échange en Amérique du Nord. Le Conseil, qui constitue l'organe directeur de la CCE, est formé des ministres fédéraux de l'Environnement des trois pays (ou de représentants équivalents) et il se réunit une fois par année. À cette VIII^e session ordinaire du Conseil, ont participé M^{me} Karen Redman, la secrétaire parlementaire du ministre canadien de l'Environnement, M. David Anderson, le secrétaire à l'Environnement et aux Ressources naturelles du Mexique, M. Victor Lichtinger, et l'administratrice de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, M^{me} Christine Todd Whitman. Le CCPM compte quinze membres, cinq de chaque pays, qui agissent de façon bénévole et autonome et sont habilités à formuler des avis au Conseil sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACDE, ainsi qu'à lui faire part des vues du public.

**VIII^e session ordinaire du Conseil de la Commission de coopération environnementale
Compte rendu des interventions faites durant la séance publique**

29 juin 2001, Guadalajara, État de Jalisco, Mexique

AVERTISSEMENT : Malgré le soin avec lequel le présent compte rendu a été établi, il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

Le secrétaire Lichtinger souhaite la bienvenue à tous les participants et explique que le programme de la séance publique de cette année vise à favoriser une discussion interactive entre le Conseil et le public, en permettant au Conseil de répondre après chaque bloc de présentations.

M^{me} Liette Vasseur, présidente du Comité consultatif public mixte (CCPM), expose brièvement la manière dont se déroulera cette séance publique.

Bloc 1 Environnement, économie et commerce

Andrea Abel, de la *National Wildlife Federation*, remercie d'abord le Conseil, le Secrétariat et le CCPM pour l'ensemble du travail accompli durant l'année qui vient de s'écouler. Elle constate que les efforts de coopération environnementale, la participation du public et la transparence font partie des thèmes soulevés durant la présente session du Conseil et souligne la réflexion plus mature de la CEE sur l'application de ces principes. Elle reconnaît que cette application, à l'intérieur et à l'extérieur du cadre nord-américain, pose encore un problème. Alors que le Canada, le Mexique et les États-Unis envisagent de libéraliser davantage les échanges, les paradigmes mis de l'avant par la Commission de coopération environnementale (CCE) seront cruciaux pour renforcer l'adhésion aux initiatives de libéralisation des échanges. Elle félicite le Conseil d'avoir respecté ces principes en créant le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité, qui réunit nombre de parties intéressées. La CCE a démontré qu'elle peut cerner les grands problèmes environnementaux, réunir les parties intéressées et analyser les options, et elle devrait poursuivre dans cette voie tout en préconisant l'adoption d'un programme mieux ciblé afin d'optimiser les résultats. Enfin, concernant les articles 14 et 15, elle note avec approbation le mouvement en faveur du rapport sur la mise en pratique des enseignements tirés de l'examen de l'historique du processus. Cependant, elle déplore le fait qu'on n'ait pas donné suite à un plus grand nombre de recommandations et que le Conseil ait choisi de reporter sa décision sur les communications en attente d'une réponse. Elle rappelle au Conseil que chaque communication est le fruit de plusieurs années de dur labeur et de frustration pour ses auteurs. En conclusion, elle espère que le CCPM formulera des avis énergiques sur ces questions durant sa session, plus tard aujourd'hui.

Melinda Hanson, de l'Eastern Charlotte Waterways Inc., se penche sur l'évaluation des ressources en tant que technique de maillage de l'environnement et de l'économie, l'exprimant en termes financiers, ce qui permet une analyse plus pointue de la valeur active et passive des ressources. Elle décrit comment cet outil peut favoriser la démocratisation du processus décisionnel sur les problèmes locaux d'environnement et de gestion des ressources. L'adoption du développement durable en tant qu'impératif mondial a intensifié la mise en évidence des effets de l'interaction des activités humaines et économiques avec l'environnement. Pour les collectivités, la question clé est de déterminer comment elles peuvent organiser leurs activités socioéconomiques de façon à pérenniser les avantages environnementaux et économiques. Elle explique comment l'*Eastern Charlotte Waterways* a mis au point et utilisé avec succès une procédure point par point visant à appliquer l'évaluation des ressources au palier local. L'expérience a démontré l'utilité de cet outil dans la diffusion des mécanismes décisionnels sur la gestion des ressources desquelles dépendent les collectivités. Enfin, elle souligne que cette méthode pourrait être appliquée à l'échelle mondiale.

Karel Mayrand, de l'Union mondiale pour la nature (UICN), discute d'abord du Symposium hémisphérique sur le commerce et le développement durable qui s'est déroulé à Québec du 17 au 19 avril, et durant lequel la CCE et les ministres de l'Environnement ont participé activement aux débats sur l'environnement et le commerce. Il enchaîne ensuite avec certaines observations issues du Symposium. Il souligne que les négociations sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) n'ont pas fait intervenir la société civile ni pris en compte le lien entre le commerce et l'environnement, ce qui a donné lieu aux tensions entourant l'accroissement du libre-échange dans les Amériques. Il fait également remarquer que contrairement à certains points de vue, de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont favorables à l'inclusion des questions environnementales dans les discussions sur les échanges, créant ainsi les fondements d'un dialogue ouvert sur ce sujet. Il indique que la population de ces pays réclame davantage d'informations et d'expertise en vue d'échanger des données sur l'environnement et le commerce. Il recommande au Conseil de partager son expérience et son savoir-faire avec d'autres organismes pour créer des synergies en faveur de la coopération environnementale à l'échelle gouvernementale. Il propose aussi la création d'une équipe hémisphérique de spécialistes du commerce et de l'environnement. Enfin, il entérine les commentaires antérieurs d'Andrea Abel au sujet des articles 14 et 15.

Le secrétaire Lichtinger invite ses collègues du Conseil à formuler leurs commentaires. **M^{me} Redman** fait part de son intérêt pour la question de l'évaluation des ressources et de l'importance de l'eau, qui trouve un écho à la grandeur de l'Amérique du Nord. Elle indique que le Conseil a déjà discuté du lien entre le commerce et l'environnement, et que le Canada s'emploie à intégrer les questions environnementales dans la ZLÉA.

La gouverneure Whitman fait remarquer que le CCPM a d'ores et déjà soumis une recommandation en vue d'organiser une réunion avec les représentants de l'environnement et du commerce, et que le Conseil cherchera à faire cautionner la tenue d'une réunion en 2003. Elle assure que le Conseil comprend bien l'importance d'une relation plus étroite et qu'il s'emploie à atteindre cet objectif. Elle ajoute que la mise en application des principes est un point important.

Elle souligne enfin l'importance de l'évaluation des ressources et se dit intéressée à approfondir ses connaissances au sujet de cette démarche.

Le secrétaire Lichtinger explique que la CCE est la seule organisation du monde qui a explicitement pour mission de faire le maillage des questions liées à l'environnement et au commerce. La CCE travaille en étroite collaboration avec la Commission du libre-échange. Il précise que le président Fox a fait savoir que son gouvernement était favorable au maillage de l'environnement et du commerce avec toutes les discussions en cours sur la libéralisation des échanges. Pour ce qui est de l'évaluation des ressources, il mentionne que le Conseil a donné pour instructions que les questions relatives à l'eau, notamment l'évaluation de l'eau, soient intégrées dans le programme de la CCE. Il indique également qu'il serait heureux de recevoir des compléments d'information sur les expériences des collectivités avec cette méthode.

Bloc 2 Conservation de la biodiversité

Cleveland Stewart, de la *Sustainable Fisheries Foundation*, explique que son organisation travaille avec les organismes gouvernementaux, les industries, les tribus indiennes, les Premières Nations, les groupes de citoyens et d'autres ONG pour promouvoir une utilisation justifiée et respectueuse des ressources ichthyologiques. Il mentionne, par exemple, que son organisation a récemment participé en 1999 au *Seattle Homecoming — NAFTA, Environment and Indigenous Peoples of the Northwest* — et souligne que la CCE et le CCPM ont également participé à cette importante discussion sur l'incidence de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) sur les collectivités autochtones. La *Sustainable Fisheries Foundation* a bâti sa réputation sur ses efforts de conservation axés sur la science, et elle souhaite qu'une expertise et une démarche semblables soient intégrées aux processus de la CCE. Il fait remarquer qu'il faut renforcer la CCE en y injectant une plus grande expertise scientifique. Il affirme que les débats d'orientation ne tiennent pas compte des meilleures informations disponibles, surtout en ce qui a trait à la biodiversité. Il ajoute que, selon lui, le but premier ne devrait pas être la pérennisation de la biodiversité en tant que telle, mais plutôt le processus de création des habitats qui favorisent la biodiversité. Enfin, il préconise l'élargissement du rôle de la population dans les débats d'orientation, la prise de décisions et la surveillance.

Brian Houseal, de *Nature Conservancy*, décrit le rôle joué par son organisation en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde. Il discute ensuite des espèces sauvages de l'Amérique du Nord qui soulèvent des préoccupations en raison de la volonté, exprimée par les trois pays, de satisfaire à la demande d'énergie en intensifiant l'intégration de l'extraction, de la production et de la distribution d'énergie. Puisque les sources d'énergie sont les combustibles fossiles, on peut s'attendre à un accroissement des émissions de gaz à effet de serre, lesquels influent sur le changement climatique. Il explique que son organisation appuie la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et que, selon lui, le moment se prête à l'application de mécanismes du marché fondés sur des critères scientifiques en vue d'atténuer les effets des émissions de carbone. L'adoption d'un cadre nord-américain sur le commerce et les émissions de carbone pourrait empêcher les ingérences anthropiques dans les systèmes climatiques. Il affirme que l'échange des droits d'émissions de carbone permet d'étoffer l'infrastructure « verte » en assurant la protection des habitats et des corridors des espèces migratrices, tout en favorisant les

techniques axées sur les énergies renouvelables, le reboisement et l'utilisation durable des terres. En conclusion, il propose d'inclure cette question dans le programme de la CCE de cette année pour favoriser la participation des parties intéressées dans l'étude des diverses options de la mise au point de mécanismes du marché pour l'Amérique du Nord. Si cette expérience était fructueuse, on pourrait l'étendre rapidement à d'autres secteurs. Il souligne enfin que la CCE jouit d'une excellente position pour assumer ce rôle.

La gouverneure Whitman convient que nous voulons tous disposer des meilleures données scientifiques disponibles avant de prendre des décisions. Elle pense aussi que la CCE est dans une position unique pour encourager les démarches axées sur le marché en matière de séquestration de carbone, promouvoir les ressources renouvelables et combattre le changement climatique planétaire. Elle abonde dans le sens du dernier intervenant et se réjouit à la perspective d'un élargissement du rôle de la CCE.

M^{me} Redman souligne le rôle important que joue le CCPM à titre de groupe de citoyens indépendants. Parmi les participants canadiens, par exemple, on retrouve des représentants des secteurs industriels, universitaires et juridiques, ainsi que des Premières Nations. En ce qui a trait à l'échange de droits d'émission de carbone, elle souligne que l'industrie devrait faire partie de la solution, et pas seulement du problème. Elle ajoute que les membres du Conseil ont trouvé un vaste terrain d'entente lors de leurs discussions. Elle remercie une fois de plus les membres du CCPM pour leur apport aux travaux de la CCE.

Le secrétaire Lichtinger ajoute qu'on étudie d'ores et déjà la proposition visant la participation de la CCE aux travaux sur les émissions de carbone et les mécanismes du marché. Il souligne l'importance du lien entre la biodiversité et le changement climatique, et explique que même si la CCE n'est pas une tribune de négociation sur le changement climatique, elle demeure un véhicule de coopération. Il explique ensuite l'importance du maillage des travaux de la CCE avec ceux des autres pays d'Amérique latine et cite en exemple le couloir Meso American, voué à la protection des systèmes de récifs coralliens.

Bloc 3 Polluants et santé

Mindahi C. Bastida Muñoz, de Consejo Mexicano para el Desarrollo Sustentable, évoque la problématique du fleuve Lerma-Santiago, qui part du centre du Mexique et se jette dans l’océan Pacifique. Depuis des années, l’industrie se livre à un « écocide » en déversant des déchets dans le fleuve, ce qui a entraîné une grave insuffisance en oxygène dans les 15 premiers kilomètres du fleuve et la disparition de la faune. On a investi des millions de dollars dans les travaux d’assainissement, mais l’absence de résultats probants laisse croire à une corruption sans précédent. Il indique que les normes relatives aux déversements ne sont pas mises en application. Exprimant un sentiment d’impuissance au nom de la collectivité, il exhorte le ministère de l’Environnement à agir sans délai. Il propose que la CCE procède à une évaluation du fleuve et qu’une commission nationale de dépollution soit mise sur pied, avec la participation de spécialistes et de représentants des groupes autochtones. Il demande aussi que l’eau de la partie supérieure du Lerma ne soit plus détournée aux fins d’utilisation par Mexico, que des portions importantes du système fluvial soient désignées « zones protégées » et qu’on adopte pour cette région une démarche similaire à celle qui est appliquée au barrage Silva.

Don Houston, de l’Institut canadien de la santé infantile, centre son intervention sur deux grandes préoccupations : la vulnérabilité particulière des enfants aux contaminants environnementaux et l’application du principe de précaution pour protéger les enfants. S’agissant des raisons pour lesquelles les enfants sont plus vulnérables que les adultes aux contaminants, il explique que dès la conception, les enfants nord-américains sont exposés à une variété de contaminants d’origine naturelle et synthétique. Il décrit les vues d’un grand nombre de personnes, selon lesquelles le principe de précaution devrait dicter les décisions relatives aux rejets de produits chimiques synthétiques, puisque cela fait porter le fardeau de la preuve sur les proposants et non sur les victimes éventuelles. Il souligne également que la population doit être pleinement informée. Il enchaîne en affirmant que les enfants sont, souvent, les premières victimes et les plus durement touchées; par conséquent, les enfants devraient constituer la norme régissant l’application du principe de précaution. Il souligne qu’on a accompli des progrès dans la protection des enfants contre les menaces environnementales en Amérique du Nord. Cependant, il faut constamment parfaire nos normes en fonction des preuves scientifiques. Il se dit satisfait de l’existence d’un bureau spécial sur la santé des enfants au sein de l’*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l’environnement des États-Unis), et il espère qu’une mesure semblable sera prise au Canada et au Mexique. Il préconise également l’intensification des efforts coopératifs visant à protéger les enfants. Enfin, à son avis, les trois gouvernements devraient appuyer les efforts de la société civile en vue de sensibiliser davantage la population. En conclusion, il rappelle que les enfants représentent notre avenir à tous et qu’il ne faut pas les utiliser comme des sentinelles, à la manière du canari dans les mines de charbon.

Jose Guillermo Galindo, de l’Universidad Autónoma de Sinaloa, présente une étude de cas sur la pollution de l’eau à Mazatlán, phénomène qui se répercute sur la biodiversité et la santé humaine. Dans le port de Mazatlán, on a constaté un taux élevé de mortalité chez les poissons et les crevettes. La région abrite environ 400 000 personnes qui consomment près de 8 millions de litres d’eau par jour. Il expose le problème des eaux usées qui s’écoulent dans l’environnement et de la pollution qui en résulte, en soulignant qu’on y trouve des traces de DDT — une substance

interdite en vertu des lois mexicaines —, en plus de substances cancérogènes et de matières fécales pathogènes. Il souligne ensuite la complexité du problème : le système de traitement de l'eau — conçu au départ pour une population de 60 000 habitants — n'a jamais été modernisé; environ 80 % des eaux usées ne sont pas traitées et se déversent directement dans la mer. Il recommande une réduction de la consommation d'eau, l'amélioration du traitement de l'eau par les établissements (hôtels, hôpitaux) et la modernisation de l'usine de traitement. Il préconise aussi l'application de sanctions sévères.

Brenda Morehouse, du *Pembina Institute for Appropriate Development*, explique le mandat de son organisation et son intérêt dans les conséquences de l'exploration, de la distribution et de l'utilisation de l'énergie sur l'environnement. Les débats récents sur la stratégie énergétique continentale soulèvent des préoccupations, notamment les propositions qui reposent sur une dépendance accrue à l'égard des combustibles fossiles. Cela réduirait la qualité de l'air et causerait des dommages à la santé humaine, en plus d'accélérer le changement climatique. Les répercussions environnementales associées à l'exploration et à l'extraction des combustibles fossiles sont également préoccupantes, surtout dans les régions écologiquement fragiles comme le Grand Nord. Une stratégie énergétique continentale devrait s'appuyer sur l'accroissement du rendement énergétique et favoriser des sources d'énergie renouvelables et peu nocives pour l'environnement – les techniques du XXI^e siècle. Quand des combustibles fossiles sont nécessaires, il faut alors mettre l'accent sur le gaz naturel, qui produit moins de carbone, au détriment du charbon. Enfin, elle déclare que, selon son organisation, l'énergie nucléaire ne constitue par un élément acceptable, sur les plans tant économique qu'environnemental, d'un programme énergétique continental. Elle se joint à ses collègues mexicains pour réclamer la mise en place d'un RRTP à déclaration obligatoire. Parallèlement, il faudrait étendre les relevés canadiens et mexicains aux polluants atmosphériques courants et aux gaz à effet de serre.

Alejandro Lorea, de l'*Asociación Nacional de la Industria Química (ANIQ)*, présente au Conseil une proposition de son association relativement à l'établissement d'un registre des rejets et de transferts de polluants au Mexique, fondée sur la norme d'application volontaire NMX-AA-117 du Secofi, publiée en 2001. Il souligne le rôle important joué par l'ANIQ dans l'examen de ce projet depuis sa création au Mexique en 1994. Il mentionne qu'au cours de diverses réunions de la CCE, on a souligné la nécessité d'apporter des améliorations au plan des registres. Cependant, lors de la réunion du groupe consultatif sur les RRTP qui s'est déroulée en mars 2001 à Mexico, on a confirmé l'existence de deux solutions : le système à déclaration volontaire ou un système à déclaration obligatoire, lequel nécessiterait des modifications législatives. Il présente ensuite un programme d'établissement de RRTP, approuvé par les membres du conseil d'administration de l'ANIQ, qui sera présenté aux autorités en juin 2002, accompagné des données regroupées sur les émissions totales des entreprises associées à l'ANIQ. Il termine en lançant un appel à la coopération aux autorités mexicaines et à la CCE dans le cadre de cette initiative et leur demande de régler les préoccupations exprimées lors des rencontres récentes.

Aurora Michel de Martínez, de l'*Organización Sociedad Amigos del Lago de Chapala*, expose des données géographiques et statistiques sur le lac de Chapala. Elle mentionne que le lac forme une partie du bassin Lerma-Chapala-Santiago, lequel comprend les États de Querétaro, Guanajuato, Michoacan, Jalisco et Nayarit. La surface du bassin Lerma-Chapala couvre environ

48 215 km², ce qui correspond à 2 % du territoire national. Le bassin est une source d'irrigation pour 800 000 ha qui représentent 13 % de la production agricole du pays. De nombreuses industries (pétrole, automobiles, produits chimiques, cuir, agriculture et élevage) sont présentes dans ce bassin, et elles sont à l'origine de 9 % du produit intérieur brut. On vit une crise de l'eau au lac de Chapala, tant au plan de la quantité que de la qualité. Elle explique que des déchets industriels non traités sont déversés dans le lac, et que des produits chimiques provenant des exploitations agricoles s'écoulent dans ces eaux. La consommation d'eau non rationnelle et l'usage des méthodes de culture sur brûlis sont des facteurs de la pénurie. La mauvaise gestion du fleuve Lerma donne lieu à un approvisionnement en eau insuffisant à Guadalajara. Les sécheresses et l'évaporation naturelle contribuent également au problème. La pénurie d'eau se répercute aussi sur l'approvisionnement énergétique. Elle propose que les autorités élaborent un plan d'ensemble pour le bassin Lerma-Chapala-Santiago, y compris des lois en faveur de l'utilisation durable de l'eau. Il est impératif de moderniser les systèmes d'irrigation et de déployer un vaste programme de reboisement. Enfin, elle préconise le recadrage des valeurs de la population en misant sur la fierté d'habiter un pays propre et respectueux de l'environnement. Elle invite les autorités à travailler sous le signe de la coopération pour résoudre ce problème urgent et déclarer le lac de Chapala « zone d'urgence ». Il faut se doter des budgets adéquats et surveiller de près les travaux des organes chargés de la mise en oeuvre. Elle exprime enfin la volonté de la population de travailler de concert avec les autorités pour sauver le lac de Chapala.

Le secrétaire Lichtinger invite ses collègues à donner suite à ces commentaires. **M^{me} Redman** reprend plusieurs questions en débutant par le principe de précaution, et attire l'attention sur son utilisation dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). Le Canada a également encouragé la tenue de réunions mixtes des ministres de l'Environnement et de la Santé en vue d'établir l'importante corrélation discutée aujourd'hui, de porter cette question à l'attention des collectivités et de maintenir l'accent sur la santé des enfants. La CCE elle-même fait d'ores et déjà porter ses efforts sur la santé des enfants. Des principes scientifiques objectifs et la mise en commun des informations utiles sont essentiels pour assurer l'engagement des citoyens et les travaux des gouvernements. Elle cite en exemple les résultats des essais menés sur le lait maternel dans le Nord canadien, qui ont attiré l'attention de la communauté internationale. Elle félicite le Pembina Institute pour ses travaux. En ce qui a trait au lac de Chapala, elle affirme que le Conseil a discuté des techniques locales et novatrices de gestion de l'eau.

La gouverneure Whitman salue le dévouement des présentateurs et les remercie de venir exposer leurs vues. La santé des enfants est une question au sujet de laquelle la CCE a démontré un vif intérêt et a produit des résultats. Le Conseil apportera son concours aux travaux courants, dont l'élargissement aux autres groupes vulnérables. Elle ajoute que toutes les décisions prises sur l'environnement et, à coup sûr, tous les règlements adoptés à cet égard, reposent sur le principe de précaution. L'EPA étendra son action à d'autres groupes vulnérables, en plus des enfants, tels que les personnes âgées et les travailleurs migrants. Elle souligne l'importance du partage des informations et des données. L'eau est au premier plan des débats du Conseil depuis une journée et demie, particulièrement la gestion des bassins versants, les problèmes liés aux sources diffuses de pollution, les besoins en matière de techniques utiles pour les autres méthodes d'agriculture et les techniques d'irrigation. S'agissant du plan énergétique continental, elle précise que le Conseil a discuté de cette question dans la perspective de l'objectif

commun qui reconnaît l'importance des ressources renouvelables, des techniques de recharge et de la conservation. Elle ajoute que la sensibilisation du public doit sous-tendre tous nos efforts.

Le secrétaire Lichtinger répond à la problématique du lac de Chapala en expliquant qu'il a fait partie, il y a peu de temps, d'une « caravane » qui a sillonné toute la région du bassin et s'est terminée par une réunion avec les utilisateurs et les citoyens au lac de Chapala. À l'occasion de cette rencontre, il a souligné l'absence de politiques adéquates de gestion des bassins au Mexique, une lacune qui a contribué à la crise de la qualité et à la pénurie d'eau au Mexique, et il s'est engagé à examiner tous les accords et les mesures de gestion de l'eau. Il mentionne que les commissions précédentes n'ont pas donné les résultats attendus mais que le gouvernement mexicain comprend maintenant qu'un programme de gestion complet est nécessaire pour sauver le lac de Chapala. Il reconnaît que, malheureusement, il est impossible de corriger d'un seul coup les erreurs du passé. Il faut étudier toutes les données scientifiques disponibles, s'assurer que toutes les collectivités participent à l'effort et veiller à la mise en place d'un processus décisionnel démocratique. Il précise d'ailleurs que cela serait une priorité pour son ministère. Il parle ensuite des RRTP et explique que le gouvernement mexicain travaille avec le Congrès américain pour mettre en place un système à déclaration obligatoire. La proposition sera soumise au Congrès en septembre. Entre-temps, son ministère continuera de promouvoir l'option de déclaration volontaire et le partage d'information transparent.

Bloc 4 Autres sujets (articles 14 ET 15, peuples autochtones, sensibilisation et éducation)

Brian Staszewski, de *Destination Conservation (Objectif conservation)*, se présente comme venant de « Oilberta », au Canada. Ses commentaires portent sur l'utilisation de l'énergie et la sensibilisation des enfants, de la population et de nos dirigeants. À mesure que l'idée d'un plan énergétique continental prend de l'ampleur, il faut renforcer la responsabilisation. Le Canada et les États-Unis constituent véritablement le foyer de la consommation d'énergie; la consommation par habitant y est la plus élevée du monde. Le gaspillage atteint au moins 30 à 40 % à l'échelle du système. Il décrit ensuite un projet que son organisation gère avec le district scolaire d'Ottawa pour améliorer le rendement énergétique et qui donne lieu à des économies d'énergie, à une réduction de la pollution et à la création d'emplois. Le plus intéressant, c'est que les écoliers participent au projet. On utilise les matières de base (mathématiques, études sociales, sciences) pour montrer aux jeunes comment atteindre l'efficacité énergétique. Cela favorise les changements culturels et comportementaux nécessaires pour orienter la société vers des solutions. Il fait remarquer que la CCE devrait encourager davantage l'aide concertée à l'éducation en matière d'économie des ressources. En conclusion, il mentionne que, même si certains pensent que nous sommes en présence d'une crise de l'énergie, il estime quant à lui que la crise se situe au niveau de la « réflexion ».

Luis Felipe Ayala Soto, du *Comité Pro Limpieza del Río Magdalena*, fait état de la communication de son organisation aux termes de l'article 13, sur la pollution au mercure de la Laguna de Pedernalillo, dans la municipalité de Guadalupe Zacatecas. Cette région subit depuis longtemps la pollution découlant des activités minières. Il fournit certaines statistiques de base et mentionne que la pollution se répand sur les 110 km du réseau fluvial. Depuis que la ville de Zacatecas s'est étendue jusqu'à la limite de la zone de confinement, les citoyens s'inquiètent des

effets possibles de cette pollution sur les humains. En comparant cette zone à Minamata au Japon, il indique qu'on a dépassé les limites acceptables de mercure et qu'on a signalé une mortalité massive chez les oiseaux de la région. Il exhorte la CCE à prendre position sans délai sur cette urgence environnementale.

Anne-Renée Touchette, du Centre québécois du droit de l'environnement, félicite le CCPM pour le rapport sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications visées aux 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et les mesures prises par le Conseil. Elle présente deux positions. D'abord, elle explique qu'il est important d'accroître la participation du public pour encourager l'apport des citoyens aux travaux de la CCE et de permettre au public de communiquer plus directement avec le Secrétariat. Puis, elle indique qu'il faut améliorer le suivi. En conclusion, elle appuie les commentaires faits plus tôt par ses collègues sur les articles 14 et 15.

Stephen Porter, du Center for International Environmental Law, félicite d'abord les membres du Conseil pour leurs travaux en faveur d'un programme vaste et coopératif sur l'environnement en Amérique du Nord. Il souligne qu'un sujet doit être étudié sérieusement, en l'occurrence l'article 11 de l'ALÉNA, que les entreprises invoquent d'une manière agressive pour contester les lois de l'environnement et autres. Il se tourne ensuite vers le processus de communication prévu aux articles 14 et 15 de l'ANACDE et se dit déçu du fait que les décisions relatives aux dossiers actifs n'ont toujours pas été prises durant cette réunion. Puisqu'il a été question du respect des délais et de l'avancement du processus, il indique qu'il s'agit d'une occasion ratée. Par souci de transparence, il indique que son organisation est l'un des auteurs de la communication sur les oiseaux migrateurs. Il se dit particulièrement déçu de l'attitude des États-Unis parce qu'une partie du problème provient de l'incapacité du gouvernement de ce pays à apporter une conclusion. Il souligne également que l'insuffisance de personnel et de ressources n'a pas empêché les États-Unis de faire marche arrière pour ce qui est du Protocole de Kyoto (en aparté à la gouverneure Whitman, il dit savoir qu'il prêche une convertie, mais qu'il tient à ce que ses propos soient consignés). Il soutient que, malheureusement, le gouvernement considère ces dossiers factuels comme une menace. Il souhaite que ces dossiers soient plutôt vus comme étant une occasion d'obtenir des analyses indépendantes, ce à quoi tout gouvernement devrait être favorable. Le Secrétariat s'est montré objectif, minutieux et juste. Le processus de communications des citoyens est essentiel à l'avancement de l'ouverture économique dans l'hémisphère. Il exhorte les membres du Conseil à faire valoir ce point auprès de leurs homologues commerciaux à leur retour.

Le secrétaire Lichtinger intervient pour déclarer qu'il a reçu le rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications et que le Conseil est en train de préparer une résolution en faveur du respect des délais et de la transparence. Qui plus est, s'agissant de la communication Metales y Derivados, il indique qu'une réponse complète à la demande soumise au Mexique par le Secrétariat sera bientôt disponible. Il mentionne également que le Mexique a décidé unilatéralement de lever les restrictions en matière de confidentialité et qu'il rendra cette information publique. Il ajoute que le Conseil a décidé de revoir les règles de confidentialité en conformité avec le droit international.

Luis Gerardo Monzo-Salazar, de la *Kivalliq Inuit Association*, qui représente une région inuite du Nunavut, au Canada, fait remarquer que les accords sur les revendications territoriales signés entre le gouvernement du Canada et les Inuits du Nunavut en 1993 renferment des dispositions visant la planification de l'aménagement du territoire, la recherche et l'évaluation des répercussions. Il affirme que les organes chargés de la mise en œuvre de ces dispositions se préoccupent des effets du changement climatique dans l'Arctique. Ces organes mettent à contribution les Inuits et leurs connaissances traditionnelles, ce dont la CCE devrait tenir compte. Les Inuits appuient sans réserve le Protocole de Kyoto, parce que ce sont des innocents, comme eux, qui subissent les effets des problèmes causés par l'industrialisation. Les pays industrialisés utilisent les ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins immédiats, sans se soucier de la durabilité. Les Inuits refusent de subir d'autres problèmes de santé uniquement pour calmer l'appétit « énergétique » du Sud. Ils sont d'ores et déjà victimes des contaminants émis dans d'autres régions du monde et transportés jusque dans le Grand Nord. Les gouvernements doivent être fermes et mettre un terme à cela.

Jeff Dickison, de *Squaxin Island Tribe*, explique que les membres de la tribu jouissent de droits issus de traité pour pêcher et chasser dans les endroits habituels. Au cours des dernières décennies, il est devenu évident qu'il fallait protéger les habitats et l'environnement pour pérenniser la jouissance de ces droits. Il explique les mesures prises par sa tribu pour protéger les stocks de saumons et leurs habitats, tant sur les réserves que sur les terres publiques. Dans certains cas, d'autres utilisateurs des terres leur ont emboîté le pas, en signant des accords pour assurer des protections similaires. Son peuple espère vivement que ces règlements sur l'utilisation du territoire et ces restrictions volontaires ne seront pas sacrifiés au nom de la parité dans le cadre du libre-échange nord-américain. Ces restrictions ne devraient pas être considérées comme des obstacles au commerce, alors qu'on propose des mesures d'égalisation des coûts pour soutenir la viabilité des normes d'exploitation. Enfin, prévient-il, le libre-échange ne devrait pas être utilisé comme un mécanisme d'abrogation des responsabilités du gouvernement américain en vertu des traités conclus avec les tribus indiennes. Ces traités protègent les intérêts des tribus et, du coup, la biodiversité.

Le secrétaire Lichtinger invite ses collègues du Conseil à se prononcer. **M^{me} Redman** est tout à fait d'accord avec la nécessité d'inclure les étudiants et les jeunes dans les initiatives de conservation. Elle donne suite aux préoccupations des Inuits en expliquant que le gouvernement canadien appuie visiblement la participation des Autochtones. Il importe également de continuer à préconiser les meilleures recherches possibles sur l'Arctique. Un comité parlementaire permanent a été saisi d'un projet de loi sur les espèces à risque qui accorde une grande place aux connaissances traditionnelles des Autochtones.

La gouverneure Whitman convient de l'importance critique de la sensibilisation et fait remarquer qu'il s'agit d'une priorité pour le gouvernement américain. Elle explique que l'EPA a un programme (*Energy Star*) qui vise à sensibiliser la population à l'importance des économies d'énergie. Récemment, le président des États-Unis a annoncé la tenue de « défis » sur l'atteinte des objectifs en matière de conservation, surtout pour les appareils qui consomment de l'énergie même lorsqu'ils sont éteints. Grâce au programme *Energy Star*, les citoyens apprennent à faire des achats judicieux. Elle décrit une autre initiative dans le cadre de laquelle les radiodiffuseurs

transmettent de l'information sur l'utilisation la plus efficace les climatiseurs, durant les reportages sur la météo. En ce qui concerne les décisions en suspens concernant certaines communications de citoyens, elle affirme que les États-Unis attendent avec impatience une résolution. Les retards sont imputables au fait que la nouvelle administration doit prendre part à un processus interorganismes et qu'elle a dû faire face à des délais dans l'obtention des autorisations nécessaires du Congrès en ce qui a trait aux nouvelles nominations au sein d'organismes gouvernementaux américains. Elle ajoute que du point de vue de la CCE, ce n'est pas une question d'environnement et de commerce ou d'économie en santé – ce n'est pas une situation conflictuelle, où l'une des parties sera victorieuse et l'autre, non. Le Conseil et le CCPM ont réaffirmé la coopération nécessaire à l'atteinte de ces objectifs.

Le secrétaire Lichtinger prend le temps qu'il reste pour ouvrir la séance aux commentaires du public.

Paulino Ponce Campos, de *Bosque Tropical*, parle de la conservation des crocodiles dans l'État de Jalisco. Un plan de conservation a été présenté aux autorités. Jusqu'ici, son organisation a mené des activités de surveillance dans 90 % des eaux côtières. Elle détient maintenant des données sur la mortalité, la reproduction et d'autres facteurs environnementaux. Son organisation, qui s'intéresse surtout à la conservation de l'habitat et la biodiversité, a soumis des propositions aux autorités.

Sean Mattson, de *Nuevas Publicaciones en Inglés de México*, demande à la gouverneure Whitman comment les États-Unis peuvent convaincre la CCE et la communauté internationale qu'ils sont déterminés à réduire et à contrôler les gaz à effet de serre alors qu'ils se retirent d'un accord aussi important que le Protocole de Kyoto.

La gouverneure Whitman répond que l'engagement se mesure par les actions prises, dont des actions intérieures remarquables. Elle souligne la grande importance de la production de résultats, et affirme que le président des États-Unis est résolu à s'attaquer au problème des gaz à effet de serre. Elle précise qu'elle fait partie d'un groupe d'étude rattaché au Cabinet qui examine cette question. Elle mentionne une annonce faite la veille par le président et selon laquelle les États-Unis consacreront 80 millions de dollars américains de plus à la conservation de l'énergie. Cela favorisera directement la réduction des gaz à effet de serre. Elle répète que la seule façon de convaincre le reste du monde est d'agir concrètement, en ajoutant que les États-Unis s'ouvrent à la communauté internationale pour trouver d'autres occasions. Lorsque les États-Unis se sont retirés du Protocole de Kyoto, ils ont dit non au traité, pas au processus lui-même. Le président demeure attaché au processus de participation internationale.

M. Mattson demande alors des renseignements supplémentaires sur certaines actions précises que planifient les États-Unis.

La gouverneure Whitman explique que, pour l'heure, l'administration Bush se concentre sur le plan énergétique et la législation des polluants multiples. De plus, par le biais de la CCE, le gouvernement étudie la question de la séquestration du carbone; il analyse en outre les initiatives

axées sur le marché qui ont été lancées, tandis que se poursuivent les travaux du comité rattaché au Cabinet.

Cliff Wallis, de l'Alberta Wilderness Association, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et aux ONG. Il fait remarquer qu'en dépit des progrès réalisés en matière de partage de l'information, la lutte demeure vaine. Les « brutes » traditionnelles de l'économie continuent de malmener l'environnement. La CCE devait apporter un équilibre à cette équation, mais force est de constater qu'il existe encore beaucoup d'aspects négatifs au commerce. Le principe de précaution est appliqué dans la protection de l'environnement, mais pas dans le développement. Il espère que les membres du Conseil continueront de militer auprès des administrations régionales. Puis, il encourage la CCE à étudier ce qui se fait au plan de l'aménagement de collectivités vertes, pour déterminer si ces expériences peuvent guider nos orientations.

M^{me} Redman fait remarquer que les dirigeants eux-mêmes militent en faveur du règlement de ces enjeux. Par exemple, dans le discours du Trône, le premier ministre du Canada a parlé de trois initiatives : la qualité de l'air et de l'eau, la santé des Canadiens, la protection des espaces verts.

José Zavala, du Tijuana State Board of Ecology, expose d'abord les préoccupations de sa région relativement aux installations construites par les services publics d'électricité le long de la frontière, dans l'état de Baja California, en vue de desservir la Californie. Il félicite ensuite le secrétaire Lichtinger d'avoir pris la décision de préconiser la déclaration obligatoire des émissions, et il offre le soutien de son organisation. Il dit espérer qu'une loi exécutoire sera mise en place applicable et que les membres de la base obtiendront l'information dont ils ont besoin.

Areli Correón, du Red de comunicación Morelos, fait part de la position de diverses organisations qui se sont regroupées ici pour discuter des « soi-disant » biens et services verts, et qui sont en désaccord avec la définition utilisée. Cela devrait inclure l'amélioration de la qualité de vie et des valeurs de société. La croissance industrielle et économique devrait être limitée aux moyens des systèmes environnementaux et sociaux. Il faut aussi prendre en compte les collectivités autochtones, les ressources génétiques et la biodiversité. Elle demande aux ministres ce qu'ils ont l'intention de faire pour épauler les collectivités dans le développement de biens et services verts — non seulement sur le marché international mais aussi à l'échelle nationale — et invite le Conseil à répondre par le biais d'une action directe.

Alvaro Salgado Ramírez, de Coalición Rural, réclame un examen des lois relatives à la bioprospection afin de mieux protéger les collectivités locales. Il faut également préserver les modes de vie et les perspectives culturelles sur le développement — selon les pratiques des collectivités locales —, afin de protéger la biodiversité. Nous sommes tous responsables de la conservation *in situ* : il ne faut pas tout envoyer au marché. De plus, il demande l'interruption de la vente, voire de la culture, de maïs transgénique au Mexique. La CCE devrait continuer de promouvoir des projets qui préservent la biodiversité à l'échelle locale, comme le projet sur le café d'ombre.

L'intervenante suivante, qui n'a pas été identifiée, félicite le Conseil pour l'aide qu'il apporte aux efforts de préservation du bassin Lerma-Santiago-Pacifique et du lac de Chapala. Faisant état du dossier du barrage Silva, elle demande au secrétaire s'il est possible d'élaborer un rapport visé à l'article 13 sur les questions relatives à l'environnement et à l'eau. Le Mexique pourrait examiner les lois relatives à l'eau, en vue d'adopter une loi fédérale sur la gestion des bassins. Elle indique également que l'article 27 de la Constitution du Mexique devrait être revu, au regard de la propriété et de la préservation des ressources naturelles.

Ignacio Angeles, de *Rescate Ecológico de Tamuín*, se dit préoccupé par les installations électriques qui sont construites dans sa région et qui vont rejeter des tonnes d'agents polluants dans l'environnement. Il souligne qu'au Mexique, les producteurs d'électricité ne sont soumis à aucune norme ou mesure relativement au contrôle des émissions. Nos seuls points de repère sont les études menées aux États-Unis. La région abrite des espèces et des habitats menacés. Les résidents, qui craignent pour leur santé, veulent faire arrêter la construction de ces installations.

Martha Esther Cortés, de *Colectivo Ecologista Jalisco*, se présente en indiquant qu'elle participe aux travaux de la CCE depuis de nombreuses années. Elle affirme qu'il faut adopter une politique énergétique trinationale axée sur les économies d'énergie. Elle préconise l'utilisation des deniers publics pour favoriser le développement de sources d'énergie intelligentes et nouvelles. Les agriculteurs mexicains sont également préoccupés par le réchauffement de la planète et son effet sur les récoltes. Elle demande au secrétaire Lichtinger d'appuyer l'inclusion de la société civile dans la planification de l'énergie. Enfin, elle affirme que l'eau ne devrait pas être privatisée ni ouverte au commerce.

Cesar Luna, de l'*Environmental Health Coalition*, félicite le Mexique pour le réexamen de sa position sur la confidentialité des informations relatives à la communication déposée par son organisation (concernant Metales y Derivados). Il rappelle cependant que la victoire à long terme pour le public ne sera possible que lorsque le Mexique et les États-Unis prendront les mesures nécessaires pour protéger les citoyens de cette région.

Miguel Bortolini Castillo, député mexicain, soumet, au nom des citoyens qu'il représente, le communiqué qu'il a diffusé le jour même et qui met en lumière les préoccupations publiques entendues lors de la réunion. Les préoccupations observées sont liées surtout à la bioprospection, aux droits de propriété, aux droits des Autochtones sur les terres et les ressources, aux conséquences négatives du plan Puebla–Panama, au déversement de contaminants dans les voies navigables du Mexique, à l'imposition de projets financés par la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale, à la participation des collectivités dans la prise de décisions sur l'environnement, à l'adhésion au Protocole de Kyoto sur le changement climatique et à la nécessité d'adopter une loi parallèle sur la protection de l'environnement, comme le préconise l'ANACDE.

Francisco Chapela explique qu'il est important d'accroître la participation de la société civile, y compris les ONG. Il fait état d'une pétition signée par un grand nombre d'organisations et de citoyens représentés lors de cette réunion, et qui demande à la CCE de continuer à étendre son appui aux activités menées par la société civile, une aide qui a été réduite progressivement. Si

l'objectif est la coopération en faveur de l'environnement nord-américain, alors il est essentiel de compter sur la participation du public. Tout le monde reconnaît l'importance du CCPM; toutefois, la CCE devrait élargir les mécanismes de participation du public, y compris au moyen d'initiatives précises. Il est également impératif de trouver d'autres fonds à la lumière de l'amenuisement des ressources du FNACE.

Lisel Lifshitz, secrétaire au tourisme de l'État de Michoacán, enjoint le Mexique à mettre en œuvre le programme de gestion et de préservation du monarque, en soulignant que rien n'a été fait à cet égard depuis la publication du document officiel. Les organismes internationaux ont versé cinq millions de dollars, mais comme ces fonds n'ont pas été investis d'une manière uniforme, en raison notamment de l'absence d'engagement de la population locale, on fait face à une insuffisance de fonds. En conclusion, elle annonce qu'une proposition sera présentée au secrétaire Lichtinger et au Secrétariat.

Alejandro Gutiérrez, de la *Sociedad Mexicana de Aguas de Occidente*, qui représente une association professionnelle préoccupée par la gestion de l'eau dans l'État de Jalisco, a soumis trois propositions au secrétaire Lichtinger. La première vise à créer un cadre juridique pour le secteur hydraulique accompagné de moyens d'application musclés, en précisant que sans volonté, il sera impossible d'attirer des investissements privés. Il faudrait prévoir des sanctions financières pour le non-respect des règlements. La deuxième proposition vise à promouvoir la participation de la société civile dans la protection du bassin Lerma-Santiago et du lac de Chapala. La troisième proposition est axée sur des stratégies permettant de gérer les finances à l'échelle locale. En terminant, il insiste sur l'importance d'encourager sans réserve et d'épauler les municipalités dans leurs efforts visant à améliorer la gestion de l'eau et des eaux usées.

William Muffett, de *Defenders of Wildlife*, remercie d'abord la CCE pour sa décision de donner suite au problème de l'eau douce. Parallèlement à l'accroissement de la population nord-américaine et à la prolifération des sécheresses qui y sont associées, les crises vont s'intensifier. Il préconise une action immédiate, alors qu'il est encore possible de combattre ces problèmes d'une manière judicieuse et juste. Ensuite, il affirme que la CCE doit accroître son budget et qu'il faut s'efforcer de trouver de nouvelles sources de fonds. Enfin, s'agissant du changement climatique, il souligne que le changement est réel. Des écosystèmes évoluent, des espèces disparaissent et des gens meurent à la suite de sécheresses, de famines ou de maladies. Il plaide en faveur d'une action draconienne, en soulignant que les coûts de l'inaction seraient incommensurables. Il invite le Conseil à surmonter l'aspect politique et à faire preuve de courage.

José Martin Velazquez, du *Partido de la Revolución Democrática*, répète les propos du représentant Bortolini en faveur d'une étude sur les mégaprojets. Il indique que la CCE devrait étudier le plan Puebla–Panama, et que les mégaprojets ne sont pas utiles. Ils ne constituent donc pas des investissements judicieux. Il signale qu'en juin dernier, à San Cristóbal, les Mayas ont adopté une déclaration sur la biodiversité qui préconise le respect et la valorisation des systèmes de production respectueux de l'environnement et de l'autonomie des collectivités locales. En conclusion, il souligne que les marchés verts sont en danger et que les investissements ne

devraient pas viser des gains à court terme. Il réclame l'adoption de lois pour interdire l'imposition de tels projets.

Un intervenant, qui ne s'est pas identifié, indique que, d'un côté, nous parlons de conserver la biodiversité et que, d'un autre côté, certaines espèces du Mexique, comme la tortue de mer, font face à l'extinction en raison des politiques. Il s'agit pour lui d'un délit. Faisant état des nombreux obstacles auxquels se heurtent les citoyens qui veulent obtenir une protection juridique pour les tortues et leur habitat, il témoigne de leur volonté de protéger cette espèce avec ou sans l'appui du gouvernement.

Le secrétaire Lichtinger annonce que le temps est expiré et invite les intervenants qui n'ont pas eu l'occasion de prendre la parole à envoyer leurs commentaires par écrit au Secrétariat. Il invite ensuite ses collègues du Conseil à formuler leurs commentaires.

M^{me} Redman remercie les participants pour leurs commentaires réfléchis. Elle souligne que le lien entre le commerce et l'environnement était un thème récurrent, et se dit confiante que la CCE continuera de jouer un rôle d'animation dans ce secteur.

La gouverneure Whitman remercie aussi les participants. Elle ajoute qu'elle n'a jamais vu de participation publique aussi bien organisée que celle-ci, et que c'est justement cet aspect qui permet à la CCE de se démarquer des autres tribunes. Elle affirme que les commentaires formulés par la population seront pris en compte dans le processus de délibération à mesure que seront élaborés les programmes.

Le secrétaire Lichtinger reconnaît que la participation de la population pourrait être améliorée, mais abonde dans le sens de la gouverneure Whitman : la CCE constitue un bon modèle. Il fait remarquer qu'il est actif au sein de la CCE depuis sa création, et qu'il est à même de constater les améliorations et le rôle majeur du CCPM.

M^{me} Liette Vasseur, présidente du CCPM, au nom du CCPM, remercie le secrétaire Lichtinger pour sa décision de prolonger cette séance publique. Il s'agit d'une manifestation importante de l'attachement de la CCE à un dialogue transparent avec le public. Elle salue les présentateurs qui ont demandé une transparence et une participation accrues au palier local, et l'octroi des fonds supplémentaires nécessaires. Elle se dit également agréablement surprise par l'organisation des ONG et des particuliers dans la présentation de positions concertées. Les réseaux et contacts tissés durant cette réunion sont indispensables au renforcement de la coopération nord-américaine.

Le secrétaire Lichtinger lève la séance.